

CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Juillet 2015



Contenu

Introduction	3
1. Cadrage général : l'esprit de la réforme	3
2. Un resserrement de la géographie prioritaire	5
3. Méthodologie d'élaboration du Contrat de Ville	6
4. Historique et bilan de la politique de la ville	9
Le projet territorial de cohésion sociale	13
1. Présentation du territoire	13
2. Des principes et engagements prioritaires partagés de la ville et de la communauté de communes	15
3. Les axes stratégiques du contrat de ville autour des piliers thématiques	20
PILIER 1 – Emploi et développement économique	21
PILIER 2 – Cadre de vie et renouvellement urbain.....	44
PILIER 3 – Cohésion sociale	59
Déclinaison territoriale	88
Quartier Beauséjour.....	88
Quartier Mont Saint-Siméon	95
Quartier de veille Saint-Blaise.....	99
Organisation et modalités de suivi du contrat de ville	100
1. Pilotage et conduite du contrat de ville.....	100
2. La participation des habitants.....	103
3. Suivi et évaluation.....	104
Annexes	109
Les engagements des partenaires	110
GLOSSAIRE	131

1. Cadrage général : l'esprit de la réforme

1.1. Un cadre d'engagement et des ambitions de la politique de la ville renouvelés

Le chapitre II de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le nouveau cadre contractuel de la politique de la ville et précise les modalités de participation citoyenne à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de ces contrats.

La loi propose un cadre renouvelé d'ambitions dont le resserrement de la géographie prioritaire à partir de l'identification de quartiers prioritaires sur la base d'un critère unique : le revenu fiscal médian. Ainsi, la nouvelle génération de contrats de ville s'appuie sur un projet de territoire social et urbain intégré, transversal, et porté par l'intercommunalité. Cette mesure vise à intégrer l'action sur les quartiers prioritaires dans un projet plus large de territoire et doit en faire une question transversale à l'ensemble des politiques portées par la communauté de communes (développement économique, culturel, déplacements,...). L'appréhension du territoire vécu par ailleurs offre une souplesse pour la prise en compte des besoins d'intervention sur les équipements publics accueillant des habitants des quartiers prioritaires et pour autant situés en dehors de leur périmètre.

Au-delà de la refonte de la géographie prioritaire, le contrat de ville nouvelle génération apporte des changements de plusieurs ordres qui sont autant d'éléments majeurs de ce nouvel élan : mobilisation du droit commun, rôle renforcé des intercommunalités, réforme des mécanismes de péréquation, nouveau programme national de renouvellement urbain, mobilisation de l'ensemble des acteurs, intégration des différents dispositifs et reconnaissance des habitants des quartiers prioritaires dans une démarche de co-construction, en intégrant également les associations et les acteurs économiques.

Cet accord-cadre définit l'engagement de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, de la Ville de Noyon et des partenaires institutionnels dans le cadre du contrat de ville, dans la continuité des dispositifs de politique de la ville. Il s'appuie sur trois leviers principaux :

- la mobilisation du droit commun pour plus d'efficacité, de pertinence et de cohérence de l'action publique et une meilleure visibilité et optimisation des financements ;
- une démarche intégrée impliquant la mobilisation de l'ensemble des services et des partenaires associatifs et institutionnels ;
- la participation des habitants et des autres acteurs via les conseils citoyens.

Ce nouveau contrat de ville est conclu à l'échelle intercommunale pour une durée de 5 ans, entre d'une part, l'Etat et ses établissements, et d'autre part, la ville de Noyon, la Communauté de Communes du Pays du Noyonnais, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Un contrat de ville pragmatique, qui s'articule avec les autres politiques déployées localement

L'articulation du contrat de ville avec les politiques stratégiques du territoire est cruciale. Ses objectifs s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale et par ailleurs, l'ensemble des plans, schémas et contrats territoriaux doivent prendre en considération les objectifs de la politique de la ville.

Le contrat de ville est conçu comme un outil de mise en cohérence et d'articulation des différentes politiques de développement social et urbain à l'échelle de la ville et de la communauté de communes. Il doit être compris comme le chapeau de l'ensemble des dispositifs.

Il est le cadre de mise en œuvre du projet de cohésion sociale en faveur des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires et de leurs habitants.

D'autres principes sont posés par la loi :

- ▶ Une volonté de réaffirmer le principe d'additionnalité de la politique de la ville. Cette démarche a conduit le Ministère en charge de la politique de la ville à conclure une douzaine de conventions avec les autres ministères et les grands opérateurs nationaux, ceci afin de favoriser une meilleure mobilisation du droit commun en direction des quartiers sites de la politique de la ville. Ces conventions ont guidé le travail d'élaboration des objectifs opérationnels du contrat de ville ;
- ▶ Un contrat unique dont la durée est calée désormais sur celle du mandat municipal et traitant à la fois des aspects humains, urbains et économiques ;
- ▶ Un recours plus important que dans le passé aux fonds européens pour financer la politique de la ville.

1.2. Une mobilisation du droit commun au service d'une vision intégrée de l'action dans les quartiers prioritaires

Pour réduire les inégalités dont souffrent encore trop souvent les habitants des quartiers défavorisés et restaurer ainsi l'égalité républicaine entre les territoires, la politique de la ville mobilise des crédits spécifiques, mais elle doit reposer prioritairement sur l'engagement des crédits de droit commun destinés à être déployés sur l'ensemble du territoire national. Cependant, il ne s'agit pas d'opposer ces moyens mais bien de les articuler.

Cette nouvelle orientation s'est traduite, au niveau national, par la signature de treize conventions interministérielles par lesquelles les ministères s'engagent à territorialiser leurs politiques pour concentrer leurs moyens en faveur des habitants des quartiers populaires, dans une perspective de rétablissement de l'égalité républicaine sur tous les territoires. Cependant, le droit commun ne se limite pas qu'aux institutions de l'État, il englobe aussi les collectivités locales.

Dans une logique d'efficacité, ce n'est qu'après optimisation des moyens de droit commun que les crédits spécifiques pourront être mobilisés de façon additionnelle. Ils ne devraient pas venir en substitution mais en complémentarité des crédits pour que la politique de la ville retrouve sa mission d'origine, consistant à innover et à jouer un rôle de levier afin de rendre plus efficaces les politiques publiques dans les quartiers.

Mobiliser le droit commun est ainsi devenu une gageure des démarches de mise en œuvre de la politique de la ville. Aujourd'hui cet objectif est de nouveau affirmé avec plus de ferveur du fait, à la fois, de la réduction des crédits et des territoires prioritaires, et de la difficulté à faire décroître les inégalités sociales entre les territoires. Mais mobiliser le droit commun, c'est interpeller la péréquation financière territoriale. Ce point interroge localement les partenariats, la mise en cohérence des objectifs des différents intervenants dans les quartiers prioritaires et se traduit de manière opérationnelle par des engagements financiers et la mise en place de pratiques partenariales.

Ce nouveau contrat unique engage donc l'Etat et les collectivités partenaires à mobiliser leurs politiques publiques dans les quartiers, en inscrivant et chiffrant les moyens engagés par chacun.

2. Un resserrement de la géographie prioritaire

La réforme de la politique de la ville s'appuie sur une nouvelle géographie prioritaire. Elle a été établie par décret du 3 juillet 2014.

L'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a pour objectif de définir les « quartiers prioritaires de la politique de la ville » se substituant aux zones urbaines sensibles (ZUS), aux zones de redynamisation urbaine et aux quartiers des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) situés hors ZUS.

L'objectif est de :

- simplifier et mettre en cohérence la géographie prioritaire ;
- concentrer les interventions publiques dans une logique d'efficacité.

La définition de cette nouvelle géographie s'appuie sur le critère englobant et objectif du revenu des habitants, mesuré à partir de références locales et nationales. Il présente à la fois l'intérêt de permettre l'émergence des territoires concentrant les difficultés les plus importantes et de favoriser l'actualisation ultérieure de cette géographie prioritaire.

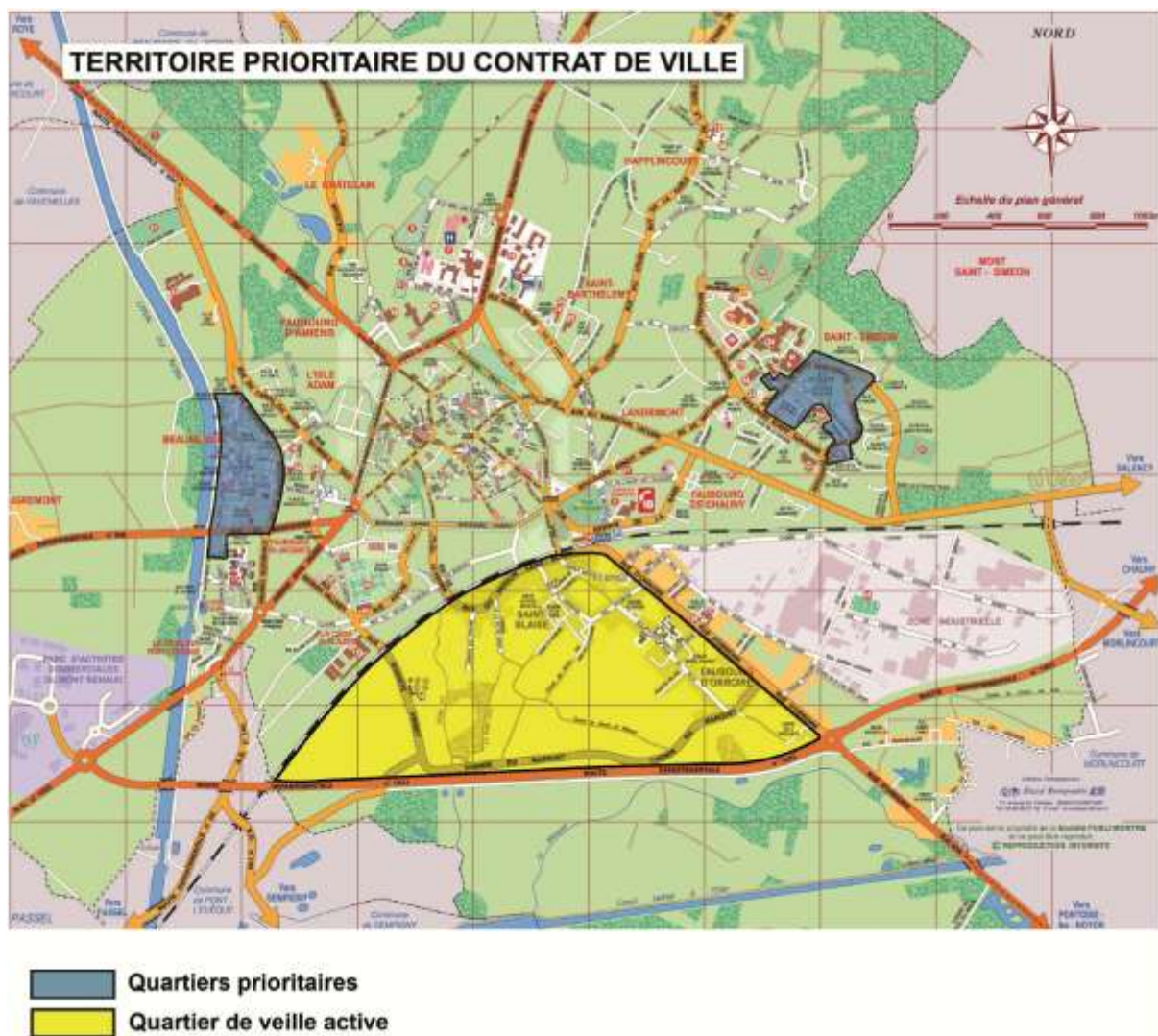
Avec l'application de la loi du 21 février 2014, la géographie prioritaire du Noyonnais est réduite.

Les quartiers de la Ville de Noyon concernés sont :

- le quartier du Mont Saint-Siméon
- le quartier de Beauséjour

Afin de poursuivre la solidarité territoriale en matière de cohésion urbaine, le quartier Saint-Blaise sortant du CUCS a été intégré au périmètre en tant que « territoire de veille active ». Ce territoire pourra bénéficier des moyens suivants :

- un droit commun renforcé ;
- la mobilisation du FSE fléché ou pas politique de la ville ;
- le FEDER non fléché politique de la ville.



3. Méthodologie d'élaboration du Contrat de Ville

3.1. Un contrat de ville articulé aux stratégies existantes

Le contrat de ville s'inscrit dans les orientations définies pour le développement du territoire à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Ville de Noyon.

Cette démarche est réciproque dans la mesure où l'ensemble des plans, schémas et contrats territoriaux prennent également en considération les objectifs de la politique de la ville.

Afin de définir le projet de territoire, les documents d'urbanisme, de cohésion sociale déjà en place, ou en projet, ont été pris en compte, les différents acteurs liés à la politique de la ville ont été mobilisés. En tant que politique transversale, l'objectif est que la politique de la ville se diffuse dans toutes les politiques publiques, menées par la collectivité et celles des partenaires signataires, et que la prise en compte des quartiers prioritaires, et des objectifs du contrat de ville, soit relayée dans les autres documents stratégiques du territoire et de la ville.

La situation des quartiers ne peut être envisagée indépendamment de leur territoire d'inscription et de ses ressources. L'action s'inscrit ainsi dans une réflexion stratégique préalable dont les documents de planification existants constituent un élément essentiel. C'est une condition pour répondre à l'objectif de réduction des écarts de développement à l'échelle du territoire.

Le renforcement attendu de la solidarité financière et fiscale entre les communes de l'établissement public intercommunal (EPCI) participent de cette même logique.

Ainsi, sur le territoire, ont été prises en compte les orientations des différents dispositifs dont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Plan Local de l'Habitat (PLH), le Plan Local de l'Urbanisme (PLU), le Programme de Réussite Educative (PRE), la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

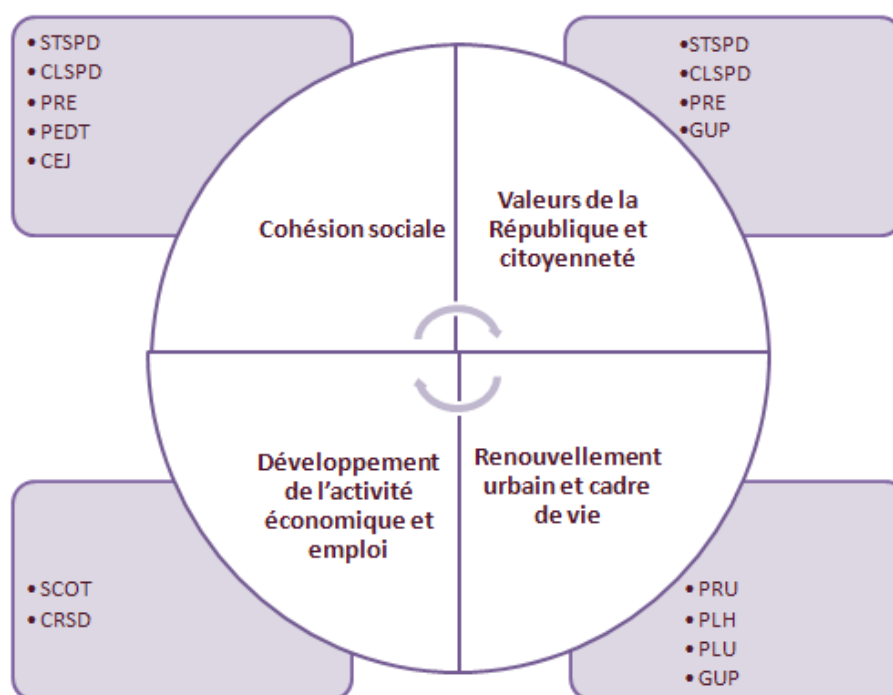


Schéma d'interdépendance entre les piliers du contrat de ville et les dispositifs du territoire

3.2. La méthode d'élaboration du contrat de ville

Le présent accord-cadre du contrat de ville s'articule autour de différents points :

- ▶ Un diagnostic du territoire partagé et le repérage des enjeux prioritaires autour des piliers thématiques et axes transversaux que sont : la cohésion sociale, qui comprend aussi les valeurs de la République et la citoyenneté, le cadre de vie et renouvellement urbain, le développement économique et emploi, la gouvernance, la participation, la lutte contre les discriminations, l'égalité femme/homme et la jeunesse.
- ▶ Les orientations stratégiques du projet de cohésion sociale traduites par des objectifs opérationnels à atteindre en fin de contrat et des indicateurs pour en assurer le suivi.

- ▶ Un plan d'action qui formalise les engagements des partenaires du contrat de ville et met en œuvre les moyens pour atteindre les objectifs définis. Il fera l'objet d'une actualisation annuelle pour adapter si besoin la trajectoire.
- ▶ Il met aussi en lumière les enjeux qui se dessinent par quartier prioritaire et identifie les projets du territoire.

Une démarche participative a permis de formaliser collectivement ces différents points : mise en place des instances de suivis et de validation, de comités techniques et de pilotage, mise en place des conseils citoyens qui se sont réunis à plusieurs reprises, groupes de travail thématiques par piliers avec l'ensemble des acteurs locaux concernés.

La démarche d'élaboration du contrat de ville a assuré une implication de tous les partenaires, à tous les niveaux.

- ▶ La mise en place d'une équipe territoriale de l'Etat (ETE) a marqué le lancement des travaux de tous les acteurs du territoire.

Elle est composée de la Sous-préfecture de Compiègne, de la Direction Départementale des Territoires (DDT), Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie (DIRECCTE), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de l'Agence Régionale de Santé (ARS), du capitaine de la brigade territoriale de proximité de gendarmerie de Noyon, d'un représentant de l'Education Nationale et d'un représentant du Conseil Régional.

Cette équipe territoriale de l'Etat s'est réunie pour définir les orientations prioritaires au niveau du territoire noyonnais et suivre l'avancement du contrat de ville noyonnais.

- ▶ Travail interne aux collectivités, clarification de la gouvernance entre la Ville de Noyon et la Communauté de Communes du Pays Noyonnais

L'élaboration du contrat de ville a été confiée à la Direction de la Politique de la ville, de l'éducation, de la vie associative et sportive de la Ville de Noyon. Cette dernière a travaillé en collaboration avec le service développement économique et emploi de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et le service urbanisme, mutualisé entre la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et la Ville de Noyon.

- ▶ Pour la Ville de Noyon, des réunions régulières interservices et avec les partenaires

Les services impliqués dans le contrat de ville ont été mobilisés dès le début de l'élaboration de ce contrat. Elus, directions des services de la ville ou de l'intercommunalité ont élaboré de façon conjointe une réflexion sur la situation des quartiers de la politique de la ville et les orientations prioritaires.

Les pistes de réflexion ont ensuite été complétées par un travail rassemblant tous les partenaires.

- ▶ Des groupes de travail inter partenariaux (dont les conseils citoyens) ont été organisés par piliers lors de la phase d'élaboration du contrat de ville pour élaborer le diagnostic partagé, définir les orientations stratégiques et objectifs du contrat de ville, élaborer les programmes d'actions et engagements de droit commun.

▶ Mise en place et rencontres des 2 conseils citoyens

Suite à un appel à candidatures largement diffusé et des réunions publiques au mois de février 2015, les conseils citoyens des deux quartiers prioritaires ont pu être formés. Ils sont composés d'habitants tirés au sort, d'habitants volontaires et d'acteurs locaux.

À partir du début du mois de mars 2015, les conseils citoyens des deux quartiers se sont réunis toutes les deux ou trois semaines. Animées par le service politique de la ville, ces réunions ont permis d'impliquer les membres des conseils citoyens dès la phase d'élaboration du contrat de ville.

▶ Un comité de pilotage

Le comité de pilotage a comme mission de piloter, valider, suivre et évaluer le contrat de ville. Il rassemble l'ensemble des signataires du contrat de ville : l'Etat, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, la Ville de Noyon, les partenaires et les membres des conseils citoyens.

Cette méthode préfigure le suivi qui sera proposé tout au long du contrat de ville.

Les différents groupes ont vocation à mobiliser les acteurs du territoire sur le long terme. Cette démarche va permettre de créer de nouveaux partenariats en faveur des quartiers prioritaires et il est envisagé de continuer à réunir ces groupes pour la mise en œuvre et le suivi du contrat de ville après sa signature.

4. Historique et bilan de la politique de la Ville

La politique de la ville a été portée récemment par 2 programmes majeurs : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et le Programme de Renouvellement Urbain (PRU), auxquels se rajoutent différents dispositifs complémentaires tels que le Programme de Réussite Educative (PRE) ou la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

4.1. Historique et bilan général du CUCS

■ Historique

La Ville de Noyon a intégré pour la première fois la politique de la ville en 2007, date de signature de la convention de Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), avec l'Etat, le Conseil Général, la CAF et les bailleurs. Le CUCS a été porté au démarrage par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et concernait trois quartiers : le Mont Saint-Siméon, Beauséjour et Saint-Blaise.

La nouvelle municipalité a souhaité créer un service politique de la ville, qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2009. Ce service a été transféré du CCAS à la ville, avec les activités suivantes :

- Les maisons de quartier
- La médiation sociale
- Les accueils de loisirs
- La réussite éducative

Sa mission générale était de mettre en place des actions visant à revaloriser et réduire les inégalités sociales dans certains quartiers urbains défavorisés.

Ce service intégrait alors le Programme de Renouvellement Urbain (PRU), avec notamment la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), afin que les enjeux de cohésion sociale soient pris en compte dans les travaux de renouvellement urbain engagés principalement sur le Mont Saint-Siméon.

Depuis septembre 2014, les services politique de la ville et urbanisme ont été séparés. Le service urbanisme a rejoint les services techniques de la ville et le service politique de la ville a été intégré avec les autres services à la population, sous un pôle « Politique de la ville, éducation, vie associative et sportive ».

Le service politique de la ville participe aux réunions du CLSPD porté par la police municipale.

Désormais, en remplacement du CUCS, le nouveau contrat de ville sera signé en juillet 2015, pour une durée de 5 ans. Cette signature devrait être un levier pour le transfert du service à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais au cours de l'année 2015.

■ Le CUCS et ses axes thématiques

Depuis sa mise en œuvre jusqu'à ce jour, un bilan général peut être dressé du CUCS :

- 85 actions CUCS engagées entre 2007 et 2014
- 457 000 € de subventions versées par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)
- Principalement des actions dans les domaines de l'éducation, l'emploi, la santé, la culture, les luttes contre les discriminations et la citoyenneté.

Concernant la thématique emploi/développement économique du CUCS, l'action mise en œuvre a plutôt porté sur l'accompagnement à l'accès à l'emploi, la sécurisation des trajectoires professionnelles, et l'accompagnement aux créateurs d'entreprises. 4 opérateurs ont été financés : BGE Oise, FACE Oise, Emploi 60, Mission locale Cœur de Picardie.

En parallèle, dans le cadre de la politique municipale, la Ville a mis en place, en 2013, un point information jeunesse (PIJ) au sein de la maison de quartier Beauséjour.

La thématique éducative a été développée essentiellement à travers des actions d'accompagnement à la scolarité et d'accès aux loisirs.

Le programme de réussite éducative a mis l'accent sur l'accompagnement vers les dispositifs de santé (prise en charge psychologique, motricité, diététique, bilan de santé, bilan orthophonique, ...). Ces actions concernent près du ¼ du financement global du PRE. L'ouverture culturelle, l'accès à la pratique sportive, l'aide à la scolarité et les loisirs ont également été pris en compte.

4.2. Bilan du PRU

La politique de rénovation urbaine menée sur le quartier du Mont Saint-Siméon a profondément modifié l'environnement urbain des habitants bénéficiaires de ces travaux.

La convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine a été signée en janvier 2008 pour un projet d'un montant total de 34 millions d'€ d'investissement. Les premiers travaux ont démarré 2 ans après. Les objectifs visaient notamment à réinscrire le quartier dans la ville en l'intégrant dans le marché du logement, à tendre vers une mixité sociale et à renforcer son attractivité.

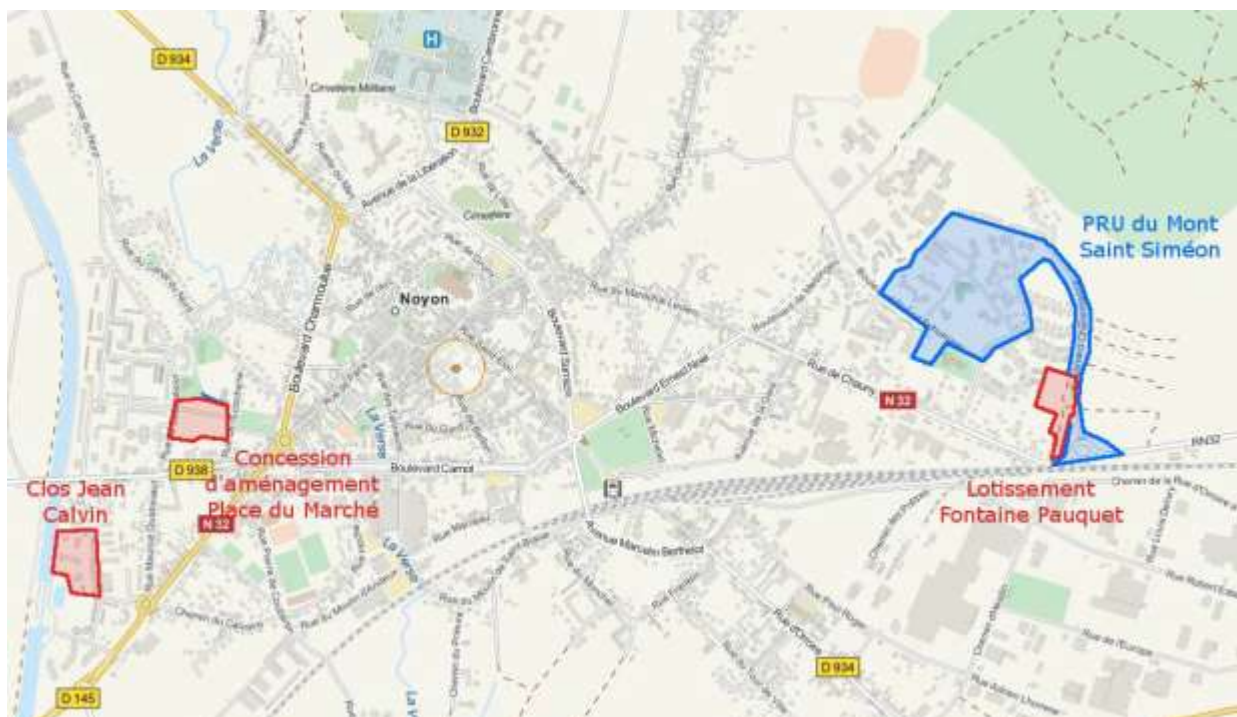
D'une manière générale, l'amélioration de l'environnement urbain et la qualité de l'habitat ont permis de renforcer l'attractivité du quartier, et d'amorcer un changement d'image.

Pour autant, des points de faiblesse demeurent. Les fragilités socio-économiques des habitants sont toujours importantes. L'articulation des volets urbains et sociaux a été limitée.

L'ensemble des travaux prévus sont désormais lancés ou sont sur le point de l'être. Un Plan Stratégique Local (PSL) va être prochainement programmé afin de pérenniser les investissements réalisés, poursuivre et étendre les dynamiques engagées.

98 relogements étaient prévus au lancement du projet. Le processus de relogement des ménages dans le cadre du PRU a été largement facilité par la vacance dans le parc existant non démolit. Les ménages qui le souhaitaient ont pu être relogés au sein même du quartier. 43 ménages ont été relogés (53% sur le quartier) auxquels il faut rajouter les 47 familles parties d'elles-mêmes.

Un premier constat peut être établi sur la baisse de la sous-occupation. Son taux est passé de 30% à 16%, la typologie des logements a pu être adaptée à la composition des ménages et de leurs besoins. Un accompagnement spécifique des familles présentant des difficultés sociales importantes a été mis en place par un partenariat entre le CCAS de la Ville de Noyon, le Conseil Général et l'OPAC de l'OISE.



Quartier PRU et ses sites associés

Un objectif d'insertion largement réalisé au 31 janvier 2015

L'avancé du PRU du Mont Saint-Siméon permet aujourd'hui d'établir un bilan significatif de la mise en œuvre des clauses d'insertion. Au 31 janvier 2015, 23 323 heures d'insertion ont été réalisées tous maîtres d'ouvrage confondus, OPAC de l'Oise et Ville de Noyon.

Les heures d'insertion réalisées au 31 janvier 2015 représentent donc 145% de l'objectif fixé au lancement du PRU.

Le projet territorial de cohésion sociale

1. Présentation du territoire

1.1. Le territoire Noyonnais et la Ville de Noyon

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais regroupe 42 communes et presque 34 000 habitants.

Ce territoire de 270 km² possède une double unité :

- ▶ Une unité géographique, au travers des vallées de l'Oise et de la Verse, qui structurent l'espace, et des massifs forestiers qui occupent presque un tiers de la superficie ;
- ▶ Une unité humaine, au travers de la place de Noyon comme centre économique et de services, dont l'influence englobe la presque totalité du territoire de la CCPN.

La population du Noyonnais comptait 32 449 habitants en 1999, 32 960 habitants en 2006 et 33 864 habitants en 2007, soit une progression annuelle de 0,62 %, contre 0,33 % pour la période 90-99. En 2011, la population comptait 33 021 habitants.

Cité ancienne du Nord-est de l'Oise, Noyon est aujourd'hui la Ville centre de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais. Elle comptait 13 907 habitants en 2012 (contre 14 651 en 2006). La ville de Noyon subit de plein fouet le déclin industriel qui a débuté dans les années 80, amplifié en 2010 par la perte de son régiment qui était composé de 1200 hommes. Depuis 2008, la CCPN et la ville de Noyon ont lancé un vaste programme d'investissement pour redynamiser le territoire.

Bien que le tissu industriel de la Ville de Noyon constitue le pôle d'emploi le plus important du secteur, celle-ci est fortement touchée par le chômage (26% en 2011), un taux bien supérieur à la moyenne départementale (8,9% en 2011). Si la population communale représente 44% de la population totale vivant sur le territoire de la CCPN, la ville concentre 80% du parc de logements sociaux, eux-mêmes fortement regroupés sur 4 sites principaux, dont le quartier du Mont Saint-Siméon représentant le plus grand nombre.

1.2. Une commune périurbaine en zone rurale

La Ville de Noyon est située au cœur de la Picardie, à 1h de Paris, à la confluence des vallées de l'Oise et de la Verse. Entourée de terres boisées et agricoles, la ville compte 28 hectares de parcs, squares et jardins. Cette ville à la campagne est intégrée à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, composée essentiellement de communes rurales.

La prise en compte de la complémentarité et la valorisation des diversités territoriales constitue un facteur d'attractivité.

Le territoire du Noyonnais, à l'instar de la France dans son ensemble, traverse une crise qui n'épargne pas les territoires ruraux et y a pris des formes particulières. La crise économique et sociale met en cause la

capacité des politiques publiques à répondre aux difficultés d'emploi et aux problèmes d'accès aux services publics notamment.

Le besoin de travailler sur la complémentarité entre des territoires urbains, ruraux, péri-urbains s'impose. Le contrat de ville peut permettre de s'appuyer sur la diversité du territoire pour agir au service de la cohésion sociale (en termes de transports, d'accès aux équipements et aux services, d'action sur l'habitat...).

Une cinquantaine de mesures, issues des Assises de la ruralité de l'automne 2014, ont été prises pour des politiques publiques renouvelées dans les territoires ruraux. Les priorités consistent à garantir à tous l'égalité d'accès aux services, amplifier les capacités de développement des territoires ruraux ainsi qu'assurer leur mise en réseau pour dépasser les logiques de concurrence territoriale et renforcer les complémentarités, notamment entre l'urbain et le rural. Le contrat de ville peut permettre d'expérimenter des formes de réciprocité entre la Ville de Noyon et des communes plus rurales (nouvelles maisons et centres de santé pour lutter contre les déserts médicaux, maisons de services au public...)

1.3. Une vocation sociale des quartiers dans la ville

Le parc social de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais est quasiment exclusivement regroupé sur Noyon et notamment sur ces quartiers prioritaires. Ces derniers ont donc une fonction sociale affirmée à travers une offre de logements adaptée aux ménages les plus précaires.

Ces territoires n'en sont pas moins en mutation et disposent de nombreuses ressources et atouts. Les actions menées dans les quartiers mobiliseront les leviers de développement, les ressources et les capacités de mobilisation citoyenne.

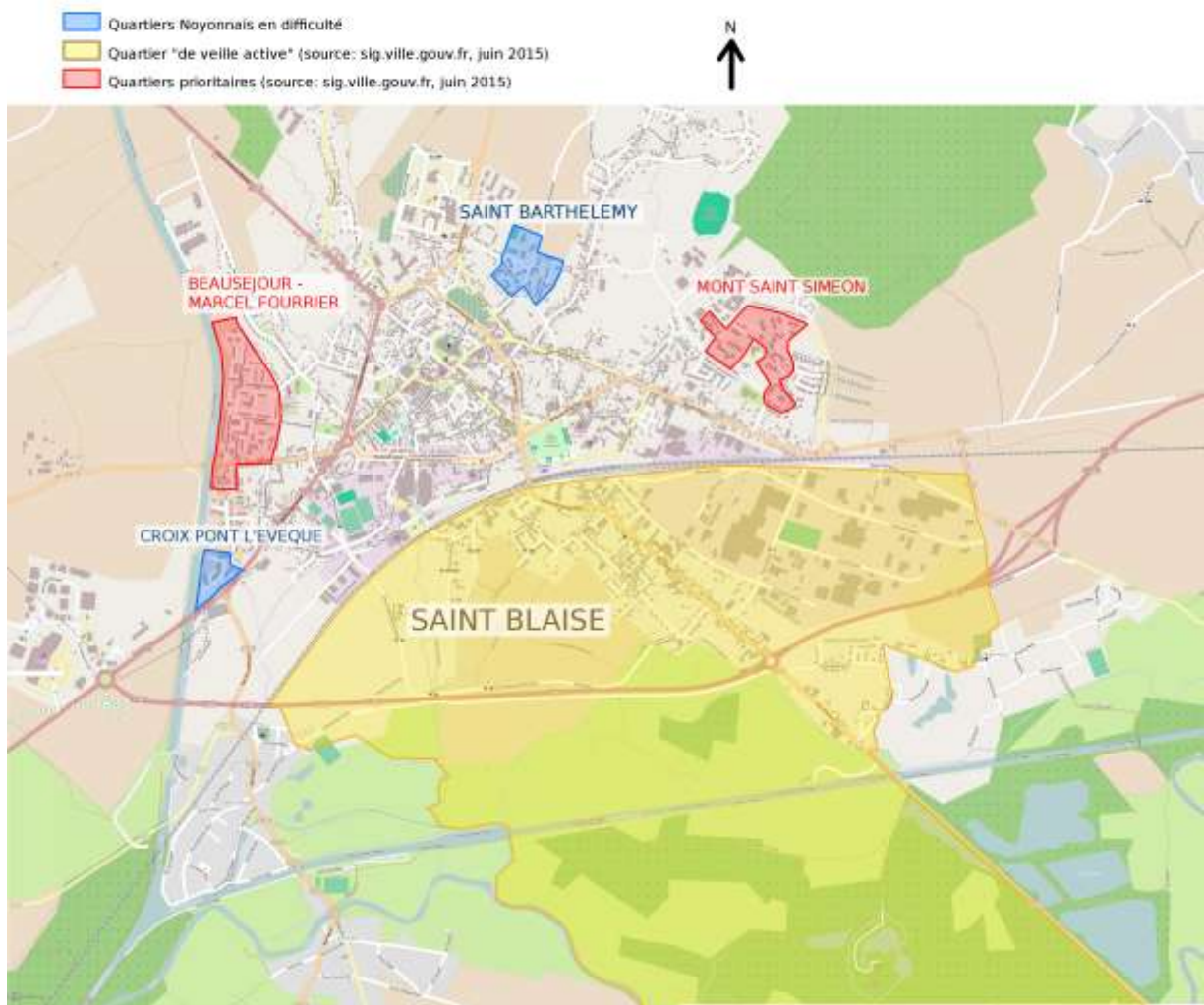
Les deux quartiers prioritaires concentrent un certain nombre d'indicateurs de fragilité : le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté et le taux de chômage sont plus élevés que sur le reste du Pays. Les jeunes sortis du système scolaire prématurément sont plus nombreux, et la population est moins diplômée qu'ailleurs... Mais d'autres quartiers connaissent aussi des difficultés et des risques de décrochage.

Le projet de cohésion sociale du contrat de ville doit ainsi veiller à éviter le risque d'une fracture entre des territoires qui se fragilisent et d'autres inscrits dans une dynamique positive.

Il permet de porter un regard sur l'ensemble des territoires vulnérables de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais – retenus ou non dans la géographie prioritaire de l'Etat. Cinq quartiers, dont deux ont été ciblés par la nouvelle géographie prioritaire en 2014, sont recensés comme étant en difficulté :

- Le quartier Mont Saint-Siméon, qui a fait l'objet d'un PRU
- Le quartier Beauséjour, qui candidate pour un Projet d'Intérêt Régional
- Le quartier Saint-Blaise, qui faisait partie du dispositif CUCS et devenu quartier de veille active
- Le quartier Saint-Barthélémy
- Le quartier Croix de Pont L'Evêque

Les deux derniers cités n'ont pas été retenus faute de répondre au critère des 1000 habitants.



Carte des quartiers en difficulté

2. Des principes et engagements prioritaires partagés de la ville et de la communauté de communes

Le territoire doit faire face à un certain nombre de défis qui devront être relevés et pris en compte dans le cadre du contrat de ville. Ces défis sont à prendre comme autant de principes directeurs de l'action des partenaires.

Dans ce cadre, les signataires du contrat de ville s'engagent sur un certain nombre de principes et de priorités à savoir :

- ▶ L'accès à l'emploi comme priorité majeure
- ▶ Un accès à la culture, aux soins et au sport pour tous
- ▶ La poursuite des efforts pour la sécurité, le cadre de vie et la mobilité
- ▶ Le lien social et la solidarité intergénérationnelle
- ▶ Des publics prioritaires : les jeunes, les familles monoparentales et les personnes vulnérables

2.1. Des thématiques prioritaires

■ L'accès à l'emploi comme priorité majeure

La problématique de l'emploi demeure l'objectif n°1 du contrat de ville.

Il s'agit d'une part d'améliorer l'employabilité des personnes les plus éloignées de l'emploi en agissant sur les freins à l'accès à l'emploi (développer la mobilité, travailler sur l'accès aux soins et la prévention santé, faciliter les modes de garde, lutter contre toute forme de discrimination, d'accès au droit, à l'emploi...)

Il s'agit également de lutter contre l'isolement des personnes et des familles, de développer et renforcer les services à la personne, ainsi que l'offre d'insertion (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, ETTI, ...).

L'accès à l'emploi des jeunes constitue tout particulièrement un objectif prioritaire qui passe entre autres par le développement de l'apprentissage avec la Région, les entreprises, les réseaux professionnels et institutionnels.

■ Un accès à la culture, aux soins et au sport pour tous

La vie associative représente un véritable lien social grâce à l'engagement de nombreux bénévoles. Pour maintenir le dynamisme d'une ville et d'un territoire, il est vital de soutenir ce tissu associatif qui favorise les rencontres au travers d'activités sportives, culturelles, caritatives. Les associations sportives ont contribué très largement à la distinction attribuée récemment à la ville de Noyon comme la ville la plus sportive de Picardie.

La culture tient également une place privilégiée en raison des nombreux aspects qu'elle permet d'aborder : la découverte des arts et des pratiques artistiques, la citoyenneté, l'appropriation du cadre de vie, le « vivre ensemble », etc. Le contrat de ville s'appuiera sur les actions et réflexions menées ces dernières années par le service animation du patrimoine de Noyon, Ville d'art et d'histoire en temps scolaire, hors temps scolaire et dans le cadre des programmations régulières et spécifiques.

■ La poursuite des efforts pour la sécurité, le cadre de vie et la mobilité

L'attractivité des quartiers passe par une amélioration du cadre de vie, un territoire où il fait bon vivre et accessible. A ce titre, la ville de Noyon réaffirme son souhait de mettre l'accent sur le maintien de la tranquillité publique et le désenclavement des quartiers.

La gratuité des transports en commun témoigne en partie de cet engagement.

■ Le lien social et la solidarité intergénérationnelle

Cette thématique contribue à l'appropriation des quartiers par les habitants. L'effort sera porté sur le vivre ensemble. L'offre de lieux de rencontre et de vie de proximité est d'autant plus importante qu'elle s'adresse à une population parfois isolée et précarisée.

2.2. Des publics prioritaires : les jeunes, les familles monoparentales et les personnes vulnérables

Trois publics prioritaires ont été identifiés : les jeunes, les femmes notamment mères de familles monoparentales et les personnes vulnérables.

Soutenir les dynamiques d'insertion et d'émancipation des personnes les plus fragiles et lutter contre les phénomènes de pauvreté et d'exclusion constituent aujourd'hui des enjeux majeurs.

La crise économique accroît en effet les phénomènes de pauvreté et d'exclusion d'une frange de la population qui connaît déjà des difficultés d'insertion sociale et économique. Une partie des plus démunis ne bénéficie pas des droits dont ils pourraient prétendre. L'action vise à garantir l'accès de tous aux droits fondamentaux : droits à l'éducation, au travail, à la santé, au logement et à la culture...

La monoparentalité lorsqu'elle se conjugue à des situations de vulnérabilité économique, d'isolement, de freins à la mobilité sociale et géographique, constitue un frein supplémentaire à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les inégalités sont particulièrement persistantes dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique. La prise en compte de cet axe implique un meilleur recueil des données sexuées afin de rendre visible les situations d'inégalités.

Les jeunes constituent également un public prioritaire. Ils font l'objet d'une attention particulière pour chacun des piliers. Ils couvrent une large tranche d'âge allant de l'enfance aux jeunes adultes, ce qui permet à la fois de conduire une action éducative et préventive.

Les jeunes apparaissent comme un public particulièrement fragilisé par les difficultés sociales du territoire, dans tous les domaines : la formation professionnelle, l'emploi, le logement et l'habitat, la formation, la santé, l'insertion sociale et la culture...

Ces évolutions interpellent les politiques publiques et posent la question d'agir de manière volontariste sur ce public. Il s'agit également d'intervenir de manière préventive.

Du côté des enfants, l'accent sera mis sur la réussite éducative et le soutien à la parentalité.

2.3. La participation des habitants : un engagement qui se traduit dans la mise en place active des conseils citoyens

Faire des habitants les acteurs du changement a constitué une ambition de la politique de la ville dès son origine.

La volonté d'impliquer les habitants est en effet un souci réel du territoire et se traduit à travers différentes actions. C'est une volonté forte de la municipalité qui s'est engagée à mettre les Noyonnais au cœur des projets de la ville. Différents dispositifs de concertation sont actuellement en place : conseil des sages créé en 2008, comité des sports créé en 2010 et conseil municipal des jeunes instauré en 2011.

Le PRU du Mont Saint-Siméon a été l'occasion de proposer des réunions de concertation sur des thématiques précises : nouveau plan de circulation ou implantation de cuves enterrées pour la collecte des déchets par exemple.

Dans le cadre des actions conduites par l'ANRU, les habitants sont consultés par les bailleurs pour mieux identifier les usages et définir en concertation les projets de rénovation et de résidentialisation notamment. La démarche GUP s'est appuyée sur une participation des habitants avec notamment une logique d'insertion mobilisant l'association ELAN CES, des diagnostics en marchant réguliers, des dispositifs d'informations (lettre d'infos, café chantiers, réunions...). Il serait intéressant de pérenniser cette mobilisation dans la démarche GUP.

Ainsi les signataires du contrat cadre réaffirment leur volonté d'associer les habitants à la préparation et au suivi du futur contrat de ville et posent l'opportunité d'en penser la stratégie de co-élaboration et de co-évaluation.

■ **L'inscription des conseils citoyens dans les dynamiques locales déjà engagées**

Dès le démarrage de l'élaboration du contrat de ville, la Ville de Noyon s'est attelée à mettre en œuvre les conseils citoyens sur les deux quartiers prioritaires.

L'ambition portée, est de définir ensemble, avec les habitants, ceux qui vivent, ou travaillent dans ces quartiers, le futur désirable à l'échéance des cinq années du contrat.

L'esprit de ces instances est ainsi de construire et animer collectivement le projet de cohésion sociale du contrat de ville, par un processus de co-élaboration et de co-évaluation avec les acteurs de la société civile (habitants, associations, acteurs économiques, etc.) des projets. Ils ont ainsi été intégrés au processus décisionnel et d'évaluation.

L'objectif est de développer la participation des habitants à l'ensemble de la ville.

Ces conseils sont composés dans les deux quartiers de représentants d'associations, de collectifs, d'habitants volontaires et tirés au sort.

Cette démarche s'est appuyée sur :

- Une mobilisation via le site internet de la ville et des équipes de proximité
- Une information large de la démarche par voie d'affichage dans tous les halls d'immeubles et les boutiques des centres commerciaux, dépliants dans les boîtes aux lettres de tous les habitants du quartier, informations spécifiques aux associations et clubs sportifs
- Un tirage au sort sur les listes électorales de 60 personnes par quartier, qui ont reçu un courrier personnalisé à leur domicile pour les inviter à participer à ces réunions.

- Des réunions publiques d'information sur les missions et l'organisation d'un conseil citoyen, dès le mois de février sur les deux quartiers prioritaires et de recueil des premières candidatures.

Suite à ces réunions, 20 personnes se sont portées volontaires à Beauséjour et 15 au Mont Saint-Siméon.

Les missions des conseils citoyens



Une réunion de constitution de chaque conseil et des réunions thématiques ont été organisées.

Des représentants du conseil participent aux instances du contrat de ville : comités techniques et comités de pilotage. Ils ont d'ores et déjà participé à toutes les instances d'élaboration du contrat de ville.

2.4. Un contrat de ville qui permet de repenser les principes fondamentaux de l'action sociale

Le contrat de ville constitue un outil de mobilisation des partenariats et d'animation du projet de cohésion territoriale. Il permet la mutualisation des moyens des différents partenaires de la politique de la ville dans le cadre d'une démarche concertée et contractualisée.

L'élaboration du contrat de ville par sa mobilisation partenariale est l'occasion de s'interroger sur les conditions de renouvellement de l'action publique dans les quartiers et par extension de celle de la ville et de la communauté de communes.

L'opportunité de la mise en place de la réforme de la politique de la ville peut être saisie pour repenser la politique sociale de la ville, dans un souci de rationalisation, de clarification, de complémentarité et d'optimisation.

Ainsi, par un effet levier, le contrat de ville doit permettre d'accompagner la définition d'une politique sociale et économique, de maintenir et améliorer la gestion et le cadre de vie du quartier en pensant une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité adaptée et réactive, et d'optimiser l'offre d'équipements en la complétant ou en précisant sa vocation.

Le contrat de ville offre l'opportunité de repenser la vocation des équipements de proximité. L'éventualité de la transformation des structures de quartier en centre social peut être l'occasion de penser un équipement en capacité d'observer les réalités locales, de les analyser, de faire remonter les besoins et d'exprimer des propositions d'actions. Le projet social de territoire pourrait alors s'appuyer fortement sur cet équipement et inscrire son projet dans une démarche de développement social local.

3. Les axes stratégiques du contrat de ville autour des piliers thématiques

Le contrat de ville s'articule autour de trois grands piliers, qui sont « le cadre de vie et renouvellement urbain », « le développement de l'activité économique et l'emploi », « la cohésion sociale ». Le pilier « les valeurs de la République et citoyenneté » a été intégré au pilier cohésion sociale comme l'a fait la politique de la ville jusqu'à maintenant. Cet axe correspond à des réflexions et actions menées depuis plusieurs années par la ville de Noyon allant du développement de l'esprit civique et de la solidarité, de la citoyenneté, de la démocratie participative, à un travail sur la mémoire des quartiers.

Les trois thématiques prioritaires que sont « la jeunesse », « l'égalité entre les femmes et les hommes » et « la prévention de toutes les discriminations » ont été traitées de façon transversale. Nous les retrouvons dans chaque pilier.

Chaque pilier comprend des éléments de diagnostic, des enjeux, orientations stratégiques, objectifs opérationnels et un plan d'action global. Les actions qu'il contient ont été identifiées grâce aux travaux effectués lors des groupes de travail qui ont réuni les partenaires, les services et les habitants.

Ces travaux ont aussi permis d'identifier les leviers qui pourraient favoriser la mise en place de ces actions: les ressources à mobiliser, les acteurs concernés, les dispositifs spécifiques ou de droit commun des différents partenaires sur le territoire.

Ce plan d'action global est défini pour les cinq prochaines années. Sur cette base, chaque année, une programmation détaillée sera mis en place. Elle prendra en compte les initiatives des porteurs de projets, des services et des partenaires, afin d'assurer une meilleure complémentarité des actions. Elle sera évaluée et actualisée annuellement en fonction de l'atteinte des objectifs.

PILIER 1 – Emploi et développement économique

L'objectif prioritaire de ce pilier vise à réduire les écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et le territoire, en particulier au bénéfice des jeunes, des femmes et en intégrant la lutte contre les discriminations.

Il consiste d'une part à promouvoir l'offre de travail, par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire.

Il consiste d'autre part à lever les freins d'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes et pour les femmes, par le renforcement de la formation et de l'accompagnement individuel ou collectif des demandeurs d'emploi. Le chômage reste en effet nettement plus élevé au sein des quartiers que sur le reste du territoire et les niveaux de qualification sensiblement plus bas.

Ces priorités nécessitent de mieux articuler les dispositifs de droits communs existants, de renforcer les outils en direction des quartiers prioritaires et de coordonner les actions entre les acteurs du champ de l'emploi, de la formation, du social et de l'éducation.

Les freins à l'emploi sont multiples, à commencer par les problèmes de qualification. Les liens entre les acteurs de l'emploi des quartiers et le tissu économique sont encore trop peu développés.

De surcroît, les commerces dans les quartiers sont plutôt en difficulté. Compte tenu du contexte local, des orientations spécifiques ont été définies par les signataires du contrat de ville. Une attention particulière sera portée sur les thématiques suivantes :

- ▶ Soutenir le développement économique avec la création d'entreprises
- ▶ Renforcer l'accessibilité à la formation, au stage et à l'emploi

Ces objectifs reposent sur une intervention concertée mobilisant l'ensemble des ressources et dispositifs pour lutter contre les freins à l'emploi, dont les discriminations, éviter les juxtapositions de services et les ruptures de prise en charge et de parcours.

▶ **Éléments de diagnostic**

1. Le développement économique

■ **Un tissu économique fortement touché par la désindustrialisation**

La part de l'industrie qui a longtemps dominée l'économie noyonnaise ne représente plus aujourd'hui que 7,2 % des entreprises et son taux de création est l'un des moins importants avec 9,3 %.

Plusieurs évènements marquants ont aggravé la situation : fermeture de l'usine Jacob Delafon (150 emplois) ; la délocalisation dans l'Aisne de l'usine Intersnack (ex-Bahlsen 200 emplois) ; le départ en juillet 2010 du Régiment de Marche du Tchad qui était composé de 1 200 hommes dans le cadre de la réforme

militaire ; le transfert du siège de Brézillon à Compiègne, filiale du groupe Bouygues - 1ère entreprise de BTP en Picardie, (créée à Noyon depuis plus de 40 ans avec 200 personnes).

Le secteur de la construction qui ne représente que 14,1 % des entreprises semble néanmoins être un domaine porteur puisqu'il affiche le taux de création le plus important avec 23,8 %. (Source : Insee, REE 2013, Sirène)

■ **Une attractivité économique du territoire relativement faible**

La situation géographique fortement concurrentielle de Noyon et la proximité avec de grands pôles urbains compétitifs comme Compiègne mais également Soissons, Saint-Quentin, Amiens... est un facteur limitant le développement économique de la ville qui peine à se positionner en tant que partenaire avec la région parisienne.

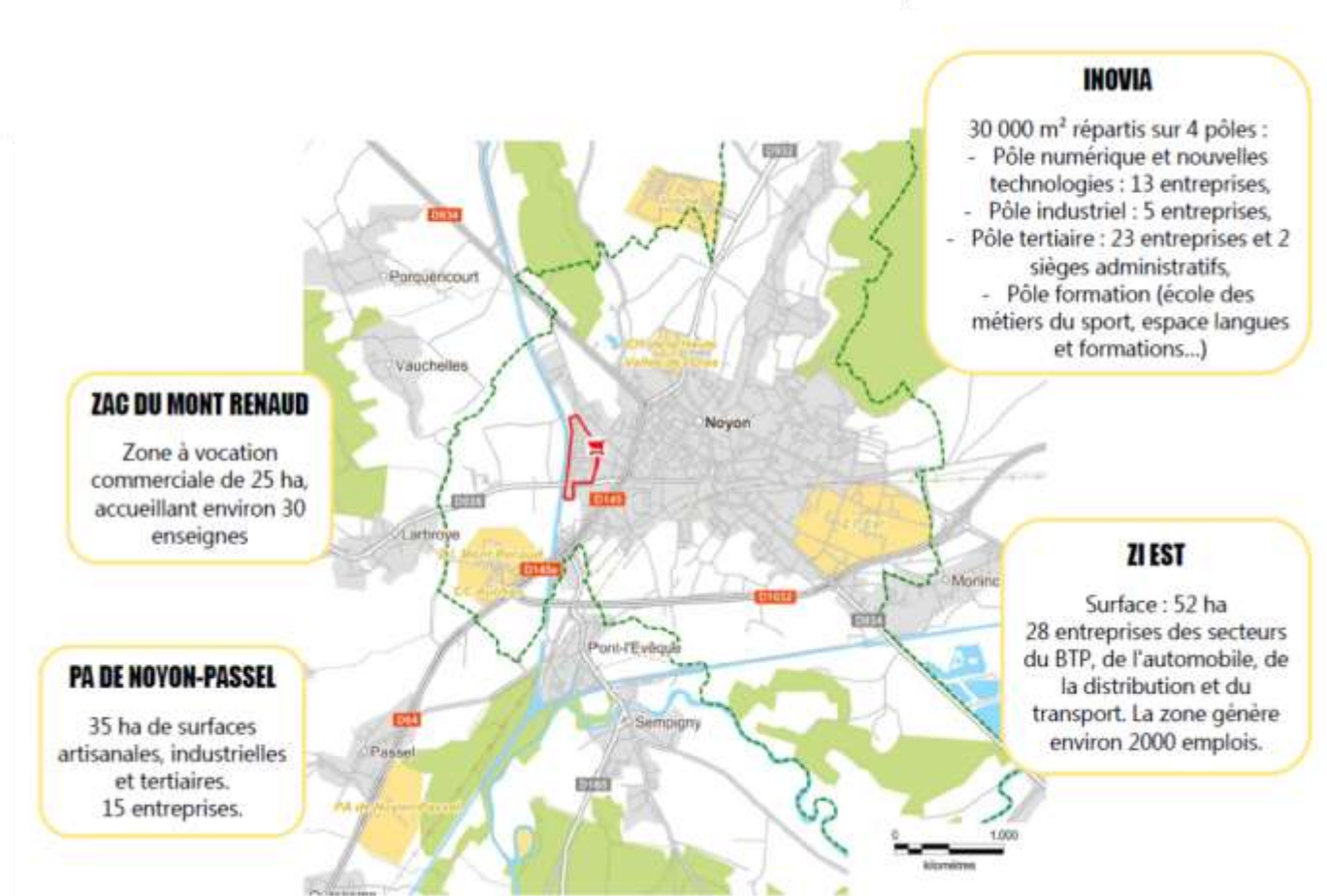
Noyon qui concentre près de 80 % des logements sociaux de la Communauté de Commune du Pays Noyonnais souffre encore de l'image d'une ville qui concentrerait à elle seule l'ensemble des problèmes du territoire. Image accentuée par la question de la sécurité qui revient de manière récurrente lorsque l'on évoque les quartiers prioritaires de la politique de la ville. De plus, outre un centre-ville dynamique qui concentre la majorité des services, les autres quartiers souffrent encore parfois d'un déficit en commerces et services.

Si le prix du foncier peut néanmoins en faire un secteur attractif pour les jeunes couples souhaitant accéder à la propriété, la faiblesse des liaisons routières et de l'offre immobilière ne favorise pas l'implantation de nouveaux habitants.

L'enclavement et les difficultés d'accès à certains secteurs de la ville restent, malgré les travaux effectués, une difficulté majeure pointée aussi bien par les professionnels que par les habitants.

■ **L'accueil des entreprises s'organise autour de quatre parcs d'activités, tous situés en zones à finalité régionale (AFR).**

- La ZI de NOYON, site historique d'accueil des entreprises, où sont installés les principaux employeurs, à savoir les entreprises Majencia, Dana et Société Verrière d'Encapsulation.
- Le parc d'activités de NOYON-PASSEL : créé depuis environ dix ans, ce parc accueille environ 200 salariés.
- Le parc commercial du Mont Renaud : le parc accueille une trentaine d'enseignes (dont l'hypermarché Auchan).
- Le Campus économique Inovia, projet phare de la CCPN.



■ Mais une démarche dynamique pour favoriser le développement économique

L'effondrement du secteur industriel dans les années 1990 a fortement impacté l'économie noyonnaise qui tente aujourd'hui d'intégrer de nouveaux secteurs d'activités afin de se redynamiser.

Malgré ses nombreuses difficultés, la commune tente d'offrir une image relativement dynamique et prête une attention particulière à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur son territoire.

Le secteur du commerce, des transports et services divers domine aujourd'hui très largement l'économie communale (62,5 %). Ce taux est pour près d'un tiers constitué d'entreprises spécialisées dans le commerce et la réparation automobile (23,1 %). De plus, pour l'année 2013, il présente le second taux de création le plus important (21,7 %).

Le partenariat entre la Ville de Noyon et la Communauté de Communes du Pays Noyonnais permet de proposer de nombreux services d'accompagnements à destination des futurs chefs d'entreprises. Ainsi, le Pôle emploi de Noyon anime plusieurs fois par an des « Ateliers de la création d'entreprise » dont l'objectif est d'informer sur les différentes étapes liées à la création de nouvelles structures. Une réunion hebdomadaire est organisée avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise et permet de répondre aux questions des créateurs et chefs d'entreprises et de leurs présenter les services proposés par la Chambre des Métiers. Le Pôle développement économique propose gratuitement un service d'accueil, d'accompagnement et de financement aux porteurs de projet en création et reprise d'entreprises. Des

initiatives innovantes telles que « ma Boutique à l'essai » en centre-ville permet à un porteur de projet de tester son idée de commerce pendant plusieurs mois en conditions réelles. Le dispositif a ainsi permis en 2013 l'ouverture d'une épicerie fine et également d'un magasin de prêt à porter en 2014.

Des freins, notamment liés à l'enclavement géographique ont contraint la mutation de l'économie locale vers des activités diversifiées et à potentiel de croissance.

L'intégration d'un « pôle numérique et nouvelles technologies » sur le Campus économique Inovia est un exemple pertinent d'actions visant à diversifier les activités communales.

Le Campus économique Inovia.

L'ancien quartier militaire Berniquet est devenu le Campus économique Inovia, un parc d'activité dédié principalement aux PME et accueillant à la fin de l'année 2013 pas moins de 40 entreprises et près de 200 salariés. Le pôle numérique et nouvelles technologies accueille 11 entreprises, le pôle industriel 6 et l'espace tertiaire 22 entreprises et 3 sièges administratifs. Le campus dispose également d'un pôle formation et de nombreux bureaux sont destinés à des entreprises du secteur tertiaire à des tarifs particulièrement avantageux (à partir de 250 € par mois). L'objectif étant de favoriser au mieux l'implantation de petites structures sur la commune et de fait de créer des emplois. De plus, le centre dispose de salles communes visant à faciliter le quotidien des salariés telles que des salles de réunion et de pause équipées.

Notons que l'éventualité de la mise en chantier d'un centre aquatique intercommunal peut constituer également un des enjeux majeurs à venir pour la commune et plus généralement pour la CCPN.

■ La dynamique économique et commerciale dans les quartiers prioritaires et leur environnement proche

Les quartiers Beauséjour et Mont Saint-Siméon recensent peu de facteurs susceptibles de générer des flux de population externe au quartier. En effet, les équipements publics sont quasi-absents et les quartiers comptent trop peu d'emplois pour créer des flux générateurs de passage pour les polarités commerciales des quartiers (7% du total des emplois de la ville de Noyon se situent sur Beauséjour).

La baisse du nombre d'habitants sur Beauséjour et la typologie modeste des ménages amenuisent d'autant plus le potentiel de consommation. 29 entreprises essentiellement tertiaires sont comptabilisées sur Beauséjour et ses alentours. 67% ont moins de 5 ans contre 47% à l'échelle de la ville. Ce différentiel de 20 points témoigne d'un turnover important et donc d'une fragilité économique.

Le quartier composé exclusivement d'habitat n'offre pas de structures, atelier, entrepôt, bâtiment, cellules commerciales, permettant d'y développer actuellement une logique de développement économique.

Le centre commercial Beauséjour, composé de 4 commerces, répond bien en structure à sa vocation de pôle commercial d'hyper-proximité en proposant une réponse à des besoins courants alimentaires. Son offre est complémentaire, sans doublon. Cependant, certaines problématiques urbaines persistent et sont à

prendre en considération, comme l'accessibilité et la visibilité réduites (Source : étude urbaine de Beauséjour – 2015).

Le centre commercial du Mont Saint-Siméon reste à redynamiser. Il offre un aspect architectural dégradé et peu attractif qui contraste d'autant plus aujourd'hui avec la rénovation d'ensemble du quartier.

D'autre part, une réflexion sur son contenu même reste à mener. L'implantation d'un service public en son sein permettrait de diversifier la clientèle et d'attirer des personnes extérieures au quartier. L'opportunité d'organiser un marché sur le parking du centre commercial reste à vérifier.

ENJEUX en lien avec le SCOT approuvé en novembre 2011

- ▶ Attirer de nouvelles entreprises, sur la base d'un développement exogène
- ▶ Promouvoir la création de nouvelles filières pour émerger et gagner en visibilité régionale
- ▶ Limiter la dépendance du Noyonnais à d'autres pôles géographiques, en devenant un pôle économique autonome et attractif. Il conviendra de fait de définir un positionnement complémentaire aux autres pôles économiques de proximité, dans une logique partenariale
- ▶ Maintenir les activités commerciales existantes
- ▶ Redynamiser l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires et favoriser l'entrepreneuriat

2. L'accès à l'emploi : un enjeu toujours majeur

Les fragilités socio-économiques des habitants des quartiers prioritaires persistent. Ces territoires souffrent d'un taux de chômage supérieur à la moyenne du Noyonnais. Ce taux est particulièrement plus élevé sur Beauséjour pour les hommes et les femmes.

■ Un taux d'emploi plus faible dans les quartiers prioritaires

Le taux d'emploi dans les quartiers prioritaires est plus faible que dans la moyenne du Noyonnais. Le quartier Mont Saint-Siméon affiche les plus forts écarts.

Taux d'emploi des 15 à 64 ans (au sens du recensement) par sexe

	Taux de femmes en emploi (en %)	Taux d'hommes en emploi (en %)
Beauséjour	37.3%	52.4%
Mont Saint-Siméon	30.4%	38.2%
Commune de Noyon	43.5%	57.8%
CC du Pays Noyonnais	50.9%	67%

Source : Extrait Kit de données CGET issues du recensement 2010

Taux de chômage (au sens du recensement) par sexe

	Taux de femmes au chômage (en %)	Taux d'hommes au chômage (en %)
Beauséjour	36%	31.9%
Mont Saint-Siméon	38.3%	47.5%
Commune de Noyon	27.4%	23.1%
CC du Pays Noyonnais	19.6%	14%

Source : Extrait Kit de données CGET issues du recensement 2010

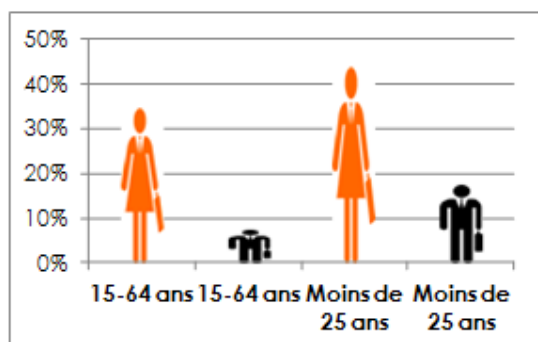
■ Des difficultés d'accès à l'emploi accrues pour les femmes et les moins de 25 ans.

Le taux de chômage sur la Ville de Noyon au sens du recensement (F : 27,7 % / H : 25,3 % - INSEE 2011) est très largement supérieur aux données nationales (F : 13 % / H : 11,6 %). L'ensemble des données ayant trait à l'emploi traduisent de fortes disparités hommes/femmes et une fragilité beaucoup plus importante de ces dernières face au chômage et aux emplois précaires.

La part des femmes occupant un emploi à temps partiel (34,8 %) est plus de 4,5 fois supérieure à celui des hommes (7,7 %). Si nous retrouvons déjà au niveau national une forte disparité femmes/hommes (x4) elle reste donc encore plus marquée sur la ville. Ce choix professionnel est très souvent contraint et renforce la précarité des femmes notamment quand elles sont chef de famille monoparentale.

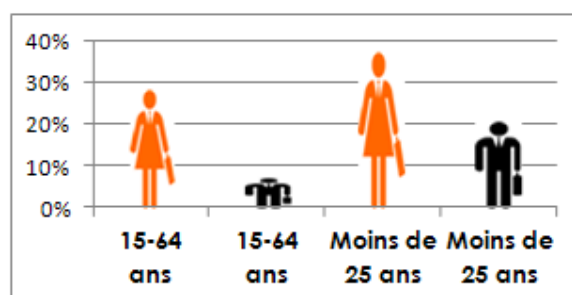
Cette différence s'explique de plusieurs manières. La conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale reste dépendante d'un certain nombre de facteurs : les modalités de garde des enfants mais aussi plus largement la mobilité, les déplacements entre domicile et travail, le niveau de formation, et pour les femmes étrangères, le niveau de maîtrise de la langue française.

Taux d'emploi à temps partiel (Noyon)



(INSEE – 2011)

Taux d'emploi à temps partiel (France)



Les jeunes de moins de 25 ans sont également fortement touchés par le chômage puisqu'ils représentent près d'un quart des demandeurs d'emploi. Dans les quartiers de Beauséjour et du Mont Saint-Siméon, cette proportion atteint respectivement 40 et 50 %. Les femmes de moins de 25 ans représentent à elles seules 44,2 % des salariées effectuant un emploi à temps partiel contre 17,5 % pour les hommes.

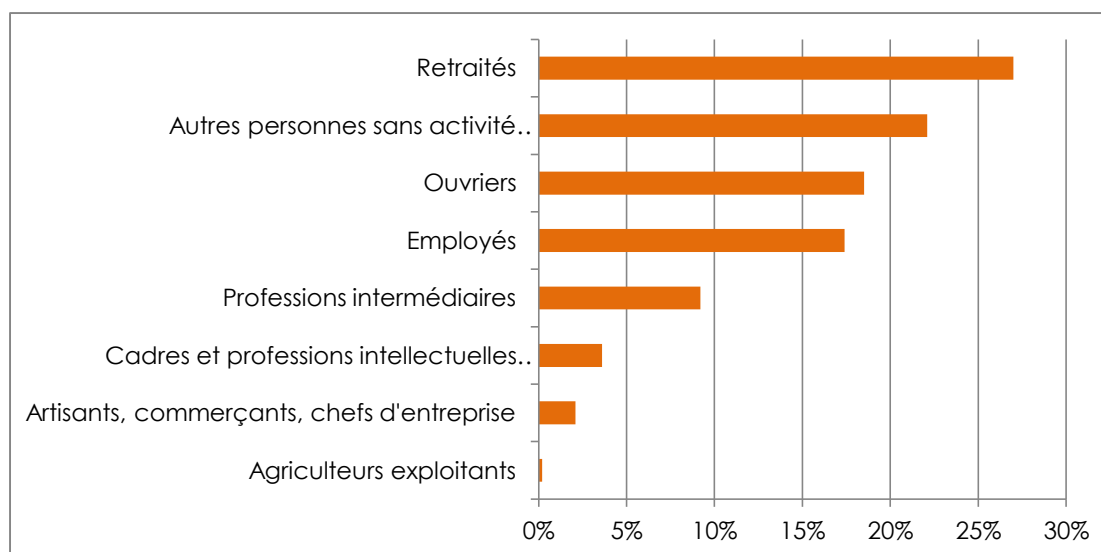
■ Une majorité d'ouvriers et d'employés

La part la plus importante de la population noyonnaise selon la catégorie socioprofessionnelle est représentée par les retraités (27 %) suivi par les « autres personnes sans activité professionnelle » (22,1 %).

La part importante des habitants de moins de trente ans sur la commune ne doit donc pas faire perdre de vue les enjeux liés au vieillissement de sa population et à ses éventuelles conséquences socio-économiques pour la ville.

Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les ouvriers et les employés avec respectivement 18,5% et 17,4 %. A l'inverse, la part représentée par les agriculteurs est minime et ne représente que 0,2 %.

Population de + de 15 ans selon la catégorie socioprofessionnelle



(INSEE – 2011)

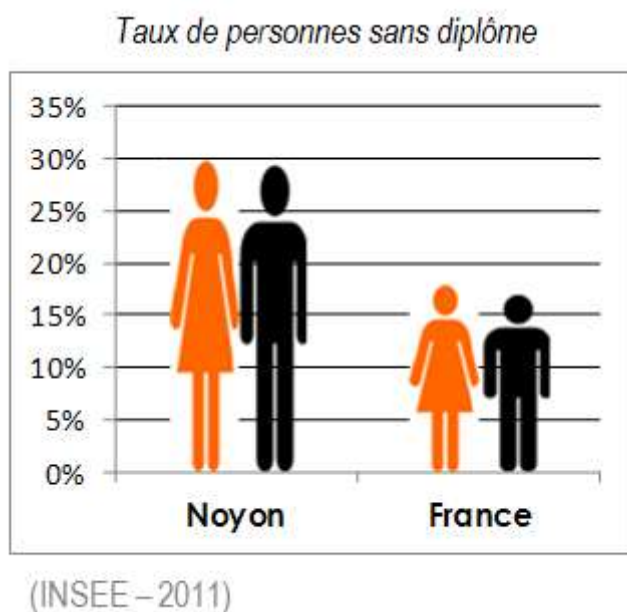
■ Une forte proportion d'habitants sans diplôme, qui renforce les difficultés d'accès à l'emploi

Les questions de la formation et de l'accès à l'emploi restent intimement liées. La forte proportion de Noyonnais(es) ne disposant d'aucun diplôme (F : 29,8 % / H : 29,5 %) génère de fait des difficultés d'insertions professionnelles. Ces chiffres, qui sont près de deux fois supérieurs aux moyennes nationales

(F : 18 % / H : 17,1 %), ne traduisent cependant pas les disparités hommes/femmes particulièrement marquées à l'échelle communale.

Les chiffres concernant les titulaires d'un baccalauréat sont ceux les plus proches des données nationales. En effet, si seul 14,8 % des hommes et 14,2 % des femmes disposent d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel ces données restent assez proches (- de 2 %) des taux nationaux (H : 16,1 % / F : 16,5 %).

Plus les diplômes sont importants, plus l'écart entre les taux communaux et nationaux se creuse à nouveau. Ainsi, 7,4 % des hommes et 8,2 % des femmes disposent à Noyon d'un diplôme universitaire court contre respectivement 10,6 % et 13,8 % pour la France. Enfin, seuls 5,8 % des hommes et 4,4 % des femmes ont un diplôme universitaire long contre 14,2 % (H) et 12,5 % (F).



■ Des formations souvent conditionnées par l'offre locale

Le Lycée des Métiers permet la préparation de diplômes professionnels de niveaux BEP ou Bac Pro. Le Campus économique Inovia situé sur l'ancien quartier militaire Berniquet dispose d'un centre de formation accueillant un Internat d'excellence, l'Ecole des métiers du sport et un Espace Langues et Formations.

La cité scolaire propose un BTS assistant de gestion PME-PMI et une classe préparatoire aux grandes écoles de commerce.

L'offre de formation semble donc assez restreinte. Il est possible que le faible niveau de formation générale de la population soit accentué par ce fait. Au coût engendré par la poursuite d'études supérieures et au faible revenu dont dispose de nombreuses familles, viennent s'ajouter l'enclavement parfois encore important de certains secteurs de la ville et la nécessité de disposer d'un véhicule afin de pallier au manque de transports en commun. Les jeunes adultes doivent se rendre à Compiègne (29 km) afin de poursuivre leurs études ou dans de grandes villes universitaires, telles qu'Amiens (70 km) ou Paris (110 km).

Certains choix d'orientations professionnelles s'effectuent donc encore souvent non pas en fonction des aspirations réelles des élèves mais en fonction de la proximité géographique des établissements. Ce type d'orientations par défaut multiplie de fait le risque de décrochage scolaire.

Nous constatons également une certaine forme de résignation de la part de nombreux jeunes noyonnais(es) qui, notamment du fait de leurs difficultés familiales, n'envisagent pas la poursuite d'études supérieures même courtes comme « *une solution possible* », d'autant plus que le fait de détenir un diplôme n'assure plus aujourd'hui celui de disposer d'un emploi. Favoriser l'accès des habitants à un niveau de formation supérieur nécessite donc également un travail portant sur les questions de la mobilité et des représentations sociales.

■ **Une adaptation nécessaire de l'offre de formation aux compétences recherchées au sein des grands chantiers locaux**

L'adaptation de l'offre de formation à la demande d'emploi nécessite d'avoir une bonne connaissance du marché de l'emploi sur le territoire et de savoir anticiper les besoins en main d'œuvre. Ceux découlant de grands chantiers à venir, tel que celui du Canal Seine Nord Europe, constituent une source d'emplois non négligeable pour la commune. Il est nécessaire d'anticiper les besoins de formation des futurs salariés, l'hébergement des personnels du chantier pour les localiser à Noyon et les besoins en sous-traitance locale. Des clauses d'insertion sont prévues pour les marchés d'aménagement du canal. L'idée est de développer des compétences au niveau des publics des quartiers pour qu'ils puissent profiter de cette opportunité. Un travail a déjà été mené en 2012 dans ce sens avec la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) sur l'estimation des besoins potentiels. Des besoins de compétences en batellerie sont identifiés par exemple.

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais développe actuellement l'offre de formation sur le territoire, et notamment sur le Campus économique Inovia. Dans une logique de développement partenarial avec les grands pôles de proximité, de nouveaux liens se créent avec l'Université de Technologies de Compiègne et la nouvelle antenne de l'Ecole Supérieure des Travaux Publics qui s'installe à Compiègne.

■ **Une volonté locale de développer les compétences numériques**

Les objectifs de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais visent à préparer les emplois de demain, et répondre aux difficultés de la population noyonnaise. Il s'agit de développer des compétences nouvelles, pour améliorer l'employabilité de certains publics.

A l'horizon de 2018, plus de 36 000 créations nettes d'emplois sont attendues dans la filière du numérique (Chiffres Syntec Numérique). Des enquêtes mettent en évidence un décalage entre l'offre et la demande : les entreprises recherchent de plus en plus de personnes compétentes dans le numérique, en particulier des développeurs, et le volume de candidats n'augmente pas assez vite. Des initiatives publiques et privées se développent rapidement pour développer des compétences, en particulier auprès de publics demandeurs d'emplois, voire en situation de fragilités.

En ce sens, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais prévoit de mobiliser des moyens sur le développement de compétences numériques, au moyen de formations gratuites sur les métiers du code, proposées à un panel d'individus motivés.

Ces programmes s'adressent donc en priorité aux publics éloignés de l'emploi, mais ils prévoient aussi une vraie démarche de sélection, pour mesurer la motivation et la capacité des candidats. L'objectif envisagé serait que les habitants des quartiers Beauséjour et Mont Saint-Siméon soient les principaux bénéficiaires de ce programme.

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais compte déjà de nombreux atouts pour développer ce projet :

- ▶ L'implantation d'une dizaine d'entreprises numériques sur le Noyonnais.
- ▶ Des capacités d'accueil pour l'organisation des formations longues et courtes, et des actions de promotion / portes-ouvertes.
- ▶ Le soutien de plusieurs dirigeants d'entreprises implantées sur le Campus économique Inovia, également investis dans des démarches de responsabilité sociétale. Un projet porté par une entreprise locale, vise à mettre à disposition un studio pour la production et la diffusion de contenus dans des réseaux privés de télévision sur IP.

Dans la préparation de son projet, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais s'est intéressée à l'expérience Simplon.co (Montreuil en Seine Saint Denis), et aux essais réalisés sur des territoires similaires (La Loupe dans le Perche ou encore récemment dans l'Orne à Boitron). L'objectif serait de compter sur une première promotion à l'automne prochain.

■ **La prise en compte de l'enjeu lié à l'emploi dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain du Mont Saint-Siméon via la clause d'insertion**

Le manque de formation auquel s'ajoute les nombreuses difficultés socioéconomiques rencontrées par un grand nombre de Noyonnais sont autant de facteurs aggravant l'insertion professionnelle de ces derniers. Privilégier et valoriser le travail effectué par les structures d'insertions (associations, entreprises...) peut permettre à des jeunes sans diplôme et sans expérience de bénéficier d'un premier emploi, ou d'amorcer de manière progressive un retour à la vie professionnelle pour les personnes en étant coupées de longue date. Travailler sur la question de la confiance en soi, régulariser la situation administrative des personnes, pouvoir bénéficier d'un suivi professionnel régulier ne sont que quelques-uns des aspects permettant de lever les freins à l'emploi.

La présence sur le territoire Noyonnais de structures telles que *Emploi 60* (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion¹) ou *APIC* (Association Intermédiaire²) permet donc un travail pertinent qui

¹ *Emploi 60* est une ETTI bien identifiée par les entreprises et qui réalise la majorité des heures disponibles

² APIC est une association intermédiaire qui propose des missions de ménage, de jardinage, de petits travaux auprès de particuliers, d'entreprises ou de collectivités.

s'intéresse au-delà de la question professionnelle aux difficultés socioéconomiques rencontrées par leurs salariés.

Le secteur de l'insertion qui a commencé à se développer sur la commune ces quatre dernières années, notamment par la mise en place en 2011 de la clause d'insertion, qui s'est généralisée à l'ensemble des marchés de la ville supérieurs à un certain montant, constitue donc un engagement pertinent.

Les chiffres disponibles après un an de fonctionnement étaient particulièrement encourageants puisque l'ensemble des heures palliées ont été effectuées (15 064) 20 % des salariés étant passés par le dispositif disposaient à la fin de leur contrat d'un emploi en CDD ou en CDI. Notons, que 43 % des personnes concernées sont néanmoins retournées au chômage à la fin de leur mission. Reste donc la nécessité d'envisager la suite du parcours de ceux n'ayant pas trouvé d'emploi pérenne et de permettre à un maximum de personnes de pouvoir bénéficier de ce type d'opportunité.

La stratégie de pérennisation de la politique d'insertion s'appuie aujourd'hui sur la généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux de la Ville de Noyon et de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

ENJEUX

- ▶ En lien avec l'accueil de nouvelles filières, développer les formations correspondantes sur le territoire
- ▶ Travailler sur les freins à l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées de l'emploi: qualification, mobilité, modes de garde, santé...
- ▶ Accompagner les jeunes dans la définition de projets professionnels cohérents et d'un parcours
- ▶ Poursuivre les dynamiques locales pertinentes : clause d'insertion, partenariats, ...

► **ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS**

Éléments de diagnostic	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un tissu économique fortement touché par la désindustrialisation et une attractivité du territoire relativement faible. ▶ Des effets de concurrence pour l'accueil d'activités économiques, compte tenu de la proximité de grands pôles urbains compétitifs. ▶ De grands projets structurants en cours ou prévus pour les prochaines années : Canal Seine Nord Europe, reconstruction des groupes scolaires, projet de rénovation urbaine du quartier Beauséjour. ▶ Des parcs d'activités dynamiques. ▶ Le développement du projet « Campus économique Inovia ». ▶ La mise en œuvre de projets innovants (Exemple : « Ma boutique à l'essai »). ▶ Des moyens importants alloués à l'accompagnement des futurs entrepreneurs (fonds de prêts participatifs, chargés de mission dédiés). ▶ Un centre-ville dynamique, qui contraste avec une activité économique et commerciale plus restreinte dans les quartiers. ▶ Certains secteurs restent encore relativement enclavés et difficilement accessibles. ▶ Un prix du foncier attractif. ▶ Des quartiers composés essentiellement d'habitat et peu de structures d'accompagnement en faveur du développement économique. ▶ Ce faible niveau d'équipements dans les quartiers, induit un isolement relatif et limite le flux de personnes externes. ▶ Un faible niveau de revenu de la population, un pouvoir d'achat limité. ▶ Une main d'œuvre peu qualifiée. ▶ Une population relativement jeune. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Orientation n°1 : Soutenir le développement économique avec la création d'entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser une culture de l'entrepreneuriat ▶ Favoriser l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises et des commerces au sein des quartiers ▶ Encourager et accompagner les projets de création d'activité par les habitants des quartiers prioritaires ▶ Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire et de nouvelles actions d'insertion

<ul style="list-style-type: none"> ▶ La mise en place de la clause d'insertion sociale au sein des marchés publics de la ville de Noyon et de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais. ▶ Le développement du projet « Campus économique Inovia ». ▶ Le développement amorcé de nouvelles filières sur le territoire : numérique, nouvelles technologies et éco-construction. ▶ Des formations peu adaptées au contexte local. ▶ Un taux très élevé d'habitants sans diplôme. ▶ Une main d'œuvre peu qualifiée et un taux très élevé d'habitants sans diplôme. ▶ Une très faible proportion de Noyonnais disposant d'un diplôme supérieur même court. ▶ Un taux de chômage important au sein des quartiers, largement supérieur à la moyenne nationale. ▶ Une fragilité accrue pour les jeunes de moins de 25 ans et les femmes. ▶ Un très faible niveau de formation de la population, notamment celle des quartiers : une main d'œuvre peu qualifiée. ▶ L'impossibilité pour les jeunes de poursuivre leurs études sur le territoire. ▶ Pas de permanences ou antennes de services publics dans les quartiers. 	<p>▶ Orientation n°2 : Renforcer l'accès à la formation, au stage et à l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer l'accès à la formation et au stage des publics des quartiers prioritaires ▶ Accompagner les structures d'insertion pour développer l'offre d'insertion ▶ Mettre en place des actions coordonnées et partenariales entre les acteurs du champ de l'emploi, de la formation, du social et de l'éducation ▶ Mettre en place des actions pour lever les freins à la formation et à l'emploi
---	--	--

Orientation n°1 : Soutenir le développement économique avec la création d'entreprises

Objectifs généraux :

- *Maintenir le tissu économique des quartiers*
- *Dynamiser l'offre commerciale et de services, en l'adaptant aux besoins des habitants*
- *Favoriser l'émergence d'entreprises portées par des personnes issues des quartiers prioritaires*
- *S'appuyer sur les grands projets de territoire comme leviers pour le développement des quartiers*

Objectifs opérationnels	Champs et pistes d'actions	Leviers (Ressources et dispositifs mobilisables)
<p>1.1. Favoriser une culture de l'entrepreneuriat</p>	<p>1.1.1. Sensibiliser les publics, notamment les jeunes, à la culture d'entreprendre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les liens avec les établissements d'enseignement supérieur et les réseaux d'entrepreneurs locaux pour la mise en place de parrainage, rencontres, ... ▶ Sensibiliser les jeunes à travers des actions en lien avec les établissements scolaires, comme des rencontres, visites d'entreprises ou lors du forum des métiers de la Mission Locale Cœur de Picardie sur le Campus économique Inovia. ▶ Développer la culture entrepreneuriale chez les jeunes avec la mise en place de permanences locales délocalisées en établissements scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formations de Pôle Emploi et possibilité de transformer les allocations chômage en apports pour la création / reprise. ▶ Réseau Entreprendre Picardie ▶ L'Université de Technologie de Compiègne et nouvelle antenne de l'Ecole Supérieure des Travaux Publics ▶ Dispositif « Talents des cités » ▶ Valoriser la mise en place des conseillers entreprises de Pôle Emploi, qui peuvent faire la promotion de certains profils ▶ Fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ▶ La Chambre de Commerce et d'Industrie déploie un programme de sensibilisation des jeunes à

<p>Favoriser une culture de l'entrepreneuriat</p> <p>(Suite)</p>	<p>1.1.2. Mise en place d'événements ou d'animations en lien avec l'entrepreneuriat sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Organiser des événements du type « Start-up week-end », conférences, ... ▶ Mettre en place des concours type « Talents des cités », pour valoriser les initiatives locales. ▶ Valoriser le concours départemental pour créateurs et repreneurs d'entreprises « Trophée CREA60 » organisé par la CCI de l'Oise <p>1.1.3. Sensibiliser le public des quartiers prioritaires à la création et reprise d'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Conduire des actions de sensibilisation auprès des publics des quartiers aux possibilités de création/reprise d'entreprise. ▶ Développer la connaissance de l'ESS par des actions de sensibilisation. ▶ Sensibiliser aux démarches entrepreneuriales spécifiques : auto entrepreneur, entrepreneuriat féminin, forme associative, Scoop... 	<p>l'entrepreneuriat à l'aide de différents outils pédagogiques adaptés à un public de collégiens, lycéens, apprentis, école de commerce ou d'ingénieurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, Chambre d'agriculture de l'Oise.
<p>1.2. Accompagner les projets de création ou reprise d'entreprise/commerce par les habitants des quartiers prioritaires</p>	<p>1.2.1. Qualifier les relais d'information de proximité dans le domaine de l'entrepreneuriat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier les différents acteurs et développer une stratégie sur le territoire, avec la mise en place d'un guichet unique permettant l'orientation des porteurs de projets vers les différents dispositifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur le « Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises » (NACRE). ▶ S'appuyer sur le dispositif « Citéslab » de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et assurer la complémentarité avec d'autres dispositifs, tel que l'accompagnement proposé par BGE Picardie. ▶ Soutien de la Région à la mise en réseau des acteurs

<p>Accompagner les projets de création ou reprise d'entreprise/commerce par les habitants des quartiers prioritaires</p> <p>(Suite)</p>	<p>1.2.2. Coordonner les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises sur le territoire, afin d'assurer un suivi complet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Coordonner les différents acteurs pour que chaque porteur de projet puisse être accompagné, de l'émergence du projet au suivi post-crétation. ▶ Intégrer les acteurs de l'ESS à ce réseau : la CRESS, la CCI Oise, Picardie Active, Initiative Oise Est, ... ▶ Assurer la présence de relais de l'information dans les quartiers prioritaires, notamment à travers les structures de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur les dispositifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise : <ul style="list-style-type: none"> - « Etes-vous prêt à entreprendre » pour renforcer l'éveil à l'entrepreneuriat - Les rendez-vous individuels avec les porteurs de projets en création et reprise d'entreprise afin de valider et aider le créateur à analyser son projet et à tester sa réelle envie d'entreprendre par la réalisation d'un test et d'un bilan entrepreneurial - Le dispositif d'accompagnement à la construction de projet de création ou reprise d'entreprise - Les services de la CCI Oise pour assurer le suivi post-crétation ou reprise à destination des chefs d'entreprise, afin d'accompagner le développement des activités ou de traiter des difficultés ▶ Intégration de partenaires spécialisés aux permanences, comme d'un collaborateur de la CCI Oise pour répondre aux porteurs de projets ressortissant des secteurs de la CCI (commerce, service aux particuliers et aux entreprises, tourisme, industrie)
<p>1.3. Favoriser l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises et des commerces au sein des quartiers</p>	<p>1.3.1. Etudier l'implantation actuelle des centres commerciaux et leur fonction, à mettre en relation avec les besoins des habitants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'EPARECA et la Caisse des Dépôts et Consignations proposent des études des zones commerciales situées dans les quartiers prioritaires. ▶ La convention nationale signée entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations prévoit l'accompagnement au développement de l'offre

Favoriser l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises et des commerces au sein des quartiers (Suite)	<p>1.3.2. Offrir des locaux adaptés, en prenant en compte l'offre de stationnement, l'accès, la visibilité et l'impact visuel.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Prendre en compte ces enjeux dans le projet de rénovation urbaine du quartier Beauséjour. ▶ Engager des travaux d'amélioration visuelle sur la zone commerciale du Mont Saint-Siméon. 	<p>immobilière à vocation économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation possible des fonds CDC sur les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...). ▶ Synergies possibles avec la chargée de mission création d'entreprises de la CCPN. ▶ Inscription dans la démarche « Fabrique à initiatives » de la Région ▶ Recommandation de l'Agence Régionale de la Santé pour l'implantation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire
	<p>1.3.3. Implanter de nouvelles activités pour amener du flux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place un soutien spécifique à l'activité commerciale de proximité avec des exonérations : taxe foncière sur les propriétés bâties, cotisation foncière des entreprises. ▶ Création d'une seconde Maison de Santé Pluridisciplinaire sur le territoire noyonnais et notamment au sein d'un quartier prioritaire 	
	<p>1.3.4. Implanter dans les quartiers des lieux ressources dédiés aux entreprises, permettant la création, les échanges, l'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Conduire une réflexion sur les espaces vacants dans les quartiers prioritaires. ▶ Mettre à disposition des locaux dans les quartiers prioritaires, sur le modèle des espaces de coworking ou du dispositif « Ma Boutique à l'Essai ». ▶ Mobilisation des bailleurs pour la création de ces espaces. 	
<p>1.4. Développer les structures d'insertion par l'activité économique et l'économie solidaire et sociale</p>	<p>1.4.1. Sensibiliser, faire connaître et promouvoir l'ESS dans les quartiers prioritaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en réseau les acteurs de l'ESS sur le territoire, les entreprises et les associations. ▶ Mener des actions de sensibilisation (Voir point 1.1.1. et point 1.1.3.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ PRU et NPRU pour la mise en place des clauses ▶ Conventions à passer entre bailleurs et entreprise pour l'embauche de personnes du quartier ▶ Chantiers d'insertion de la Maison du CIL SA HLM et de l'OPAC de l'Oise ▶ FSE - FEDER

<p>Développer les structures d'insertion par l'activité économique et l'économie solidaire et sociale</p> <p>(Suite)</p>	<p>1.4.2. Soutenir le développement des structures d'insertion.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégrer le réseau d'acteurs de l'ESS au réseau d'accompagnement existant (Voir point 1.2.2.). ▶ Intégrer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics (Voir point 2.3.). 	<p>▶ FABLAB</p>
	<p>1.4.3. Ouverture de lieux partagés et dédiés à la formation collective.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Création d'un Fablab sur le Campus économique Inovia. ▶ Créer des lieux de type « ateliers collectifs et partagés » : cuisines, ateliers de bricolage, ateliers artistiques, garages ... ▶ Conduire une réflexion sur les espaces vacants dans les quartiers prioritaires et mobiliser les bailleurs. 	

Acteurs mobilisables

Pilote : Service Développement économique, Tourisme et Grands projets de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Partenaires : Services de l'Etat, services de la ville, Pôle emploi, Mission locale Cœur de Picardie, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, Chambre d'Agriculture de l'Oise, Associations et Entreprises d'insertion, Caisse des Dépôts et consignations, EPARECA, Conseil Régional, Conseil Départemental, Education Nationale, bailleurs, réseau d'accompagnement à l'entrepreneuriat, entreprises...

Orientation n°2 : Développer l'accès à la formation, au stage et à l'emploi

Objectifs généraux :

- Faire diminuer les écarts observés entre le taux d'emploi dans les quartiers prioritaires et sur le reste du territoire
- Favoriser la mise en place de parcours professionnels adaptés à tous les publics

Objectifs opérationnels	Champs et pistes d'actions	Leviers (Ressources mobilisables, acteurs, dispositifs)
2.1. Renforcer l'accès à la formation et au stage des publics des quartiers prioritaires	2.1.1. Anticiper les besoins des entreprises pour développer l'offre de formation sur le territoire. <ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur le développement de nouvelles filières sur le territoire, comme sur le Campus économique Inovia ▶ Développer les compétences numériques auprès des publics cibles des quartiers prioritaires ▶ Projet d'école du numérique sur le Noyonnais : première promotion de Simplon.co à l'automne 2015 ▶ Anticiper les grands projets du territoire, comme le Canal Seine Nord Europe 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pôle Emploi dispose d'outils pour analyser les besoins des entreprises sur le territoire, afin d'établir un diagnostic ▶ Les dispositifs « réussite apprentissage » et « apprentissage zéro coût » qui rentreront en vigueur en 2015. ▶ Cité scolaire de Noyon ▶ Campus économique Inovia ▶ Etablissements d'enseignement supérieur du territoire
	2.1.2. Lever les freins d'accès à la formation. (voir point 2.4.)	
	2.1.3. Créer des liens avec les établissements d'enseignement supérieur présents sur le territoire. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer les relations avec l'Université de Technologie de Compiègne et la nouvelle antenne de l'Ecole Supérieure des Travaux Publics, notamment pour du parrainage ou du tutorat. ▶ Mettre en place un dispositif du type « Une grande école, pourquoi pas moi ? » 	

<p>Renforcer l'accès à la formation et au stage des publics des quartiers prioritaires</p> <p>(Suite)</p>	<p>2.1.4. Promouvoir les stages et l'alternance auprès des entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobiliser les partenaires, comme Pôle Emploi, la Mission Locale, la DIRECCTE, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat, pour promouvoir l'apprentissage auprès des entreprises. ▶ Sensibiliser les entreprises locales sur l'importance des stages, à partir de la 3^{ème} 	
<p>2.2. Accompagner les structures d'insertion pour développer l'offre d'insertion</p>	<p>2.1.5. Créer des lieux permettant la formation collective dans les quartiers. (voir point 1.4.3.)</p> <p>2.2.1. Mettre en relation les entreprises du territoire avec les demandeurs d'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Etablissement d'une charte « Entreprises et quartiers » ▶ Rapprocher les entreprises locales et les établissements scolaires, notamment pour du parrainage. ▶ Rapprocher les entreprises et les habitants des quartiers prioritaires avec des portes ouvertes, forums, « carrefours des métiers », « Nos quartiers ont du talent », ... ▶ Mettre en place des actions collectives, comme des forums, des journées de recrutement, jobdating 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur les acteurs de l'insertion professionnelle du territoire et soutenir leur développement, comme le Groupement d'Employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ▶ S'appuyer sur les conseillers spécialisés de Pôle Emploi dans la relation avec les entreprises. ▶ S'appuyer sur les structures de proximité, notamment les maisons de quartier. ▶ Soutien de la Région à la mise en réseau des acteurs se traduisant dans les conventions liant les structures à la collectivité (Mission locale, pôle emploi, CIO...) ▶ Emplois aidés fléchés pour les publics des quartiers prioritaires : contrat starter, contrat d'avenir, contrat de génération, service civique, contrat d'insertion dans la vie sociale, contrat unique d'insertion, alternance, contrat de professionnalisation, prestation de suivi dans l'emploi
	<p>2.2.2. Qualifier les relais de proximité et améliorer l'information du public.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer le Point Information Jeunesse, pour l'information des jeunes. ▶ Mettre en place des permanences des acteurs du développement économique et de l'emploi dans les quartiers prioritaires. 	

<p>Accompagner les structures d'insertion pour développer l'offre d'insertion</p> <p>(Suite)</p>	<p>2.2.3. Promouvoir les emplois aidés et accroître la part des habitants des quartiers prioritaires bénéficiaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Avoir des données précises pour suivre l'évolution de la part d'habitants des quartiers prioritaires qui bénéficient de ces emplois ▶ Coordination des acteurs pour optimiser le partage d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Charte Locale d'insertion déjà existante sur la ville de Noyon ▶ Projets structurants sur le territoire : Canal Seine Nord Europe, projet de Rénovation urbaine de Beauséjour, construction des groupes scolaires, travaux d'aménagements liés au Contrat de redynamisation du site de Défense.
<p>2.2.4. Pérenniser le dispositif des clauses d'insertion sociale et le compléter.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer la coordination des acteurs : Etat, collectivités, bailleurs, entreprises, associations, service public. ▶ Prévoir des actions de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). 		
<p>2.3. Mettre en place des actions coordonnées et partenariales entre les acteurs du champ de l'emploi, de la formation, du social et de l'éducation</p>	<p>2.3.1. Repérer des jeunes en difficultés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibiliser les parents et les informer sur les dispositifs. ▶ Coordonner les acteurs (CLSPD, cellules de veille du lycée, structures de proximité, structures sociales) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur la médiation, le Centre d'Information et d'Orientation, le PIJ, pour repérer les jeunes sortis du système scolaire. ▶ Places pour les jeunes des quartiers prioritaires au centre EPIDE de Margny-Lès-Compiègne. ▶ Places pour le dispositif « Garantie Jeunes » de la Mission Locale Cœur de Picardie, pour les jeunes des quartiers prioritaires. ▶ Intégrer le nouveau dispositif de l'AFPA proposant de l'hébergement, de la formation, un appui social et une animation citoyenne (créé en 2015).
<p>2.3.2. Prendre en charge des jeunes éloignés de l'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Orienter les jeunes vers le centre EPIDE, le dispositif « Garantie Jeunes » 		

<p>2.4. Mettre en place des actions pour lever les freins à la formation et à l'emploi</p>	<p>2.4.1. Disposer d'un diagnostic précis, permettant de connaître les besoins des habitants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyse des besoins sociaux en cours, portée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Noyon ▶ Contrat Enfance Jeunesse sur le territoire ▶ Aides au financement du permis de conduire par Pôle emploi – Dispositif CIE-starter ▶ Aides à la mobilité du Conseil Départemental, de la Mission Locale Cœur de Picardie, des entreprises privées ▶ S'appuyer sur le développement du Point Information Jeunesse (PIJ) présent à la maison de quartier Beauséjour et son développement dans les autres maisons de quartier ▶ Dispositif « Picardie en ligne » du Conseil Régional ▶ Appel à projets de l'Agence Régionale de la Santé ▶ Fonds régionaux pour les actions santé ▶ Plan de lutte contre les discriminations sur le territoire (Voir pilier « Cohésion sociale »)
	<p>2.4.2. Favoriser la maîtrise des langues.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Proposer des sessions de formations/conférences au sein de l'amphithéâtre de la pépinière éco-industrielle disposant de l'outil de traduction en trois langues (Français Langues Etrangères – FLE) ▶ Développer les ateliers socio linguistiques sur le territoire ▶ Assurer la coordination des acteurs sur le territoire : Université Pour Tous, Association de Médiation Interculturelle, Coallia, ... 	
	<p>2.4.3. Mettre en place des modes de garde adaptés aux besoins des habitants, et notamment à ceux des familles monoparentales.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les crèches, les garderies et d'autres structures d'accueil sont à développer 	
	<p>2.4.4. Améliorer la mobilité, autant psychologique que matérielle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Promotion des modes de transport alternatifs : modes doux, covoiturage, ... ▶ Communiquer sur les aides pour le permis de conduire du Conseil Départemental, de la Mission Locale Cœur de Picardie et des entreprises privées ▶ Proposer des actions sur la mobilité psychologique, notamment pour les jeunes (Voir pilier « Cohésion sociale ») 	
	<p>2.4.5. Favoriser l'apprentissage des outils informatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer les ateliers organisés à la médiathèque dans le cadre du dispositif « Picardie en ligne » du Conseil Régional de Picardie ▶ Développement du Point Information Jeunesse ▶ Coordination avec les ateliers mis en place par la Maison de la Solidarité du Conseil Départemental 	

	<p>2.4.6. Santé et bien-être.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'actions sur l'accès aux soins, l'estime de soi, ... qui favorisent l'accès à l'emploi. Voir pilier « Cohésion sociale » 	
	<p>2.4.7. Lutter contre les discriminations à l'embauche.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégrer la problématique de discrimination à l'embauche au plan de lutte contre les discriminations ▶ Sensibiliser les employeurs 	

Acteurs mobilisables

Pilote : Service politique de la Ville de Noyon et Service Développement économique, Tourisme et Grands projets de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Partenaires : Services de l'Etat, services de la communauté de communes, services de la ville, Pôle emploi, Mission locale Cœur de Picardie, Associations et Entreprises d'insertion, Caisse des Dépôts et consignations, Chambres consulaires, Conseil Régional, Conseil Départemental, Education Nationale, Etablissements d'enseignement supérieur, EPIDE, bailleurs, ARS, acteurs du CLSPD, entreprises, AFPA, ...

PILIER 2 – Cadre de vie et renouvellement urbain

Les actions relevant du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants, en particulier ceux qui résident dans le logement social et en portant une attention particulière aux jeunes, aux femmes ainsi qu'en intégrant la lutte contre les discriminations.

Le contrat de ville prévoit la création d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier.

Au-delà de ces priorités nationales et compte tenu du contexte local, des orientations spécifiques ont été définies par les signataires du contrat de ville sur le territoire Noyonnais. Une attention particulière sera portée sur les thématiques suivantes :

- ▶ Intégrer les quartiers au reste de la ville
- ▶ Améliorer le cadre de vie, le logement, l'habitat
- ▶ Renforcer la vie de quartier

▶ Diagnostic du territoire

■ Une croissance démographique qui profite peu au pôle urbain de Noyon

On note une augmentation continue et importante du nombre de résidences principales à l'échelle du Pays Noyonnais (qui a quasiment doublé) et une baisse des résidences secondaires dont le nombre avait atteint son apogée dans les années 80. Cette augmentation concerne plus fortement les zones périurbaines que la Ville de Noyon.

	CC du Pays Noyonnais	France
Part de logements vacant en %	6.9	7.3
Evolution du nombre de logements vacants (pts de %)	0.6	0.3
Part de résidences principales occupées par des propriétaires en %	60.9	57.7
Part des résidences principales HLM en %	18.2	14.6

Source : Insee, RP – 2011

Evolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Ensemble	8068	9474	11 003	11 807	12 856	13 720	14 625
Résidences principales	7168	8320	9446	10 426	11 549	12 500	13 101
Résidences secondaires et occasionnelles	374	607	815	666	497	366	323
Logements vacants	526	547	742	715	810	854	1200

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Le découpage du fonctionnement urbain du Pays Noyonnais repose sur 4 ensembles géographiques distincts :

- ▶ le pôle urbain de Noyon (4 communes) qui regroupe 47% de la population de la communauté de communes (CC),
- ▶ le pôle relais (4 communes) qui regroupe 16% de la population de la CC,
- ▶ les communes intermédiaires (6 communes) : 6% de la population de la CC,
- ▶ les communes rurales (28 communes) qui représentent 31% de la population de la CC.

■ Une captation des forces vives depuis les territoires ruraux vers les centres urbains, une concentration du potentiel d'attractivité au sud du territoire

La croissance démographique continue du Noyonnais depuis près de 40 ans est nettement supérieure à celle de la Picardie et de la France métropolitaine. Entre le début des années 70 et la fin des années 2000, la communauté de communes a gagné près de 10000 habitants, soit près de 30% de la population actuelle. Cette croissance impacte essentiellement l'Est et le Sud du département. Ces arrivées proviennent majoritairement d'Ile de France, du Compiégnois et dans une moindre mesure du Creillois. Elles s'expliquent par le report d'une demande d'habitants ne trouvant pas de produits logements adaptés à leurs ressources ou leurs besoins et par la présence d'infrastructures de transports. Le territoire accueille des populations qui ne parviennent plus à se loger dans la région capitale et s'éloignent vers des territoires plus périphériques.

Pourtant cette croissance démographique n'est pas uniforme. Les territoires ruraux connaissent une croissance migratoire plus importante et constituent les nouveaux territoires porteurs de la croissance locale. Ils doivent faire face à des flux migratoires impactant fortement les équipements et les capacités d'encadrement des communes.

A l'inverse, l'unité urbaine de Noyon, où sont venus s'installer 45% des nouveaux arrivants du territoire entre 2003 et 2008, connaît un décrochage. Malgré ces nouveaux arrivants, l'unité urbaine ne parvient pas à équilibrer son solde migratoire. Les départs sont plus nombreux que les arrivées. Le solde migratoire est particulièrement négatif chez les 5-20 ans et les 35-50 ans, ce qui traduit du départ de familles avec enfants.

A l'inverse, le solde migratoire positif sur ces mêmes classes d'âges dans les 42 autres communes de la communauté de communes témoigne de l'installation de familles avec enfants au cours des années 2000.

■ **Des quartiers prioritaires inscrits dans la stratégie du Pays Noyonnais**

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais s'est dotée depuis 2011 d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui définit un certain nombre d'orientations et d'objectifs en termes d'habitat, d'équipements, d'infrastructures, d'activités économiques, de mise en valeur des espaces naturels. Ces orientations s'appliquent par le biais d'outils de planification comme le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui a été revu en 2014.

Ce **PLH** traduit les enjeux en orientations et en pistes d'actions valables pour les quartiers :

- Renforcer les équilibres internes pour contenir l'évasion résidentielle, maintenir et déconcentrer l'offre à vocation sociale, maîtriser l'étalement urbain.
- Améliorer l'attractivité du Noyonnais en affirmant l'attractivité résidentielle, en maîtrisant les déséquilibres occasionnés, en maintenant la dynamique de réhabilitation du parc ancien (OPAH).
- Accompagner la mutation du territoire en accompagnant l'ensemble des projets structurants et en construisant une stratégie foncière, adaptant l'offre à l'expression de nouveaux besoins (vieillesse, fragilisation des populations, etc.).

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) poursuit différentes orientations permettant de lutter contre le changement climatique. La lutte contre la précarité énergétique, particulièrement pertinente sur les quartiers prioritaires, compte tenu du niveau économique des habitants, en est une orientation transversale.

■ **Des atouts de développement urbain mis à profit en lien avec les grands projets de transport**

La problématique de la desserte en transport en commun est un élément important de la vie des quartiers et de leur accroche à la ville et à son territoire. En 2009, la Ville a mis en place des transports urbains gratuits desservant tous les quartiers de la ville dont les quartiers prioritaires. L'amélioration de l'organisation des lignes et la desserte en transport pour assurer une connexion et une fluidité optimale des déplacements entre les quartiers et le reste de la ville doit être poursuivie.

Par ailleurs, la Ville réalise actuellement une vaste opération d'aménagement aux abords de la gare de Noyon afin de créer un pôle d'échange multimodal. Ce projet permettra de connecter tous les modes de transports présents sur la Commune sur le secteur de la gare (trains, bus urbains et interurbains, Transports A la Demande, taxis, vélos, voitures, covoiturage) afin de développer le transport collectif dans une logique de développement durable et de favoriser la mobilité et l'employabilité des Noyonnais.

Le développement d'axes structurants permettra au territoire de se désenclaver.



■ Une forte vocation sociale des quartiers politique de la ville

Le parc de logement est aujourd'hui polarisé. Il existe des différences très marquées dans l'offre entre Noyon (et particulièrement ses quartiers prioritaires) et le reste de la communauté de communes.

L'offre en logements collectifs se concentre quasi exclusivement sur Noyon et s'élève à moins de 4% sur le reste de l'intercommunalité.

Le parc locatif social est très largement concentré sur Noyon. Par sa structure sur des produits « très sociaux », il assure une fonction d'accueil de populations très modestes.

Dans les territoires ruraux, quasiment seule la commune de Guiscard propose une offre sociale.

Les analyses nationales situent le Pays Noyonnais sur des territoires de relative tension du marché du logement. Le taux de vacances relativement faible n'est révélateur d'aucune tension particulière sur le marché local. Toutefois celle-ci est plus élevée sur l'aire urbaine de Noyon et laisse envisager la présence d'un parc sensible en risque de déqualification.

Le quartier Beauséjour ressort au même titre que celui du Mont Saint-Siméon comme un espace particulièrement fragilisé.

Ces 2 quartiers de taille à peu près équivalente se distinguent cependant assez fortement l'un de l'autre : Beauséjour étant dominé par des copropriétés privées alors que Mont Saint-Siméon est un quartier d'habitat social.

Les bas niveaux de revenus de la population nécessitent d'adapter le marché de l'habitat. 45% des ménages de 3 personnes disposaient en 2010 des revenus leur permettant d'intégrer un logement social de type PLAI ou PLUS, 70% chez les moins de 30 ans.

■ Des quartiers qui malgré leur potentialité de développement conservent une image négative

A Noyon, les 3 quartiers politique de la ville disposent d'un potentiel économique faible (le Mont Saint-Siméon, Beauséjour, et Saint-Blaise). Ils gravitent autour d'un centre-ville dynamique qui concentre l'ensemble des services. Ces quartiers partagent un certain nombre d'indicateurs de fragilité économique et sociale.

Ils restent globalement peu attractifs et stigmatisés. Des évolutions sont toutefois perceptibles notamment sur le Mont Saint-Siméon. Le PRU a permis d'amorcer un changement d'image. Les bilans disponibles pointent des avancées majeures.

La requalification complète du quartier représentait l'objectif le plus ambitieux. L'investissement de la municipalité et de l'OPAC de l'Oise ont permis ainsi une action en profondeur sur le quartier.

L'objectif de déconcentration de l'offre sociale à l'échelle de la ville est en passe d'être atteint, les logements démolis ont été reconstruits sur 3 sites associés situés en dehors du périmètre du PRU.

L'ensemble de ces interventions permettent aujourd'hui de repositionner le quartier dans la ville et d'amorcer un changement d'image.

Quelques points restent encore malgré tout à traiter, dont le traitement du petit centre commercial aux abords du quartier qui n'a fait l'objet d'aucune intervention particulière.

Une intervention d'envergure sur le quartier Beauséjour (ensemble de copropriétés privées) constitue aujourd'hui la principale préoccupation et la suite logique de ces interventions.

ENJEUX

- ▶ Un parc de logement qui doit faire face à 2 défis majeurs : le rééquilibrage de l'offre sociale et la poursuite des dynamiques de réhabilitations.

■ La gestion et le cadre de vie

Une convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) a été formalisée en 2008 avec le projet de rénovation urbaine du quartier du Mont Saint-Siméon.

Un plan d'actions a alors été réalisé autour de plus d'une trentaine de fiches actions réparties en 3 axes :

- ▶ Assurer la bonne tenue des espaces collectifs
- ▶ Améliorer l'information, l'écoute, le dialogue et préparer les transformations urbaines
- ▶ Améliorer la gestion des déchets et des encombrants ménagers.

Ces axes méritent aujourd'hui d'être redéfinis et adaptés aux contextes actuels des quartiers.

Des enjeux complémentaires en matière de GUP se posent aujourd'hui :

- ▶ Renforcer les services de proximité et le lien social
- ▶ Conserver une vigilance sur les évolutions du quartier, faire de la GUP un outil de veille
- ▶ Assurer l'accompagnement des chantiers à venir sur le quartier Beauséjour.

La GUP du Mont Saint-Siméon mise en place en 2008 a fait l'objet au démarrage d'un fort investissement collectif des acteurs. Toutefois, faute de référent pour la porter et la faire vivre, elle s'est progressivement délitée.

Une tentative de mettre en place une GUP sur le quartier Beauséjour en 2013 n'a pas abouti.

Il s'agit aujourd'hui de redéfinir tout le dispositif, une table ronde pour discuter ses contours s'avère nécessaire intégrant l'ensemble des partenaires concernés, habitants inclus. Il s'agit d'un des axes prioritaires du pilier.

ENJEUX

- ▶ Le renforcement d'une démarche coordonnée de Gestion Urbaine de Proximité

La finalisation du PRU impose de maintenir une mobilisation de la part des acteurs de terrain impliqués dans ce domaine particulier de la Gestion Urbaine de Proximité et de conserver une vigilance sur ces évolutions.

Conforter une GUP en mode projet. Il s'agira d'intervenir dans les domaines techniques, urbains, environnementaux, de vie sociale et de citoyenneté et d'élargir la GUP à l'ensemble du territoire.

- ▶ L'intégration des enjeux de cohésion sociale dans les travaux de renouvellement urbain.

▶ **ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS**

Eléments de diagnostic	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des quartiers qui ont une fonction sociale très marquée : une offre locative sociale concentrée sur Noyon et surtout dans les deux quartiers prioritaires. ▶ Des quartiers qui malgré leur potentiel de développement conservent une image négative. ▶ Le changement d'image est toutefois amorcé sur Mont Saint-Siméon grâce au PRU. ▶ On note l'évasion résidentielle (de Noyon) des familles. ▶ Les quartiers restent enclavés et souvent excentrés. ▶ L'activité commerciale a du mal à survivre. ▶ Des copropriétés dégradées. ▶ Un atout : la proximité des espaces naturels 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Orientation n°1 : Intégrer les quartiers dans le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Inscrire les quartiers dans les projets de territoire ▶ Rendre les quartiers plus attractifs ▶ Assurer la mobilité à l'intérieur et à l'extérieur du quartier
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le cadre de vie a été profondément modifié sur le Mont Saint-Siméon grâce au PRU ▶ Maintenir l'existant mais aussi reprendre et poursuivre certaines actions (erreur sur l'implantation d'espaces verts, liaisons douces faites sans concertation...) ▶ Des problèmes de gestion des quartiers, des dégradations récurrentes des espaces publics ▶ Sur Beauséjour, l'habitat « vieillissant » est très consommateur d'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Orientation n°2 : Améliorer le cadre de vie, le logement et l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Garantir une meilleure gestion des quartiers ▶ Intervenir sur le logement et l'habitat

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un isolement d'une partie de la population qui nécessite de travailler sur des lieux support de lien social. L'espace public offre peu d'espaces de rencontre. ▶ La maison de quartier est le centre de la vie du quartier fortement appropriée par les habitants. Toutefois la maison de quartier du Mont Saint Siméon est fermée pour travaux depuis près de 2 ans. Les lieux de rencontres sont quasi inexistant. ▶ Les 2 quartiers bénéficient d'espaces naturels sous optimisés qui constituent pourtant des atouts considérables : La zone verte du Mont Saint-Siméon, le canal de Beauséjour. 	<p>▶ Orientation n°3 : Renforcer la vie de quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser l'usage des espaces et des équipements collectifs ▶ Assurer la tranquillité publique
--	--	---

Orientation n°1 : Intégrer les quartiers dans le territoire

Objectifs généraux :

- *Avoir une vision du développement du quartier à l'échelle du territoire intercommunal, afin de favoriser la prise en compte des enjeux des quartiers prioritaires dans les projets territoriaux*
- *Faire en sorte que les grands projets du territoire profitent au développement des quartiers*
- *Modifier l'image négative des quartiers, leur redonner du dynamisme, de l'attractivité et favoriser la mixité sociale*

Objectifs opérationnels	Champs et pistes d'actions	Leviers (Ressources mobilisables, acteurs, dispositifs)
<p>1.1. Inscrire les quartiers dans le territoire</p>	<p>1.1.1. Intégrer les quartiers dans les projets de territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégrer les enjeux du contrat de ville dans les projets de schémas territoriaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur les grands projets de territoire en cours ou prévus : Canal Seine Nord Europe, Programme de Renouveau Urbain de Beauséjour, construction des groupes scolaires, requalification de l'avenue Jean Jaurès. ▶ Généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics, pour qu'elles profitent aux habitants des quartiers prioritaires (Voir Pilier « Développement économique et emploi »).

<p>Inscrire les quartiers dans le territoire</p> <p>(Suite)</p>	<p>1.1.2. Poursuivre les efforts de renouvellement urbain.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Finaliser le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du Mont Saint-Siméon et réaliser un bilan. ▶ Poursuivre les efforts effectués avec l'élaboration d'un Plan Stratégique Local pour le quartier Mont Saint-Siméon. ▶ Candidature pour un Programme de Rénovation Urbaine du quartier Beauséjour, protocole de préfiguration NPRU ▶ Réalisation d'un diagnostic et d'une étude urbaine sur le quartier Saint-Blaise. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégration des enjeux de développement durable au projet de rénovation urbaine. ▶ Co-construire les projets d'aménagements avec les habitants, en s'appuyant sur la Gestion Urbaine de Proximité (Voir point 2.1.). ▶ Associer les habitants et acteurs locaux aux projets de rénovation urbaine dès l'élaboration du projet, en s'appuyant notamment sur les conseils citoyens et la mise en place d'un lieu dédié au projet de rénovation, comme une maison du projet. ▶ Programme FEDER FSE : projet urbain intégré
<p>1.2. Rendre les quartiers plus attractifs</p>	<p>1.2.1. Développer une politique de peuplement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Elaborer une convention de mixité sociale à l'échelle intercommunale avec les bailleurs. ▶ Travail sur l'accompagnement des parcours résidentiels, l'accompagnement social, l'attribution avec les bailleurs. ▶ Etudier les besoins de la population. ▶ Améliorer la connaissance sur l'occupation sociale. ▶ Renforcer la coopération avec les bailleurs, pour un plus grand partage d'informations. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur le Plan Local de l'Habitat (PLH) et développer l'offre de logement en lien avec ses objectifs ▶ Soutenir l'accession au logement pour les ménages en difficulté (exemple : dispositif « Pass foncier »). ▶ Encourager les initiatives innovantes (habitat participatif, logements écologiques, etc). ▶ Projet de Rénovation Urbaine de Beauséjour. ▶ Réflexion sur le quartier Mont Saint-Siméon et sa zone commerciale ▶ Réflexion sur l'exploitation des cellules vides. ▶ Fonds Caisse des Dépôts et consignations sur les investissements immobiliers
<p>1.2.2. Diversifier l'habitat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer une offre de logement qui réponde et anticipe les besoins de la population sur le territoire intercommunal. 		
<p>1.2.3. Implanter de nouvelles activités dans les quartiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Implanter des services publics, services de santé (Maison de Santé Pluridisciplinaire), des lieux culturels, des commerces, des associations ou des lieux dédiés au développement économique qui redonnent de l'attractivité aux quartiers (Voir Pilier « Développement économique et emploi » et point 3.1.). 		

1.3. Assurer la mobilité à l'intérieur et à l'extérieur des quartiers	1.3.1. Développer la mobilité. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Connaître les usages et les besoins des habitants. ▶ Optimiser la gestion du stationnement sur les quartiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur les appels à projets, tel que « transports collectifs et mobilité durable ». ▶ Dispositif mobilité pôle emploi
	1.3.2. Assurer les liaisons avec les autres quartiers pour désenclaver. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser les modes de déplacement doux : vélo, marche, ... ▶ Renforcer l'offre de transport en commun et l'adapter aux besoins des habitants, notamment en soirée et le week-end. ▶ Valoriser le covoiturage, en implantant des « points de rencontre ». ▶ Ouvrir les quartiers avec des voies type « tour de ville ». 	

Acteurs mobilisables

Pilote : Service urbanisme

Partenaires : Services de l'Etat, services de la communauté de communes, services de la ville, ANRU, Associations et Entreprises d'insertion, Caisse des Dépôts et consignations, Conseil Régional, Conseil Départemental, bailleurs, associations, conseils citoyens...

Orientation n°2 : Améliorer le cadre de vie, le logement, l'habitat

Objectifs généraux :

- Renforcer la qualité des aménagements et du bâti
- Offrir un cadre de vie agréable et entretenu dans la durée

Objectifs opérationnels	Champs et pistes d'actions	Leviers (Ressources mobilisables, dispositifs)
<p>2.1. Garantir une meilleure gestion des quartiers</p>	<p>2.1.1. Redéployer la Gestion Urbaine de Proximité sur l'ensemble de la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evaluation et redéfinition sur la base de la convention du Mont Saint-Siméon ▶ Dispositif à étendre aux autres quartiers de la ville ▶ S'appuyer sur la participation des habitants et des acteurs locaux au dispositif, notamment avec les conseils citoyens ▶ Mettre en place des diagnostics en marchant et des marches exploratoires de femmes ▶ Assurer l'animation du dispositif ▶ Mettre en place des actions de développement social local avec les bailleurs, en s'appuyant sur la charte nationale pour la qualité de vie urbaine signée entre l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat ▶ Renforcer la présence d'espaces partagés et participatifs (Voir point 3.1.) ▶ Mettre en place des réunions d'accueil dans les maisons de quartier pour les nouveaux arrivants dans le quartier, en lien avec les bailleurs sociaux ▶ Mettre en place des actions de sensibilisation, d'information et de prévention: gestion de l'énergie, des charges, les aides disponibles, ... ▶ Travailler sur la gestion des déchets dans les quartiers ▶ Communiquer sur le dispositif auprès des habitants et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ ANRU : PRU et NPRU ▶ Conseil Régional : FSE FEDER ▶ TFPB des bailleurs ▶ Chantiers éducatifs des bailleurs ▶ Gestion Urbaine de Proximité ▶ Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ▶ Conseils citoyens

	<p>2.1.2. Prévenir les dégradations des équipements collectifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Implication des habitants lors des projets pour la mise en place d'équipements ▶ Redéfinition de la médiation et coordination avec la Police Municipale et la Gendarmerie ▶ Mise en œuvre de chantiers éducatifs, d'insertion 	
2.2. Intervenir sur le logement et l'habitat	<p>2.2.1. Elaborer une politique publique de lutte contre l'habitat indigne et dégradé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Communiquer sur les dispositifs existants auprès des habitants, en lien avec le Conseil Départemental, l'ANAH et le SPEE ▶ S'appuyer sur le PLH ▶ S'appuyer sur la Gestion Urbaine de Proximité
	<p>2.2.2. Lutter contre la précarité énergétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réhabilitation des copropriétés (Voir point 2.2.2.) ▶ Intégrer ces enjeux au projet de Rénovation Urbaine de Beauséjour ▶ Communiquer sur les dispositifs existants auprès des habitants, en lien avec le Conseil Départemental, l'ANAH et la DDT ▶ Mise en place de dispositifs spécifiques, notamment pour les maisons individuelles à Beauséjour 	
	<p>2.2.3. Travailler sur la gestion et l'entretien des copropriétés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobiliser les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriété pour le repérage des ménages en difficulté. ▶ Accompagner et valoriser les initiatives d'habitants ▶ Accompagner les copropriétés en difficultés, de façon collective ou individuelle 	

Acteurs mobilisables

Pilote : Service urbanisme

Partenaires : Services de l'Etat, service de la communauté de communes, services de la ville, ANRU, ANAH, Associations et Entreprises d'insertion, Caisse des Dépôts et consignations, Conseil Régional, Conseil Départemental, acteurs du CLSPD, bailleurs, associations, conseils citoyens...

Orientation n°3 : Renforcer la vie de quartier

Objectifs généraux :

- Permettre aux habitants de s'approprier l'espace public, par une plus grande implication dans les projets
- Favoriser le lien social par la réalisation d'aménagements adaptés

Objectifs opérationnels	Champs et pistes d'actions	Leviers (Ressources et dispositifs mobilisables,)
3.1. Favoriser l'usage des espaces et des équipements collectifs	3.1.1. Soutenir les structures de proximité. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rénovation énergétique des équipements publics ▶ Faire de la maison de quartier, un lieu cœur du quartier et partagé, conçu pour que le public puisse s'informer, participer et s'approprier l'endroit, et où se tiennent animations culturelles, éducatives, sportives ▶ Implanter de nouvelles activités dans ces lieux : permanences de services publics, d'élus, d'associations, ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ ANRU ▶ Maisons de quartier ▶ Conseils citoyens ▶ Associations du territoire ▶ Ecoles, collèges et lycées ▶ Centre Permanent d'Initiatives en Environnement
	3.1.2. Développer l'offre sportive ludique et la pratique sportive dans les espaces publics. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réfléchir à l'installation de mobilier urbain pouvant être dédié au sport ou de parcours santé dans les quartiers <p>Voir pilier « Cohésion sociale », point 3.3.</p>	
	3.1.3. Promouvoir l'expression artistique dans les espaces collectifs. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recensement des espaces pouvant être dédiés à des installations artistiques ▶ Favoriser l'installation d'œuvres artistiques dans l'espace public ou la tenue d'événements artistiques, comme un festival de rue ▶ Impliquer les habitants et acteurs locaux, à travers les conseils citoyens, écoles, ... 	

	<p>3.1.4. Favoriser les démarches citoyennes ayant un impact sur le cadre de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagner les démarches de végétalisation de l'espace public et l'implantation de jardins partagés, solidaires, d'insertion, intergénérationnels ▶ Accompagner les démarches d'habitants et les impliquer dans les projets les concernant 	
	<p>3.1.5. Faire émerger des lieux où les habitants et acteurs locaux peuvent se rencontrer.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyser les besoins des habitants pour la création de nouveaux équipements collectifs ou d'espaces de rencontre ▶ Favoriser les événements permettant l'animation de l'espace public 	
<p>3.2. Assurer la tranquillité publique</p>	<p>3.2.1. Lutter contre les nuisances sonores.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réflexion sur l'impact sonore des équipements actuels et futurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur le volet « Prévention situationnelle » de la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance ▶ Projet de Renouvellement Urbain et projets structurants ▶ S'appuyer sur l'expérience d'usage des habitants
	<p>3.2.2. Renforcer la prévention situationnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévoir des aménagements dans les quartiers, notamment pour lutter contre la vitesse excessive 	

Acteurs mobilisables

Pilote : Services politique de la ville et service urbanisme

Partenaires : Services de l'Etat, services de la communauté de communes, services de la ville, ANRU, Associations et Entreprises d'insertion, Caisse des Dépôts et consignations, Conseil Régional, Conseil Départemental, acteurs du CLSPD, Education Nationale, bailleurs, associations, conseils citoyens, ...

PILIER 3 – Cohésion sociale

L'objectif prioritaire de ce pilier vise à réduire la pauvreté et à favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires, en portant une attention particulière aux jeunes, aux femmes ainsi qu'en intégrant la lutte contre les discriminations.

Comment leur permettre de disposer pleinement de leurs droits, tant il est évident que l'absence de droit et le non recours aux droits freinent le mieux-être et l'égalité.

Les orientations définies par l'Etat priorisent les actions favorisant l'accompagnement des familles, le soutien aux familles monoparentales et la solidarité intergénérationnelle. Ce pilier prévoira aussi des mesures de soutien aux associations assurant le lien social sur le territoire.

Ce pilier assurera un investissement supplémentaire dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du développement des activités physiques et sportives.

Il organisera une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de lutte contre les discriminations.

Ce pilier traite également, en lien avec le pilier renouvellement urbain, de la sécurité et de la tranquillité publique. Ces thématiques participent pleinement du bien-être et du vivre ensemble et constituent un préalable à l'attractivité des territoires.

Au-delà de ces priorités nationales et compte tenu du contexte local, des orientations spécifiques ont été définies par les signataires du contrat de ville sur le territoire noyonnais. Une attention particulière sera portée sur les thématiques suivantes :

- ▶ Favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants et des adolescents
- ▶ Développer les actions culturelles auprès des habitants des quartiers prioritaires
- ▶ Favoriser l'accès aux soins et la prévention santé
- ▶ Prévenir la délinquance
- ▶ Renforcer l'aide aux victimes
- ▶ Développer le lien social et la participation citoyenne

▶ **Éléments de diagnostic**

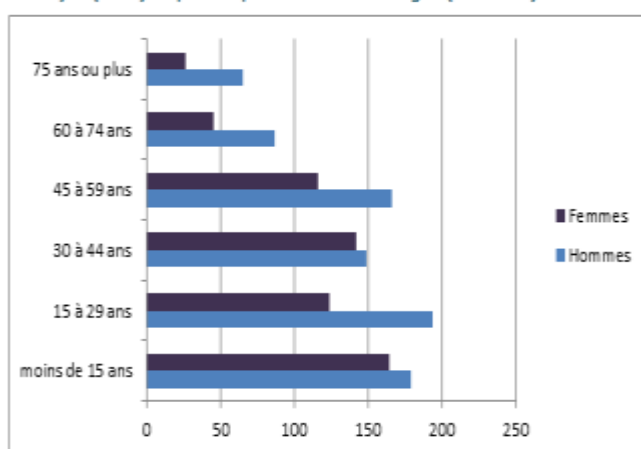
■ **Une population relativement jeune.**

Les **jeunes de moins de 15 ans** représentent 20,3 % de la population de la commune, les moins de 29 ans 41,9 %. Les personnes de **plus de 60 ans** constituent une partie non négligeable des habitants puisqu'ils représentent près d'un quart de la population (23 %).

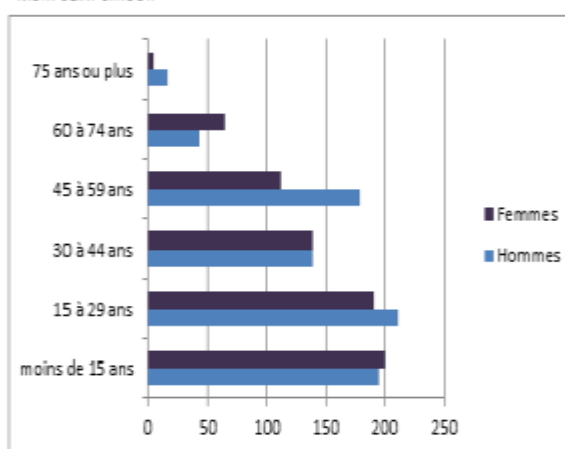
La part des moins de 15 ans comme celle des moins de 29 ans est plus importante sur les quartiers prioritaires. C'est particulièrement vrai à Saint-Siméon où les moins de 29 ans représentent plus de la moitié de la population (53,4%) et où le taux des plus de 60 ans (8,5%) est près de trois fois inférieur à la moyenne communale.

	Noyon	Beauséjour	Mont Saint-Siméon
Moins de 15 ans	20.3%	23.5%	26.5%
Moins de 29 ans	41.9%	45.4%	53.4%
Plus de 60 ans	23%	15.3%	8.5%

Beauséjour (Z0647) : Population par sexe et classes d'âges. (INSEE 2010)



Mont Saint-Siméon



■ Le vieillissement de la population : un point de vigilance.

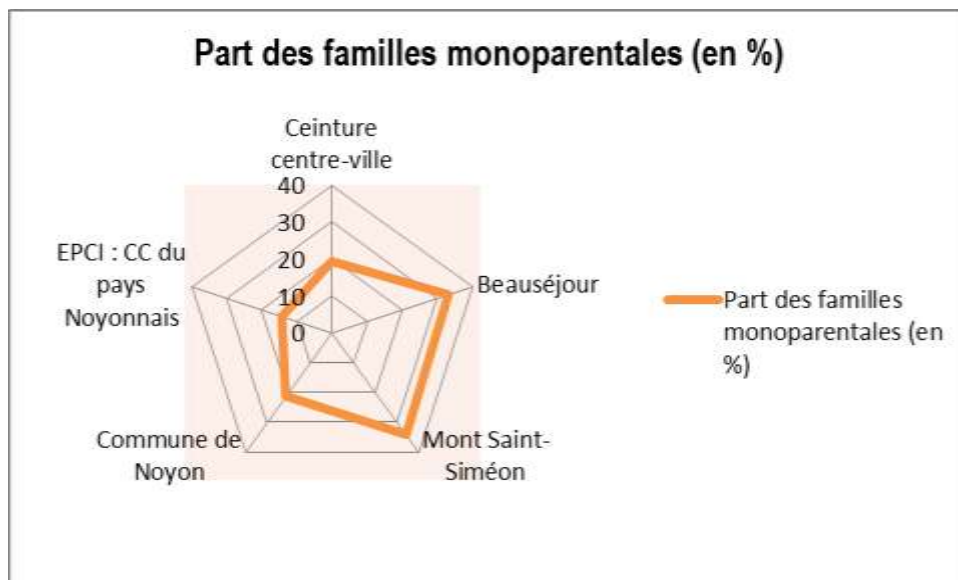
La question de la jeunesse fait partie des axes transversaux à traiter prioritairement dans le cadre du contrat de ville. Reste que celle du vieillissement de la population Noyonnaise et de ses conséquences se doit également de faire l'objet d'une vigilance particulière.

■ Un taux de familles monoparentales plus important sur les quartiers prioritaires

Le nombre de familles monoparentales (13%) est important et relativement proche de la moyenne nationale : 14,1%. Si le taux de ménages constitués d'une personne seule (38 %) est très élevé il reste néanmoins également assez proche des données nationales : 34,3 %. On constate cependant une forte disparité (près de 10%) entre les ménages composés de femmes seules (23.5%) et ceux composés d'hommes seuls (14.6%).

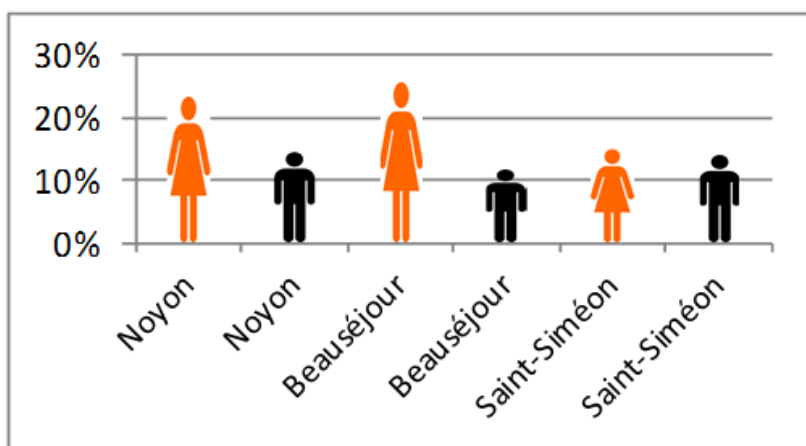
La part des familles monoparentales sur les quartiers prioritaires est quant à elle plus de 2,5 fois supérieure à la moyenne communale. Comme pour l'ensemble de la ville, le quartier de Beauséjour présente une proportion de ménages composés de femmes seules (25,6 %) beaucoup plus importante que celle des hommes (11,7 %).

Le quartier du Mont Saint-Siméon offre un visage particulier puisque la part des ménages composés de femmes est largement inférieure à la moyenne communale et quasi identique à celle des hommes seuls présents sur le quartier (respectivement 14,8 et 14,2 %).



(INSEE 2011)	Noyon	Beauséjour	Mont Saint-Siméon
Familles monoparentales	13%	33.3%	34.3%
Ménages composés d'une personne seule	38%	37.3%	29.3%
Ménages composés de femmes seules	23.5%	25.6%	14.8%
Ménages composés d'hommes seuls.	14.6%	11.7%	14.2%

Part des ménages composés d'une personne seule.



(INSEE - 2011)

■ Une précarité renforcée au sein des quartiers prioritaires.

Le revenu médian annuel pour la commune (17 153 €) est très largement inférieur à la moyenne nationale (29 330 €). Il est de 10200 euros sur Beauséjour et de 7100 euros sur Mont Saint-Siméon. Le nombre de foyer fiscaux non imposables atteint les 60 % soit 17 % de plus que le taux national (43 %).

ENJEUX

- ▶ Réduire les écarts de pauvreté entre les quartiers et le territoire
- ▶ Lutter contre le non recours aux droits en informant mieux sur les dispositifs sociaux existants
- ▶ Anticiper le vieillissement de la population et les besoins en matière d'accès aux services, aides à domicile, loisirs, logements...

■ Un accès à la culture à renforcer

Noyon, classée « ville d'art et d'histoire », dispose sur son territoire de nombreux équipements à vocation culturelle. Le théâtre du Chevalet, le centre culturel Yves Guyon, la médiathèque du Chevalet, le conservatoire de musique, le musée du Noyonnais, le musée Jean Calvin, la galerie du Chevalet, ne sont que quelques-unes des structures à disposition des habitants.

L'offre se concentre en centre-ville et aucun équipement de ce type n'est disponible dans les quartiers prioritaires. Certaines actions, notamment dans le cadre du CUCS, sont néanmoins mises en place dans les quartiers au sein des structures scolaires et des Maisons de Quartier. C'est le cas, par exemple, des actions menées par les associations YakaMovie (Association de création vidéo), l'amicale Picardom (Promouvoir la culture des DOM) ou Passeurs d'images qui organisent des événements ponctuels à destination des publics des quartiers. Ces opérations, qui visent avant tout les jeunes de moins de 25 ans, trouvent donc une résonance avec les objectifs fixés dans le cadre des contrats de ville. Développer, renforcer, ce type d'actions et la collaboration entre les organisateurs (Mairie, associations, structures scolaires, Maisons de Quartier...) est donc un enjeu pertinent pour la commune.

De plus, organiser des événements culturels au sein des structures de proximité permet de toucher les habitants des quartiers prioritaires que les structures classiques peinent à mobiliser. Ces établissements souffrant encore souvent auprès des habitants d'une image « élitiste ».

Même si de nombreux tarifs préférentiels sont proposés à destination des chômeurs, des jeunes... le coût relativement important d'accès à l'offre culturelle reste souvent dissuasif.

Démocratiser la culture, lutter contre son image élitiste, l'amener au sein des quartiers, permettre à la population de pratiquer des activités artistiques, mettre en avant les projets initiés par les habitants, amorcer une réflexion sur la mémoire des quartiers et leur devenir sont autant d'objectifs que se sont déjà fixés les structures culturelles noyonnaises. Le centre culturel Yves Guyon, lieu de pratiques amateurs, de formation et d'expression artistique, compte par exemple plus de 400 adhérents.

Concernant les adhérents à la médiathèque du Chevalet, on constate qu'il est plutôt facile de toucher les enfants par le biais de l'école, mais qu'il est beaucoup plus difficile d'atteindre les adultes et davantage encore les adolescents.

Les actions contes orientaux et africains menées par le passé constituent les rares supports qui avaient permis de toucher les femmes des quartiers.

Les Maisons de Quartier jouent un rôle central concernant l'accès à la culture pour les habitants des quartiers prioritaires.

ENJEUX

Développer les relais, travailler sur la connaissance de la culture et de l'action culturelle, s'appuyer sur les structures de quartier

Former et sensibiliser les acteurs locaux à ce travail de médiation culturelle

- ▶ Lever les freins moins matériels que psychologiques qui entravent l'accès de tous à la culture, dont on sait à quel point elle peut favoriser le lien social, surtout dans un contexte où l'isolement est une problématique majeure.
- ▶ Développer l'accès des habitants aux pratiques culturelles, sportives, associatives, reste un enjeu majeur

■ La réussite scolaire et éducative : un enjeu majeur pour les habitants des quartiers.

Des difficultés accrues pour les élèves des quartiers.

Les acteurs locaux soulignent les difficultés scolaires accrues pour les élèves des quartiers prioritaires du fait des problèmes sociaux et familiaux souvent importants rencontrés par nombre d'entre eux.

Des dispositifs éducatifs mobilisés

Différents dispositifs éducatifs sont présents sur le territoire communal : Projet Educatif Territorial (PEDT), Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), Réseau Réussite Scolaire (RRS) et Programme de Réussite Educative (PRE).

Ces différents dispositifs ont permis de consolider le partenariat avec l'Education nationale et la Ville de Noyon.

Le projet de réussite éducative, qui concerne les enfants de 2 à 16 ans des quartiers de la politique de la ville, permet de cibler précisément et de manière pluridisciplinaire les problématiques propres à chacun d'eux et par extension à leur famille. Un travail commun entre les différents professionnels (Assistante sociale, enseignants, conseillers d'orientation, membres d'associations...) s'effectue donc déjà au sein des quartiers et permet la mise en place d'un suivi individualisé s'intéressant au-delà de la réussite scolaire à des thématiques telles que l'accès aux soins, la socialisation, la valorisation des compétences, l'implication dans des activités périscolaires....

Le projet permet de porter également une attention particulière aux parents qui sont impliqués tout au long du dispositif et peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique et participer à des ateliers et/ou groupes de paroles portant sur des thématiques ayant trait à la parentalité.

L'identification et l'orientation des enfants vers le dispositif se fait par le biais des structures scolaires, des associations, des Maisons de Quartiers, des parents ou encore du CLSPD. En 2014, le dispositif a ainsi permis de suivre et d'accompagner 109 enfants.

Les écoles et le projet de réussite éducative touchent donc avant tout les jeunes et les adolescents de moins de 16 ans. Le Centre d'Information et d'Orientation et la Mission Locale Cœur de Picardie permettent d'agir plus particulièrement sur les jeunes adultes jusqu'à 25 ans. Généraliser le programme de réussite éducative au plus de 16 ans, en complémentarité des processus déjà existants, paraît particulièrement pertinent afin de toucher les jeunes adultes qui rencontrent sur les quartiers, et plus largement la commune, de nombreuses difficultés d'insertion professionnelle.

Mise en commun et suivi des informations...

Les établissements scolaires, l'Internat de la réussite, la Mission Locale Cœur de Picardie, le Centre d'Information et d'Orientation, les Maisons de Quartiers, les associations...sont autant d'acteurs traitant de problématiques communes auprès de leurs usagers.

Reste la question de la mise en commun, du suivi et du partage des informations. Penser des outils facilitant l'accessibilité aux données et la coordination entre les différents partenaires (publics et associatifs) et dispositifs éducatifs constitue un enjeu majeur afin d'effectuer un accompagnement cohérent des enfants et de pérenniser des actions qui s'inscrivent souvent à moyen ou long terme.

Continuité entre le temps scolaire et l'offre d'activités hors temps scolaire.

L'articulation entre le temps scolaire et les activités hors temps scolaire (culturelles, sportives, aide aux devoirs...) permet à certains jeunes de modifier leurs représentations des structures éducatives. L'école n'est plus perçue uniquement comme un lieu de contraintes mais permet de pratiquer des activités pédagogiques et éducatives.

■ Une action sur le décrochage scolaire et l'absentéisme pour accompagner les parcours de réussite.

Il n'existe pas de statistiques précises sur la question du décrochage scolaire. Reste que le travail effectué par les professionnels, notamment dans le cadre du CLSPD ou des cellules de veille, pointe l'absentéisme et le décrochage comme des facteurs « inquiétants » sur le territoire venant aggraver des difficultés socioéconomiques déjà importantes.

Parmi les causes possibles du décrochage scolaire la question d'une « *mauvaise orientation* » reste prépondérante. Les choix professionnels par défaut, en fonction de la proximité des établissements et non des aspirations des élèves, les pressions parfois exercées par les familles sont particulièrement nuisibles. S'ajoute souvent à cela, en particulier pour les jeunes des quartiers prioritaires, un découragement induit par les difficultés socioéconomiques des familles et un marché de l'emploi qui leur paraît saturé.

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) mise en place au niveau national permet, dans une certaine mesure, de lutter en amont contre ce phénomène. D'ici à 2017, l'éducation nationale s'est fixée comme objectif de diviser par deux le nombre de décrocheurs. Ce dispositif consiste à avertir les parents dans un premier temps et envisage des sanctions si la situation ne s'améliore pas. Une réflexion sur le sens même et l'intérêt de ce dernier point s'impose. Si personne ne nie la nécessité d'impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants, l'efficacité d'une sanction reste discutable alors même que tous s'accordent aujourd'hui sur la nécessité d'apaiser les rapports entre les structures scolaires et les parents, de changer l'image de l'école auprès de parents ayant eux-mêmes parfois connu une scolarité difficile.

Le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » mis en place sur la commune constitue une réponse pertinente permettant d'apaiser les relations entre les structures éducatives et leurs usagers.

D'autres pistes de travail sont proposées pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire :

- Continuer à privilégier les stages en entreprises afin d'offrir aux élèves une expérience concrète et leur permettre de confronter leurs représentations avec la réalité du monde du travail.
- Renforcer le partenariat avec des structures spécialisées telles que l'EPIDE semble également une piste d'action permettant de travailler en direction des élèves les plus fragiles, et notamment auprès des 18 / 25 ans pour lesquels les moyens d'actions sont de fait limités. Aucun établissement de ce type n'est présent sur la commune et il est probable, comme pour la question des études supérieures, que l'intégration des élèves se heurte à celle de la mobilité. L'opportunité de mettre en place un EPIDE sur la commune pourrait être étudiée.

■ **Un soutien à la parentalité nécessaire pour accompagner la réussite éducative**

Nous avons abordé précédemment la nécessité d'avoir aujourd'hui des rapports apaisés entre l'école, les élèves et leurs parents. Dans ce jeu de relations, les représentations des uns sur les autres jouent un rôle majeur. On note en effet parfois une stigmatisation des familles qui influe sur les relations entre les acteurs de l'Education Nationale et la population. La pauvreté semble être un facteur de stigmatisation et de dévalorisation de la fonction parentale, la responsabilité et les compétences des parents n'étant pas toujours reconnues ou mises en avant.

D'autre part, certains parents n'ont pas toujours confiance dans le système scolaire voire à l'inverse délèguent totalement à l'école sa fonction éducative sans jamais s'y mêler. Ils ont du mal à comprendre les rouages du système notamment par rapport à l'orientation. Il est vrai que la précarité, à laquelle s'ajoute parfois la monoparentalité, aggrave de fait les difficultés pour trouver des ressources.

Mettre en avant la co-éducation, redonner confiance aux parents envers des institutions qui n'ont pas toujours pu ou su les intéresser durant leur scolarité constituent donc des enjeux majeurs.

Identifier précisément les difficultés des familles nécessite une collaboration entre ces dernières et les institutions à même de les aider. Ouvrir les écoles aux parents, instaurer un dialogue parents/professeurs dépassionné constituent les premières étapes à un travail commun pertinent.

Comme nous l'avons déjà noté pour la question du décrochage, impliquer les enfants dans des activités extrascolaires (événements, rencontres autour de moments festifs, culturels, pédagogiques...) peut permettre de donner une image plus positive de l'école pour ces derniers et vice versa.

L'action menée en ce sens par l'école Alain Fournier, située sur le quartier prioritaire Mont Saint-Siméon, paraît particulièrement judicieuse. Celle-ci se propose de mettre en place au sein de son établissement un « espace parents » destiné à informer ces derniers sur l'ensemble des aspects ayant trait à la réussite scolaire de leurs enfants.

ENJEUX

- ▶ La question de l'orientation des plus jeunes représente un enjeu majeur
- ▶ Développer la co-éducation, apaiser les relations entre parents/enfants/intervenants
- ▶ Accompagner de manière personnalisée les enfants et adolescents les plus en difficultés afin de favoriser leur réussite scolaire (PRE) mais aussi soutenir la fonction éducative des parents.

■ Des situations de non-recours aux soins qui aggravent la précarité

Part des bénéficiaires de la CMU.



Un grand nombre de Noyonnais(es) bénéficie de la CMU-C (F : 18,9 / H : 17,4 %). Sur le quartier de Beauséjour ces chiffres ne sont que légèrement supérieurs à la moyenne communale (respectivement F : 23,1 et H : 20,2 %). Ces indicateurs sont beaucoup plus marqués sur le quartier du Mont Saint-Siméon. Ainsi, le taux de bénéficiaires femmes/hommes est respectivement de 38,1 % (F) et 34,4 % (H).

La Ville de Noyon est investie dans les sujets relatifs à la santé. La faible densité médicale, l'évolution de l'offre hospitalière dans le cadre de la fusion des CH de Compiègne et de Senlis, a conduit la collectivité à se pencher sur la question de l'accès aux soins des Noyonnais.

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) a engagé la fusion des 2 établissements de santé afin de pouvoir pérenniser et sécuriser certaines activités de soins à Noyon.

La Ville de Noyon est engagée par l'intermédiaire de son CCAS et avec l'appui de partenaires extérieurs dans les projets de mise en réseau des acteurs, mais aussi des projets de développement des actions de prévention et promotion de la santé.

L'ARS accompagne financièrement des porteurs de projets pour favoriser l'accès aux soins des personnes précaires ; à titre d'exemple, des crédits ont été alloués à l'Association de Médiation Interculturelle dans le cadre de l'appel à projets porté par l'ARS, pour proposer à la population des ateliers interculturels « santé et vie quotidienne » ainsi qu'une permanence pour l'accompagnement individuel et collectif dans les démarches de soin.

Une des 4 permanences d'accès aux soins de santé (PASS) du département est située à Noyon et est implantée au centre hospitalier. Elle accueille toutefois peu de bénéficiaires (46 en 2013).

Une pénurie annoncée des professionnels de santé.

Le rapport d'activité 2013 de la Communauté de Commune du Pays Noyonnais pointe « *la pénurie annoncée de médecins généralistes et de spécialistes* » sur le territoire, due notamment au vieillissement des professionnels de santé et à leur non renouvellement. Ce constat émis à l'échelle nationale est particulièrement prégnant sur le territoire de la CCPN : « *une récente étude lancée par le Pays Noyonnais montre la disparition dans les 5 prochaines années de 50% des médecins généralistes et la quasi disparition des spécialistes pour cause de départ en retraite.* » La question de la santé et de l'attractivité du territoire pour les jeunes praticiens constitue donc un enjeu majeur pour la commune dans les années à venir.

Globalement, les délais de rendez-vous restent très longs, notamment, pour les enfants avec l'orthophonie.

A ce constat général viennent s'ajouter des problématiques particulièrement prégnantes sur les quartiers prioritaires de la ville. Ainsi, les professionnels pointent :

- le nombre important d'habitants renonçant à se faire soigner du fait de leurs difficultés économiques
- le fait que certaines personnes en difficultés dans les quartiers prioritaires n'ont pas forcément recours à leurs droits sociaux, ce qui accentue leur vulnérabilité.
- le fait que les habitants des quartiers subissent des désavantages en matière d'accès aux soins et à la prévention, à cause d'une encore plus faible densité de professionnels, d'un manque de mobilité et/ou d'une méconnaissance des dispositifs.

■ Des mesures effectives pour informer, accompagner, orienter...

Les « rendez-vous des droits » organisés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à Noyon, comme sur l'ensemble du territoire français, permettent de favoriser l'accès aux soins des publics les plus défavorisés en menant des actions d'informations auprès des usagers et en procédant à l'examen individuel de l'ensemble des aides dont peuvent bénéficier les allocataires. La CAF s'était ainsi fixée en 2013 l'objectif

de 100 000 rendez-vous au niveau national et ceci afin de lutter contre le « non-recours » aux prestations, source d'aggravation de la pauvreté. Aucune statistique disponible ne nous permet aujourd'hui de juger de l'impact du dispositif sur la commune ou les quartiers prioritaires.

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) effectuées en milieu hospitalier constituent un dispositif particulièrement pertinent à destination des plus précaires. Elles permettent de mettre en place un suivi médico-social personnalisé à court ou moyen terme et de faciliter l'accès aux soins des usagers tout en travaillant sur des thématiques sociales ou de premières urgences telles que la désocialisation, les difficultés vestimentaires ou alimentaires, voire l'absence de logement. Notons sur ce dernier point que la commune ne dispose d'aucune structure d'hébergement d'urgence ni de partenariat avec des hôtels allant dans ce sens. Bien que la ville et les quartiers prioritaires disposent d'un habitat social important les difficultés croissantes en termes d'accès au logement et les problèmes de santé induit par cette absence doit amener la commune à amorcer une réflexion sérieuse sur ce point.

Le Centre Communale d'Action Sociale (CCAS), la Mission Locale Cœur de Picardie, la Maison Départementale des Solidarités, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie sont autant de structures accueillant des personnes parfois en grandes difficultés et qui n'ont pas forcément les moyens de mettre en place un suivi personnalisé de leurs usagers. Leur permettre d'orienter leurs publics auprès d'un dispositif tel que le PASS paraît donc particulièrement judicieux. Renforcer ce dernier fait donc partie des objectifs que se fixe la commune dans le cadre du contrat de ville.

Les « Forums Santé » sont des événements ponctuels visant à informer les publics sur le thème de la santé. Mettre en place des actions d'informations ne prévaut cependant pas d'emblée de la participation des habitants à de tels événements.

Privilégier un forum thématique s'appuyant sur les grands événements nationaux tel que « la semaine du handicap », « mars bleu », « octobre rose », « la semaine du goût »... comme le pratique déjà le centre hospitalier Compiègne-Noyon peut être un moyen de donner un plus large écho à de telles actions.

Rappelons le rôle central joué par les structures de proximité (Maisons de Quartier, associations, structures scolaires...) qui captent un public parfois peu mobile et ayant une faible visibilité des actions mises en place en dehors des quartiers. S'appuyer sur le rôle de relais que jouent ces structures peut permettre d'offrir une meilleure visibilité des actions menées à l'échelle communale.

Une fois encore, l'échange d'informations, l'articulation entre les différents acteurs de la santé et de ses dispositifs, la réflexion sur la mise en place d'outils communs - qui tiennent compte du respect de l'intégrité et du droit à la confidentialité - constitue un enjeu majeur à la mise en place d'actions pertinentes et coordonnées.

■ **La mise en place d'un réseau santé.**

En 2011, la commune en partenariat avec la Communauté de communes du Pays noyonnais, les professionnels du secteur de la santé et des associations ont mis en place un réseau de santé. Ce dernier a pour objectif « de développer les échanges entre les partenaires pour mieux répondre aux besoins des

habitants en matière de santé. » En 2013, le réseau s'est fixé de travailler sur deux objectifs prioritaires que sont : la prise en charge des personnes âgées et de leur entourage et la création d'un réseau de la solidarité.

Porté par le CCAS le réseau a permis au démarrage la production d'un annuaire des professionnels du secteur. Il s'est progressivement essoufflé par manque de suivi mais une nouvelle dynamique permet cette année de relancer la démarche.

Le territoire ne dispose pas aujourd'hui d'Atelier Santé Ville, ni d'un Contrat Local de Santé. L'élaboration de ces dispositifs est à envisager.

■ **Un projet phare : l'implantation d'une Maison de Santé Pluri professionnelle.**

L'implantation d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) accueillant différents spécialistes peut être un moyen de lutter contre l'enclavement des quartiers prioritaires en termes d'accès aux soins. Ce type de structures permet aux médecins de partager des locaux et d'échanger sur certains dossiers afin d'optimiser les parcours de soins. De plus, une réflexion partagée permet de développer un projet de santé commun porté par des actions collectives (prévention, sensibilisation...).

Ce projet pourrait être implanté dans un des quartiers prioritaires et notamment sur Beauséjour dans le cadre du projet de Renouveau Urbain.

■ **Le sport au service du bien-être et de la santé**

L'utilisation systématique de la voiture, les déséquilibres alimentaires induits par le mauvais équilibre alimentaire, la diminution des pratiques sportives ne sont que quelques-uns des facteurs entraînant des problèmes de santé croissants pour la population. La pratique sportive s'étiole avec la fin de la scolarité. Les professionnels soulignent la difficulté à mobiliser les adultes.

La commune organise une fois par an des événements tels que « L'Oise fête les sports » et le « Rendez-vous des associations », permettant aux personnes de tous les âges de s'initier à différentes pratiques ; afin de promouvoir les activités sportives et associatives auprès des habitants.

Les ateliers dispensés au sein du centre culturel Yves Guyon (Danse, yoga), des Maisons de Quartier sont autant d'occasions de toucher une population hors parcours scolaire.

La PMI (Protection Maternelle et Infantile) et le planning familial proposent des actions à destination des familles sur le thème de la nutrition et de la santé.

Le CUCS a permis de financer plusieurs actions sur cette thématique, allant de randonnées pédestres, à l'intervention d'une diététicienne, des conseils aux familles sur l'équilibre alimentaire, des cours de gymnastique...

Les quartiers prioritaires disposent d'équipements sportifs de proximité qui sont peu utilisés. Un cadre pourrait être pensé, des événements organisés afin qu'ils bénéficient au mieux aux habitants du quartier ou de l'extérieur.

Une action en direction des personnes âgées pourrait également être développée.

ENJEUX

- ▶ Renforcer les actions de prévention par le sport et des ateliers bien-être
- ▶ Optimiser l'utilisation des équipements sportifs de proximité

■ **La tranquillité publique : un préalable à l'attractivité des territoires et du bien vivre ensemble**

Les travaux et l'attention que le PRU a apporté sur le quartier du Mont Saint-Siméon ont nettement amélioré la tranquillité et la sécurité des habitants. Dès 2011, des progrès sensibles sur le sujet sont soulignés, acquis notamment grâce au travail des médiateurs dans la résorption des conflits de voisinage et l'instauration d'un dialogue social.

Suivant cette logique de prévention, les aménagements ont fait l'objet de prescriptions particulières pour prévenir les accidents liés à la vitesse et les dégradations des espaces publics (mâts d'éclairage anti-vandalisme, accès sécurisé aux jeux pour enfants, etc). Les réhabilitations des bâtiments de l'OPAC ont également permis de sécuriser les accès et les espaces spécifiques.

A une échelle plus large, la ville organise depuis 2004 un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Passé stratégie territoriale depuis 2011, le CLSPD de Noyon mobilise de nombreux acteurs (collectivités, associations, forces de police, ...) autour d'actions de prévention, d'insertion sociale, de réparation et de répression de la délinquance. Trois grandes orientations définissent les axes d'intervention du dispositif :

- ▶ La protection des personnes et la lutte contre le sentiment d'insécurité
- ▶ La prévention en milieu scolaire
- ▶ La sécurité routière

Ces actions ont permis d'amorcer un changement d'image des quartiers.

Le CLSPD de Noyon est constitué d'une équipe pluridisciplinaire composée, notamment, de représentants de la Préfecture, du parquet, des forces de police et de secours, des associations et des services publics... Favoriser l'échange d'informations entre les différents partenaires et mettre en place des actions communes sont les objectifs prioritaires.

Sur la protection des personnes et le sentiment d'insécurité une attention particulière est portée à la lutte contre les cambriolages et au renforcement du dispositif concernant les violences conjugales ou intra

familiales. Le rôle des médiateurs au sein de l'espace public (sorties des collèges et lycées, piscine, bus...) constitue l'un des points forts du dispositif.

En milieu scolaire, la prévention est portée en particulier sur la thématique des addictions et permet un travail en lien avec les référents scolaires et le dispositif de réussite éducative. L'intégration récente dans la STSPD de l'association SATO (Services d'Aides aux Toxicomanes) permet ainsi de travailler en partenariat avec des référents ayant une connaissance fine des difficultés et problèmes relatifs à l'addiction sous toutes ses formes - prévention, dépistage et traitement.

L'optimisation de la vidéo-protection sur le territoire est une solution à réinterroger. Les acteurs locaux et institutionnels sont partagés sur la question. Une évaluation précise du dispositif déjà déployé sur Noyon permettrait d'en mesurer plus finement les effets en termes de prévention de la délinquance.

L'inscription de la ville dans son ensemble dans le « Plan pilote des 25 Quartiers » en 2004 s'est accompagnée d'un retour au calme des quartiers sujets à certaines tensions. Dès lors, les moyens en termes de sécurité et de prévention ont été considérablement augmentés sur le territoire.

Malgré tout, la question de la sécurité revient encore de manière quasi systématique lorsque l'on évoque ces territoires.

Le thème de la délinquance ne peut se traiter seul et nécessite d'être rapproché de thématiques plus globales. Ainsi, le décrochage scolaire, les problèmes d'addictions, les difficultés socioéconomiques des familles constituent entre autres des facteurs de risque. La prévention de la délinquance appelle donc des réponses plus larges bien au-delà de la seule réponse sécuritaire.

Notons que cette problématique est rapprochée quasi systématiquement de celle de la jeunesse. La présence de groupes de jeunes au sein de l'espace public, l'existence de trafics de stupéfiants sont ainsi pointés du doigt comme un élément renforçant le sentiment d'insécurité d'une partie de la population. Interroger les questions de la place disponible pour ces jeunes au sein des quartiers, celle des relations intergénérationnelles et de proximité entre acteurs de la prévention et la population permettrait ainsi d'amorcer un débat constructif sur le thème de la tranquillité publique.

Prévenir la délinquance nécessite un état des lieux précis des facteurs à l'origine de ces actes. Le travail effectué par les médiateurs au sein des quartiers et celui réalisé dans le cadre de la STSPD constitue une base pertinente à cette réflexion.

ENJEUX

- ▶ Limiter le sentiment d'insécurité
- ▶ Offrir aux habitants un quartier où il fait bon vivre, dans un environnement sécurisé et tranquille
- ▶ Changer l'image des quartiers pour attirer de nouveaux habitants

▶ **ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS**

Eléments de diagnostic	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des difficultés scolaires accrues pour les élèves des quartiers. ▶ Des difficultés socioéconomiques et familiales qui impactent la réussite scolaire des jeunes des quartiers prioritaires. ▶ Une méfiance des parents envers les structures scolaires. ▶ Une tendance à reproduire les schémas familiaux d'échec scolaire. ▶ De nombreux dispositifs éducatifs présents sur le territoire communal, mais peu de coordination entre les différents dispositifs et acteurs. ▶ La nécessité de quitter le territoire pour poursuivre des études supérieures. ▶ Mais une population peu mobile (physiquement et psychologiquement). Les élèves ne veulent pas bouger de Noyon ce qui limite les choix et amène à une mauvaise orientation. ▶ Un fort décrochage scolaire au niveau des lycées professionnels, souvent à cause d'une mauvaise orientation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Orientation n°1 : Favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants et des adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Améliorer la réussite scolaire ▶ Lutter contre le décrochage et l'absentéisme ▶ Soutenir les parents dans leur rôle éducatif
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une offre culturelle importante sur la ville mais peu utilisée par les habitants des quartiers. ▶ Aucune structure sur les quartiers prioritaires. ▶ Des activités culturelles encore perçues comme « élitistes » par de nombreux habitants. ▶ Les écoles des quartiers fréquentent moins les équipements que celles du centre-ville. ▶ Les familles sont peu sensibilisées à l'action culturelle. ▶ De nombreuses actions culturelles menées dans les maisons de 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Orientation n°2 : Développer les actions culturelles auprès des habitants des quartiers prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer des actions culturelles dans les quartiers prioritaires. ▶ Amener les habitants des quartiers prioritaires vers les équipements culturels de la ville.

<p>quartier via le CUCS, au sein des établissements scolaires et dans le cadre de la réussite éducative.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des difficultés à mobiliser les habitants. ▶ Des actions ciblées sur les jeunes. ▶ Il manque une visibilité sur les actions des associations. 		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une faible densité médicale et une pénurie annoncée des professionnels de santé sur le territoire (moyenne d'âge des médecins proche de la retraite). ▶ Certaines personnes en difficultés dans les quartiers prioritaires n'ont pas forcément recours à leurs droits sociaux ce qui accentue leur vulnérabilité. ▶ Un nombre important d'habitants renoncent à se faire soigner du fait de leurs difficultés économiques. ▶ Les habitants des quartiers subissent des désavantages en matière d'accès aux soins et de prévention, à cause d'une encore plus faible densité de professionnels, d'un manque de mobilité et/ou d'une méconnaissance des dispositifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Orientation n°3 : Favoriser l'accès aux soins et la prévention santé 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lutter contre le non-recours aux droits ▶ Améliorer l'accès aux soins de premier recours ▶ Renforcer les initiatives sportives et de prévention
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une problématique ne pouvant être traitée de manière isolée. ▶ Le lien entre l'absentéisme scolaire et la délinquance est très important. Une amélioration de la coopération avec certaines écoles primaires nécessaire : les signalements arrivent souvent trop tard ou jamais, ce qui amène à des problèmes à l'arrivée au collège. ▶ Une amélioration du climat sur le quartier Mont Saint-Siméon depuis le PRU et la mise en place d'un dispositif de médiation. ▶ Des référents scolaires de la police municipale et de la gendarmerie reconnus par les habitants. Ce rôle permet de se rapprocher de la population. ▶ Des problèmes de délinquance accrus sur les quartiers prioritaires, ciblés sur certaines zones 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Orientation n°4 : Prévenir la délinquance 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer un travail de prévention et de médiation ▶ Protéger les personnes et les biens – Lutter contre le sentiment d'insécurité ▶ Développer la prévention situationnelle

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Interroger les causes de la délinquance. ▶ Amorcer une réflexion sur la place des jeunes dans l'espace public et les relations intergénérationnelles. 		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un manque d'hébergement d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Orientation n°5 : Renforcer l'aide aux victimes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagner les victimes de violences conjugales
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des personnes en situation d'isolement, notamment des femmes seules avec enfants, des personnes âgées ▶ Une vie associative riche à soutenir ▶ Des structures de proximité dans les quartiers : les maisons de quartier ▶ Des lieux de rencontres dans l'espace limités dans les quartiers ▶ La création des conseils citoyens associés à l'élaboration du contrat de ville 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Orientation n°6 : Développer le lien social et la participation citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lutter contre l'isolement ▶ Soutenir les initiatives des habitants et les instances de participation ▶ Développer l'esprit civique et la solidarité

Orientation n°1 : Favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants et des adolescents

Objectifs généraux :

- Gommer les difficultés éducatives et scolaires des jeunes issus des quartiers prioritaires
- Proposer des parcours éducatifs adaptés
- Renforcer l'ambition des jeunes issus des quartiers prioritaires et apporter les moyens nécessaires au développement de cette ambition

Objectifs opérationnels	Champs et pistes d'actions	Leviers (Ressources mobilisables, acteurs, dispositifs)
1.1. Améliorer la réussite scolaire	<p>1.1.1. Renforcer le dispositif de réussite éducative.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Dispositif de Réussite Educative à étendre, notamment aux élèves de plus de 16 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plateforme de Réussite Educative sur la Ville de Noyon ▶ S'appuyer sur le Programme de Réussite Educative régional ▶ Moyens de droit commun de l'Education Nationale : <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif du Réseau d'Education Prioritaire, Réseau de Réussite Scolaire - Dispositif « Plus de maîtres que de classes » - Scolarisation des enfants de moins de 3 ans
	<p>1.1.2. Maintenir l'accompagnement à la scolarité à tous les niveaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ▶ Développer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ▶ Accompagner les passages entre la maternelle et l'école primaire, l'école primaire et le collège, le collège et le lycée. 	
	<p>1.1.3. Soutenir le dispositif d'internat de la réussite.</p>	

Améliorer la réussite scolaire (Suite)	<p>1.1.4. Développer l'offre éducative hors temps scolaire et assurer sa complémentarité avec les établissements scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Coordonner les différents acteurs, en mettant en place un réseau permettant l'échange d'information, notamment sur les projets d'école ou d'établissement ▶ Mise en place d'actions comme l'aide aux devoirs, à évaluer et étendre sur la ville ▶ Proposer un Projet Educatif Local (PEL) ▶ Assurer la complémentarité des dispositifs, notamment avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la Communauté de Communes, le Projet Educatif Territorial (PEDT), et les Projet Local d'Education (PLE) et Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à venir 	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif « Ecole Ouverte » au lycée - Dispositif des « Cordées de la réussite » ▶ S'appuyer sur le Centre d'Information et d'Orientation ▶ Dispositif « Passeurs d'images » de l'ACAP/DRAC à poursuivre et renforcer ▶ S'appuyer sur le réseau associatif, et notamment les clubs sportifs pour développer des actions ▶ Présence des Maisons de quartier ▶ Accueil Collectifs de Mineurs et périscolaire ▶ S'appuyer sur l'appel à projets « Ville Vie Vacances » et autres dispositifs de partenaires ▶ Etablissements d'enseignement supérieur du territoire, comme l'Université de Technologies de Compiègne ▶ Acteurs économiques du territoire ▶ Aides à la mobilité de Pôle Emploi, la Mission Locale Cœur de Picardie, le Conseil Départemental, les entreprises, ...
	<p>1.1.5. Améliorer la prise en charge éducative par le biais d'actions sportives, culturelles, artistiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer les activités en ce sens dans les structures de proximité ▶ Renforcer l'accompagnement vers l'offre de loisirs ▶ Développer l'ouverture culturelle et l'émergence des talents avec l'organisation de concours, d'expositions, ... 	
	<p>1.1.6. Développer l'ambition des élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Travailler sur l'ambition des élèves, leur goût d'apprendre et les accompagner dans leur orientation ▶ Valoriser les parcours et les réussites d'anciens élèves : témoignages, retours d'expériences, tutorat... ▶ Accompagner les jeunes sur les problèmes de mobilité, autant psychologique que matérielle ▶ Mettre en place des visites d'entreprises et des actions permettant une meilleure connaissance de l'univers professionnel ▶ Coordonner les différents acteurs : CCPN, Ville (Point Information Jeunesse), Pôle Emploi, Mission Locale Cœur de Picardie, Centre d'Information et d'Orientation, Education Nationale, Chambres consulaires ▶ Favoriser l'ouverture sur l'international 	

	<p>1.1.7. Développer l'offre de formation et de stage sur le territoire. (Voir pilier « Développement économique et emploi »)</p>	
	<p>1.1.8. Favoriser l'accès aux études supérieures des élèves issus des quartiers prioritaires. (Voir pilier « Développement économique et emploi », point 2.1.)</p>	
<p>1.2. Lutter contre le décrochage et l'absentéisme</p>	<p>1.2.1. Travailler en réseau pour lutter contre le décrochage et l'absentéisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Identification des facteurs du décrochage scolaire par les acteurs ▶ Amélioration du repérage des élèves et de leur prise en charge ▶ Faire une cartographie des différents dispositifs pour améliorer la lisibilité des dispositifs sur le territoire ▶ Créer un groupe de travail spécifique sur ce sujet, rassemblant les acteurs de l'éducation nationale, de la prévention de la délinquance et des structures sociales et de proximité, sur la base des membres du CLSPD 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur la médiation sociale et les structures de proximité ▶ Plan national de lutte contre le décrochage scolaire ▶ S'appuyer sur le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ▶ Volet « Actions de prévention-sécurité en milieu scolaire » de la STSPD ▶ Référents scolaires de la Police Municipale et de la Gendarmerie Nationale ▶ Acteurs du CLSPD ▶ Places pour les jeunes issus des quartiers prioritaires à l'EPIDE de Margny-Lès-Compiègne ▶ Places pour les jeunes issus des quartiers prioritaires dans le dispositif « Garantie Jeunes » de la Mission Locale Cœur de Picardie
	<p>1.2.2. Renforcer la médiation sociale et développer la médiation scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Coordination avec la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale ▶ Assurer la complémentarité entre la médiation sociale et les dispositifs de l'éducation nationale ▶ Evaluer les actions de médiation scolaire mises en place dans le passé et les redéfinir 	
	<p>1.2.3. Accompagner les situations d'exclusion temporaire des établissements scolaires.</p>	
	<p>1.2.4. Renforcer les partenariats avec les structures spécialisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les partenariats avec l'EPIDE, le développement de la « Garantie Jeunes » de la Mission Locale Cœur de Picardie 	
	<p>1.2.5. Privilégier les stages en entreprises, développer l'apprentissage (voir Pilier « Développement économique et emploi », point 2.1.)</p>	

1.3. Soutenir les parents dans leur rôle éducatif	1.3.1. Mieux connaître les difficultés sociales et économiques des parents. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyse des Besoins Sociaux (ABS) en cours sur la ville de Noyon, portée par le CCAS 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur le Programme de Réussite Educative ▶ S'appuyer sur le dispositif « Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents » (REAAP) ▶ Moyens de droit commun de l'Education Nationale ▶ S'appuyer sur les porteurs de projets, avec l'appel à projets contrat de ville ▶ Plan de lutte contre les discriminations
	1.3.2. Soutenir particulièrement les familles monoparentales.	
	1.3.3. Développer la médiation scolaire. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer la complémentarité avec la médiation sociale et les dispositifs de l'éducation nationale ▶ Evaluer les actions de médiation scolaire mises en place dans le passé et les redéfinir 	
	1.3.4. Améliorer les relations entre les parents et l'école via des temps de rencontres plus informels et conviviaux. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Informer les parents pour une meilleure compréhension du système scolaire ▶ Mise en place d' « espaces parents » dans les écoles, collèges, et lycées, de « cafés parents », ... ▶ Evaluer et étendre les actions déjà mises en place, comme sur l'école Alain Fournier ▶ Travailler en coordination avec le service prévention éducation du Conseil Départemental, l'éducation nationale et les structures de proximité 	
	1.3.5. Intégrer les parents dans le périéducatif. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'« accueil parents » dans les services enfance et petite enfance ▶ Co-construire avec les parents les événements festifs des centres de loisirs et périscolaires 	
	1.3.6. Lutter contre les préjugés des professionnels sur les parents, et vice versa.	

Acteurs mobilisables

Pilote : Service politique de la ville, service enfance et petite enfance de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et Education nationale

Partenaires : Services de l'Etat, services de la CCPN, services de la ville, Conseil Régional, Conseil Départemental, conseils citoyens, associations, parents d'élèves, acteurs du CLSPD, travailleurs sociaux, CCAS, acteurs économiques, ...

Orientation n°2 : Développer les actions culturelles auprès des habitants des quartiers prioritaires

Objectifs généraux :

- Créer des relais culturels dans les quartiers, pour équilibrer l'offre actuellement concentrée dans le centre-ville
- Favoriser la participation des habitants des quartiers prioritaires à l'offre culturelle proposée sur le territoire, en prenant en compte leurs besoins

Objectifs opérationnels	Champs et pistes d'actions	Leviers (Ressources mobilisables, acteurs, dispositifs)
2.1. Développer les actions culturelles dans les quartiers prioritaires	2.1.1. Développer la médiation culturelle. ▶ Co-formation des animateurs de maisons de quartier et des animateurs du service des affaires culturelles	▶ S'appuyer sur les dispositifs de l'ACAP/DRAC, comme « Passeurs d'images », et du Conseil Régional, comme les résidences d'artistes ▶ Conseils Citoyens ▶ S'appuyer sur les autres formes de participation, et notamment les jeunes, pour qu'ils deviennent acteurs de leurs quartiers : jeunes dans les structures de proximité, écoles, lycées, ... ▶ Présence des Maisons de quartier ▶ Bourse aux micro-projets ▶ Actions ponctuelles de la ville et de l'intercommunalité ▶ S'appuyer sur le Projet de Renouvellement Urbain du quartier Beauséjour et aménager des espaces dédiés (Voir Pilier « Renouvellement urbain et cadre de vie », point 3.1.3.)
	2.1.2. Travailler sur la mémoire des quartiers. ▶ Décliner des actions qui ont déjà eu lieu dans les quartiers de la ville sur la mémoire des quartiers	
	2.1.3. Mettre en avant l'environnement du quartier. ▶ Projets artistiques participatifs sur les façades d'immeubles, dans les cages d'escalier, aux pieds des immeubles	
	2.1.4. Revoir la fonction des maisons de quartier dans l'offre culturelle. ▶ Créer des relais des structures du centre ville dans les quartiers ▶ Poursuivre les actions ponctuelles en lien avec le service des affaires culturelles de la ville.	
	2.1.5. Adapter les actions aux besoins des habitants. ▶ Organiser des rencontres entre conseils citoyens et techniciens des services des affaires culturelles	
	2.1.6. Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes. ▶ Soutenir les événements ou projets organisés par les habitants, conseils citoyens, associations, ...	

2.2. Amener les habitants des quartiers prioritaires vers les équipements culturels	2.2.1. Développer la médiation culturelle. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Co-formation des animateurs de maisons de quartier et des animateurs du service des affaires culturelles 	
	2.2.2. Revoir la fonction des maisons de quartier dans l'offre culturelle. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Améliorer la communication dans les maisons de quartier sur l'offre culturelle des équipements culturels du territoire 	
	2.2.3. Organiser des événements dans les équipements culturels du centre-ville avec les habitants des quartiers prioritaires <ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser les actions partenariales entre les acteurs associatifs, les publics des maisons de quartier, le service des affaires culturelles, ... (Exemple : projet Ecofashion) 	
	2.2.4. Proposer des sorties familiales via les acteurs de proximité des quartiers. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser la mobilité (Voir pilier « Renouvellement urbain et cadre de vie ») ▶ Proposer des tarifs adaptés aux familles nombreuses, des possibilités de paiement en plusieurs fois, ... 	

Acteurs mobilisables

Pilote : Service politique de la ville et service des affaires culturelles

Partenaires : Services de l'Etat, services de la CCPN, services de la ville, Conseil Régional, Conseil Départemental, Education Nationale, conseils citoyens, associations, ...

Orientation n°3 : Favoriser l'accès aux soins et la prévention santé

Objectifs généraux :

- Gommer les inégalités sociales et territoriales de santé
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants des quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels	Champs et pistes d'actions	Leviers (Ressources mobilisables, acteurs, dispositifs)
3.1. Lutter contre le non-recours aux droits	3.1.1. Renforcer le partenariat local. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser un diagnostic partagé de santé ▶ Elaborer un Contrat Local de Santé ▶ Mettre en place des Ateliers Santé Ville 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyse des besoins sociaux ▶ S'appuyer sur le Réseau Santé porté par la Maison des Solidarités du Conseil Départemental ▶ S'appuyer sur les événements nationaux pour l'organisation de « Forums santé » sur des thématiques précises, en lien avec des événements nationaux du type « semaine du handicap » ▶ Appels à projets : ARS, MILDECA, INCa, IReSP
	3.1.2. Favoriser l'installation de jeunes praticiens sur le territoire.	
	3.1.3. Mener des actions d'information auprès de la population. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer les « Rendez-vous des droits » de la CAF dans les quartiers 	
	3.1.4. Renforcer le dispositif PASS du centre hospitalier.	
	3.1.5. Organisation de « Forums santé ».	
3.2. Améliorer l'accès aux soins de premiers recours	3.2.1. Lutter contre la pénurie médicale. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Création d'une maison pluridisciplinaire de santé 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Recommandation de l'ARS (voir annexe) ▶ S'appuyer sur le Projet de Renouvellement Urbain de Beauséjour

3.3. Renforcer les initiatives sportives et de prévention	3.3.1. Renforcer les initiatives de prévention. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place de journées de prévention dans les quartiers: diabète, cholestérol, cancer du sein ▶ Coordination avec les animations des établissements scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur les associations locales : Cœur Santé, AMI, ... ▶ Programme de Réussite Educative ▶ Dispositif du Conseil Régional pour la labellisation des clubs sportifs ▶ Fonds prévention santé et territoires (FPST) du Conseil Régional ▶ Appel à projets de l'ARS pour les actions de prévention – promotion de la santé ▶ Appels à projets MILDECA, INCa, IReSP ▶ S'appuyer sur le Réseau Santé porté par la Maison des Solidarités du Conseil Départemental ▶ S'appuyer sur le programme de Renouvellement Urbain de Beauséjour (Voir pilier « Renouvellement Urbain et cadre de vie »)
	3.3.2. Optimiser l'utilisation des équipements sportifs. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Animation des équipements sportifs de proximité et organisation d'événements 	
	3.3.3. Création de parcours santé dans les quartiers <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place de mobilier urbain dédié au sport, en lien avec les atouts naturels des quartiers (Canal et forêt) (Voir Pilier « Renouvellement urbain et cadre de vie ») 	
	3.3.4. Labelliser les clubs sportifs. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Labellisation avec le Comité Régional Olympique et Sportif 	
	3.3.5. Actions d'accompagnement à la pratique sportive, ou la reprise. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour les jeunes qui ne fréquentent pas les clubs, créer des passerelles: découverte des clubs sportifs (création d'un Pass Découverte), ... ▶ Actions dédiées aux publics éloignés : femmes, personnes âgées, ... 	

Acteurs mobilisables

Pilote : Service politique de la ville, service des sports, CCAS

Partenaires : Services de l'Etat, services de la CCPN, services de la ville, ARS, CAF, CPAM, Conseil Régional, Conseil Départemental, Education Nationale, conseils citoyens, associations, mutuelles, ...

Orientation n°4 : Prévenir la délinquance

Objectifs généraux :

- Offrir un environnement calme et apaisé aux habitants des quartiers prioritaires
- Gommer l'image d'insécurité associée aux quartiers

Objectifs opérationnels	Champs et pistes d'actions	Leviers (Ressources mobilisables, acteurs, dispositifs)
4.1. Assurer un travail de prévention et de médiation	4.1.1. Mener une étude fine sur les causes liées aux actes de délinquance. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Enquête de victimation ▶ Implication des acteurs ayant une connaissance fine des problématiques pouvant entraîner la délinquance 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Voir Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance en Annexe ▶ Redéfinition de la STSPD en 2015-2016 ▶ S'appuyer sur les Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ▶ Référents scolaires de la Police Municipale et de la Gendarmerie Nationale ▶ Dispositif des Adultes Relais pour renforcer l'équipe de médiation sociale ▶ S'appuyer sur la Gestion Urbaine de Proximité (Voir Pilier « Renouvellement urbain et cadre de vie », point 2.1. et 3.2.) ▶ Projet de Renouvellement Urbain de Beauséjour
	4.1.2. Interroger les questions de la place des jeunes au sein de l'espace public et des relations intergénérationnelles.	
	4.1.3. Favoriser les actions de prévention en milieu scolaire	
	4.1.4. Poursuivre et renforcer la médiation sociale de terrain. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Coordination entre Police Municipale, Gendarmerie Nationale, Médiation ▶ Travailler avec les bailleurs sociaux 	
	4.1.5. Coordonner les différents acteurs. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réflexion sur un CISPD 	

	4.1.6. Renforcer l'accès aux droits. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement de la justice de proximité avec la Maison de la Justice et du Droit 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Associations de proximité : SATO, CIDFF, Ré-agir, ... ▶ S'appuyer sur les partenaires du CLSPD ▶ S'appuyer sur les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC)
4.2. Protéger les personnes et les biens – Lutter contre le sentiment d'insécurité	4.2.1. Optimiser la vidéo-protection. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Bouclage du maillage vidéo de la ville p ▶ Amélioration technique du matériel 	
4.3. Développer la prévention situationnelle	4.3.1. Renforcer la prévention situationnelle. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégrer ces enjeux dans les projets d'aménagements 	

Orientation n°5 : Renforcer l'aide aux victimes

Objectifs généraux :

- *Replacer les victimes au cœur des politiques publiques*

Objectifs opérationnels	Champs et pistes d'actions	Leviers (Ressources mobilisables, acteurs, dispositifs)
5.1. Accompagner les victimes de violences conjugales	5.1.1. Créer un hébergement d'urgence sur la ville. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer des places de CHRS, pour les auteurs et les personnes en grande précarité 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dispositif de l'Etat pour la création de places CHRS ▶ Protocole d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales
	5.1.2. Lutter contre les violences intrafamiliales. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire respecter les procédures d'éloignement ▶ Développer les liens avec les associations d'aide aux victimes 	

Acteurs mobilisables

Pilote : Service politique de la ville, Gendarmerie Nationale, Police Municipale

Partenaires : Services de l'Etat, services de la CCPN, services de la ville, acteurs du CLSPD, Conseil Régional, Conseil Départemental, bailleurs, conseils citoyens, associations...

Orientation n° 6: Développer le lien social et la participation citoyenne

Objectifs généraux :

- Soutenir la participation citoyenne, le lien social et le développement d'initiatives locales

Objectifs opérationnels	Champs et pistes d'actions	Leviers (Ressources mobilisables, acteurs, dispositifs)
6.1 Lutter contre l'isolement	6.1.1. Développer les actions de prévention en direction des publics fragiles <ul style="list-style-type: none"> ▶ Coordonner les acteurs du champ socioculturel ▶ Accompagner les initiatives citoyennes: parrainage de personnes âgées par des jeunes ▶ Portage repas par le CCAS ▶ Renforcer les dispositifs existants : plan grand froid, plan canicule, ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CCAS ▶ Présence des Maisons de quartier ▶ Médiation sociale ▶ Maison de la solidarité du Conseil Départemental ▶ Appel à projets contrat de ville ▶ Associations du territoire : SAMU social, 115, acteurs CHRS ▶ Conseils citoyens, conseil des sages, comités des sports, conseil municipal des jeunes
	6.1.2. Améliorer la prise en charge des personnes sans domicile fixe. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer les liens avec les associations et acteurs du territoire 	
6.2 Soutenir les initiatives citoyennes et les instances de participation	6.2.1. Soutenir le développement des conseils citoyens et des autres formes de participation. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement d'une bourse aux initiatives citoyennes, gérée par les conseils citoyens ▶ Attribution d'un local et de matériel pour l'autonomisation des conseils citoyens ▶ Accompagnement par la collectivité territoriale, comme facilitateur ▶ Développement des formations des conseils citoyens ▶ Promouvoir la vie de quartier (voir Pilier « Renouvellement Urbain et cadre de vie ») 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur le centre de ressources Politique de la ville, l'EPI ▶ S'appuyer sur les formes de participation préexistantes : conseil des sages, conseil municipal des jeunes ▶ Présence des Maisons de quartier ▶ Temps forts pour les associations, comme la Fête des sports et de la vie associative

	<p>6.2.2. Soutenir les associations de ville et les initiatives citoyennes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement d'une Maison des associations ▶ Valorisation des associations et de leurs projets ▶ Proposer plus de formations aux associations ▶ Conventionnement pluriannuel dans le cadre de l'appel à projets contrat de ville 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Bourse aux micro-projets ▶ Service civique ▶ Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) ▶ Réseau DIVA ▶ Appel à projets contrat de ville
6.3 Développer l'esprit civique et la solidarité	<p>6.3.1. Sensibiliser à la citoyenneté et à la laïcité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Découverte des lieux symboles de la République, compréhension du fonctionnement des institutions, ... ▶ Mise en place d'une stratégie de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française ▶ Accompagnement des primo-arrivants ▶ Formation des acteurs sur la laïcité ▶ Travail sur la mémoire : échanges intergénérationnels, témoignages, commémorations... ▶ Elaboration d'un plan de lutte contre les discriminations 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence des Maisons de quartier ▶ Ateliers sociolinguistiques ▶ Programme de Réussite Educative ▶ S'appuyer sur les dispositifs et les équipes de l'Education Nationale ▶ Chantiers éducatifs et pédagogiques ▶ Appel à projets : Contrat de ville, VVV, FIPD, ... ▶ Le service civique ▶ Les Conseils citoyens, comités des sports, le conseil des sages, le conseil municipal des jeunes et les autres formes de participation ▶ Réseau associatif : 140 associations de la ville ▶ Réserve citoyenne nationale ▶ Plan de lutte contre les discriminations
	<p>6.3.2. Encourager l'engagement citoyen</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser les initiatives d'habitants et le bénévolat ▶ Mise en place de chantiers éducatifs et pédagogiques ▶ Travail avec les associations de la ville et du territoire ▶ Sensibiliser à l'engagement associatif, citoyen, ... ▶ Développement du service civique 	

Acteurs mobilisables

Pilote : Service politique de la ville

Partenaires : Services de l'Etat, services de la CCPN, services de la ville, Conseil Régional, Conseil Départemental, Education Nationale, Justice, conseils citoyens, conseil des sages, conseil municipal des jeunes, associations, parents d'élèves, ...

Déclinaison territoriale

Au-delà des axes d'interventions prioritaires et transversaux à l'ensemble des quartiers (présentés dans la partie précédente par pilier), cette partie met l'accent sur les objectifs spécifiques à chaque quartier.

Quartier Beauséjour

Présentation du territoire

Construit dans les années 60 le quartier Beauséjour se situe à l'ouest de Noyon, le long du Canal du Nord. Malgré sa localisation proche du centre-ville le quartier reste relativement enclavé. Il est isolé de son environnement par des délimitations physiques nettes : canal du Nord sur sa face Ouest, route



départementale 938 au Sud. Les constructions qui y sont hautes et très denses contribuent également fortement à son enclavement malgré les récents travaux engagés par la Ville. Seule une intervention urbaine ambitieuse tant sur le bâti que sur les espaces publics permettrait donc au quartier de s'ouvrir et de devenir une réelle composante de la ville.

Beauséjour compte 1 448 habitants (INSEE 2011), dont près des deux tiers sont âgés de moins de 40 ans. On y trouve donc une population essentiellement jeune. La part importante des demandeurs d'emploi (28 %) et le faible revenu médian de sa population (905 €/mois) ne sont que quelques-uns des indicateurs reflétant la fragilité économique et sociale de ses habitants.

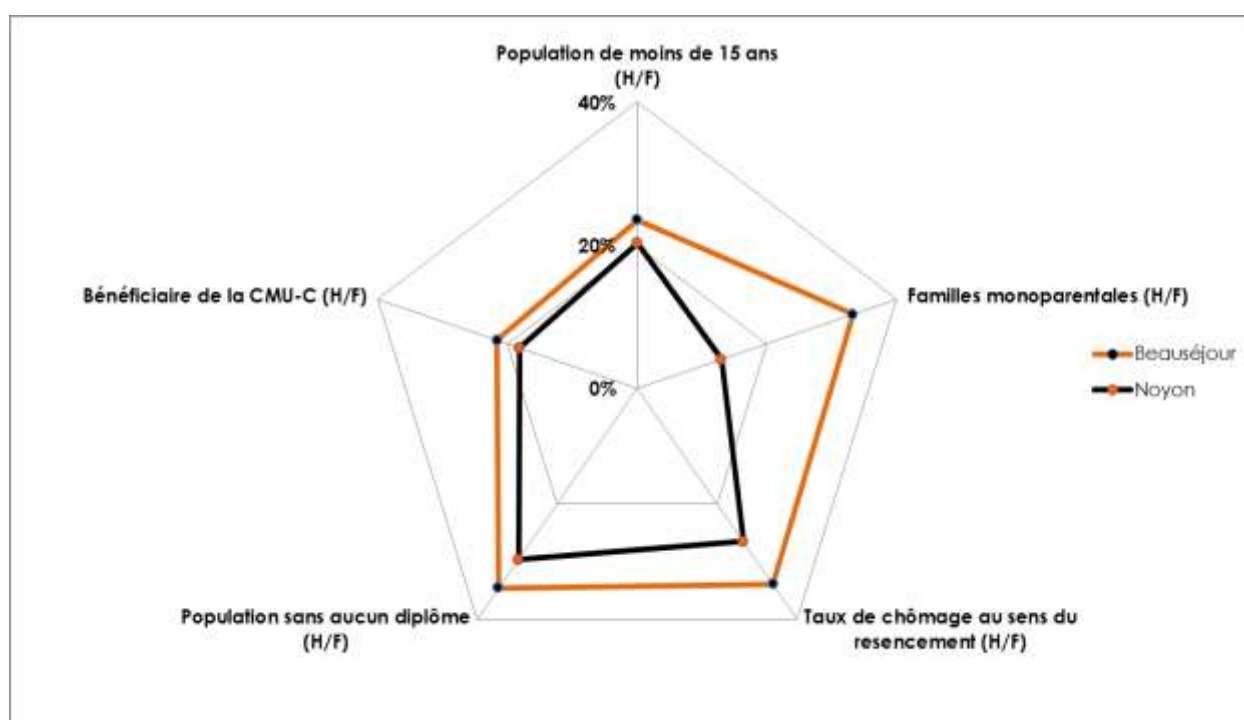
Beauséjour dispose de quelques équipements publics : établissements scolaires, halte-garderie, Maison de Quartier, jardins familiaux, aire de jeux... mais l'activité commerciale du quartier a du mal à subsister.

L'habitat et le cadre de vie de Beauséjour ne sont pas suffisamment

attractifs pour faire naître une réelle mixité sociale. Le quartier s'est précarisé au fil des années. Au total, il compte 621 logements avec un taux de vacance de 15 %. La Maison du CIL représente le principal bailleur sur le quartier de Beauséjour.

Malgré une uniformité de façade, le parc de logement présente une certaine diversité dans la typologie et les formes d'habitat. Sa mauvaise qualité est plutôt identifiée dans le parc privé qui constitue près de la moitié du parc de logements. De plus, considérant l'importance de la population jeune, la typologie des logements ne répond plus aux besoins de ces derniers dont la demande porte sur des appartements de Type 1 ou 2. Il a été également rapporté par les habitants un manque cruel de très grands logements de Type 5.

Profil social du quartier



La structuration urbaine des espaces publics et paysagers est par ailleurs sous efficiente.

En effet, l'organisation et la vocation des espaces publics est peu lisible, ce qui entraîne des problèmes dans l'utilisation de ces derniers. De plus, la gestion des déchets pose également problème dans certains secteurs. Enfin, le quartier souffre d'une mono fonctionnalité qui le restreint à une fonction d'habitat. L'un des enjeux fort de la rénovation du quartier réside donc dans la diversification de ses usages.

A ce jour, trois actions principales ont été menées :

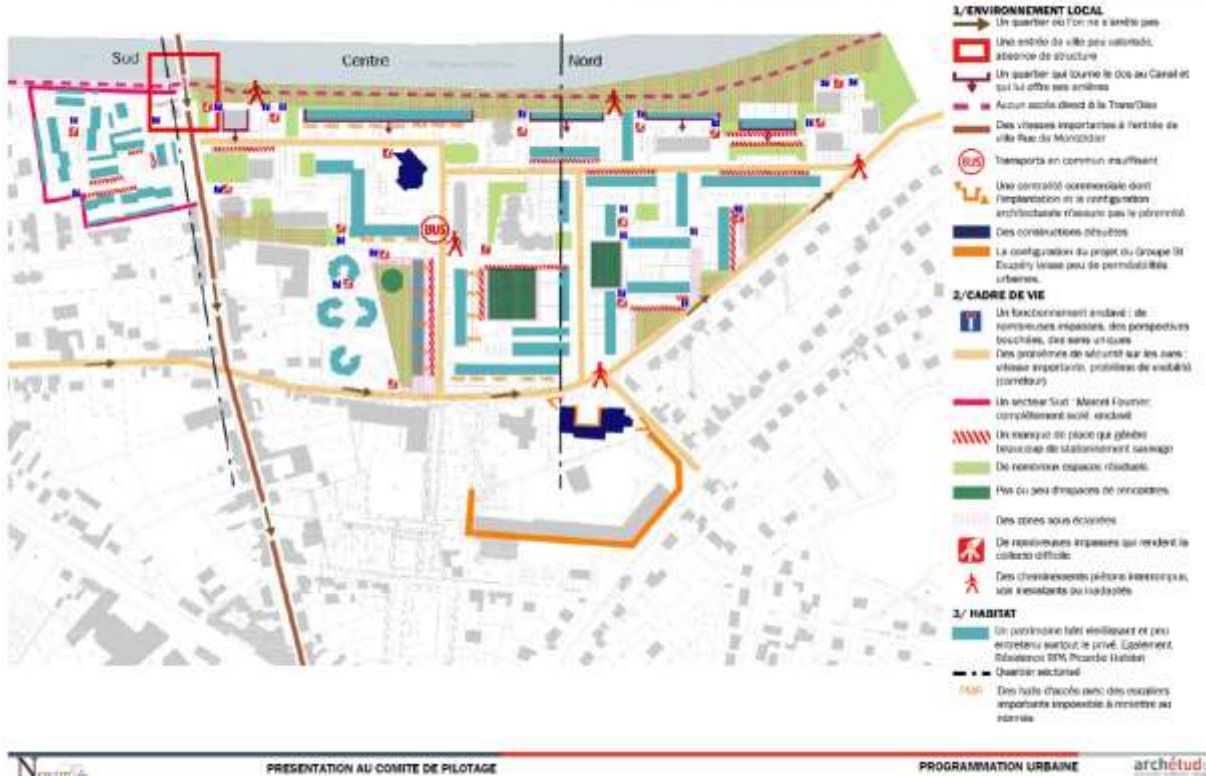
- ✓ Rénovation de la rue de Beauséjour (est du quartier)
- ✓ Ouverture du quartier sur le centre-ville par la création de l'avenue Max Brézillon dans le cadre de l'opération de la place du Marché Franc (site associé du PRU)
- ✓ Réhabilitation du patrimoine social par la Maison du Cil au cours des dernières années.

INDICATEURS SOCIAUX					
	Indicateurs	Beauséjour	Noyon	France	Commentaires
D E M O G R A P H I E	Population du quartier en 2010 (INSEE 2010-2011)	1457	13593	63 070 344	<p>Une population jeune : les jeunes de moins de 15 ans représentent 23,5 % de la population du quartier, les moins de 29 ans plus de 45 % alors que les plus de 60 ans ne représentent que 15,3 % des habitants.</p> <p>Le nombre de familles monoparentales (33,3%) est très important et près de 2,5 fois supérieur aux moyennes communale et nationale : respectivement 13 et 14,1%.</p>
	Nombre de femmes (INSEE 2010-2011)	840	7281	35 528 044	
	Nombre d'hommes (INSEE 2010)	617	6312	30 542 302	
	Nombre de ménages (INSEE 2010-2011)	660	5751	27 347 574	
	Part population < 15 ans (INSEE 2010-2011)	343 (23,5 %)	20,30%	11 572 872 (18,3%)	
	Part population < 29 ans (INSEE 2010-2011)	661 (45,4 %)	5591 (41,2%)	23114953 (36,6%)	
	Part population > 60 ans (INSEE 2010)	223 (15,3 %)	3121 (23%)	14774273 (23,5%)	
	Familles monoparentales (RP 2011)	33,3%	13,0%	14,1%	
	Familles monoparentales : femmes seules avec enfants (RP 2011)	n.r	18,5%	11,7%	
	Familles monoparentales : hommes seules avec enfants (RP 2011)	n.r	3,1%	2,4%	
	Ménages de 1 personne en % et en nombre (INSEE 2010-2011)	37,3% (246)	38% (2188)	34,3%	
	Nombre de ménages composés de femme seule (INSEE 2010-2011)	169	23,5% (1351)	19,9%	
Nombre de ménages composés d'homme seul (INSEE 2010-2011)	77	14,6% (837)	14,4%		
% étrangers (Ville de Noyon 2014)	17,0%	n.r	n.r		
L O G E M E N T	Part de logement HLM (RP 2010)	Entre 45 et 70%	n.r	14,6%	<p>Les données statistiques concernant le logement fournit par (l'INSEE / RP 2010 ?) se déclinent par tranches permettant une comparaison par rapport à l'ensemble des quartiers prioritaires de la région. Ces tranches se déclinent comme suit : Part des logements HLM : 0/45% ; 45/70% ; 70/80% ; 80/90% ; 90/100%. Part des logements vacants : 0/55% ; 5/7% ; 7/10% ; + 10%. Part de logements en location : 0/55% ; 55/65% ; 65/75% ; 75/85% ; 85/100%.</p>
	Part de logement vacant (RP 2010-2011)	10%	10,9%	7,3%	
	Part de logements en location (RP 2010-2011)	Entre 55 et 65 %	n.r	39,7%	
	Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2011, en % (INSEE RP2011)	n.r	38,8%	57,8%	
	Part des ménages locataires de leur résidence principale en 2011, en % (INSEE RP2011)	n.r	57,1%	39,8%	
	Part des ménages locataires d'un logement HLM loué vide en 2011, en % (INSEE RP2011)	n.r	32,50%	14,6%	
	Foyers fiscaux non imposables en 2011 (INSEE - DGFiP 2011)	n.r	60,0%	43,0%	<p>Plus de 40 % des allocataires de la CAF ont leur revenu constitué à plus de 50 % de prestations sociales. Le revenu médian par ménage (10 858 €) est près de trois fois inférieur à la moyenne nationale (29 330 €) et encore très largement inférieur à celle communale (17 153 €) . Le revenu médian par ménage s'élève à 905€ par mois, ce qui est inférieur au seuil de pauvreté (987€ mensuel pour une personne seule en France) (Lettre au préfet).</p>
	Revenu net déclaré moyen en € (INSEE - DGFiP 2011)	n.r	17 138	25 830	
	Revenu médian annuel (Ville de Noyon - 2014)	10 858	17 153	29 330	
	Allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50% des prestations sociales (hors étudiants et allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 100% des prestations sociales (hors étudiants et	40,0%	n.r	23,0%	
		Entre 20 et 25 %	n.r	14,0%	
E M P L O I	Taux d'activité des 15-64 ans femmes ♀ (INSEE 2010-2011)	58,2%	59,3%	69,1%	<p>Le taux de chômage - au sens du recensement - (F : 36 % / H : 31,9 %) est très largement supérieur aux données communales (F : 27,7 % / H : 25,3 %) et près de trois fois supérieur aux taux nationaux. L'ensemble des données ayant trait à l'emploi traduisent de fortes disparités hommes/femmes et une fragilité beaucoup plus importantes de ces dernières face au chômage, aux emplois précaires...</p>
	Taux d'activité des 15-64 ans hommes ♂ (INSEE 2010-2011)	77,0%	75,3%	76,2%	
	Taux d'activité des 15-24 ans femmes ♀ (INSEE 2010-2011)	37,4%	47,1%	40,5%	
	Taux d'activité des 15-24 ans hommes ♂ (INSEE 2010-2011)	54,6%	54,0%	47,4%	
	Taux de chômage (au sens du recensement) femmes (INSEE 2010-2011)	36,0%	27,7%	13,0%	
	Taux de chômage (au sens du recensement) hommes (INSEE 2010-2011)	31,9%	25,3%	11,6%	
	Part des salariées occupant un emploi à temps partiel (INSEE 2010-2011)	28,8%	34,8%	28,8%	
	Part des salariés occupant un emploi à temps partiel (INSEE 2010-2011)	6,8%	7,7%	7,1%	
	Part des salariées étrangères (INSEE 2010)	18,1%	n.r	n.r	
Part des salariés étrangers (INSEE 2010)	24,1%	n.r	n.r		
F O R M A T I O N	Part des non-diplômés femmes (INSEE 2010-2011)	33,8%	29,8%	18,0%	<p>Plus d'un tiers des habitants du quartier ne disposent d'aucun diplôme (F : 33,8 % / H : 35,4 %). Ces chiffres sont plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale (F : 18 % / H : 17,1 %) et encore largement supérieur à celle communale (F : 29,8 % / H : 29,5 %). Pas de disparités hommes/femmes particulièrement marqués pour ces données. A titre indicatif la part des hauts niveaux de formation dans le quartier Ceinture centre-ville est de 5,2% pour les femmes et de 6,3% pour les hommes.</p>
	Part des non-diplômés hommes (INSEE 2010-2011)	35,4%	29,5%	17,1%	
	Part des hauts de niveaux de formation femmes (INSEE 2010)	2,2%	n.r	n.r	
	Part des hauts de niveaux de formation hommes (INSEE 2010)	3,0%	n.r	n.r	
	Taux de scolarisation des 15-17 ans		93,4%		
Taux de scolarisation des 18-24 ans	n.r	33,9%	n.r		
S A N T E	Bénéficiaires de la CMU-C (femmes) Cnam 31.12.2013	23,1%	18,9%	4 000 000 (H/F)	<p>Un grand nombre de femmes et d'hommes bénéficient de la CMU-C (respectivement F : 23,1 et H : 20,2 %). Ces indicateurs qui restent supérieur à la moyenne communale (F : 18,9 / H : 17,4 %) sont néanmoins nettement moins marqués que sur d'autre quartier de la ville.</p>
	Bénéficiaires de la CMU-C (hommes) Cnam 31.12.2013	20,2%	17,4%	n.r	
EQUIPEMENTS ET SERVICES					
E Q U I P E M E N T S P U B L I C S	City stade				<p>Le quartier dispose d'équipement relativement important à destination de la petite enfance avec deux écoles maternelles, une école primaire, une crèche, une aire de jeux...</p>
	Aire de jeux pour les moins de 6 ans				
	Maison de quartier				
	Crèche				
	Maternelles Jacques Prévert et Jacques Prévert				
	Ecole primaire Saint Exupéry				
	Centre commercial de proximité				
Jardins familiaux					

SYNTHESE DES ATOUTS :
UN QUARTIER INSCRIT DANS UN CADRE PAYSAGER DE QUALITE, A PROXIMITE DU CENTRE VILLE ET DE PROJETS STRUCTURANTS



SYNTHESE DES DYSFONCTIONNEMENTS SUR LE SITE
UN QUARTIER TYPIQUE DES ANNEES 60-70 QUI N'A PAS EVOLUE



UN QUARTIER INSCRIT DANS UN CADRE PAYSAGER DE QUALITE A PROXIMITE DU CENTRE VILLE ET DE PROJETS STRUCTURANTS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

UN QUARTIER D'HABITAT ENCLAVE MAIS NON ISOLE

UN QUARTIER DES ANNES 60-70 QUI N'A PAS EVOLUE

ENJEU PRINCIPAL : CHANGER L'IMAGE DU QUARTIER POUR RENOUVELER SON ATTRACTIVITE



AFFIRMER LA POSITION DU QUARTIER DANS LA VILLE :

- EN S'INSCRIVANT DANS LA CONTINUITÉ DES ORIENTATIONS PRÉCÉDENTES
- EN S'ENGAGEANT DANS UN RENOUVELLEMENT DU QUARTIER SUR LE LONG TERME

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR LES ELUS

ENJEUX CLASSES PAR ORDRE DE PRIORITE :

ENVIRONNEMENT LOCAL

- 1- Affirmation de la liaison au centre ville
- 2- Valorisation de l'entrée de ville (rue de Montdidier)
- 3- Pérennisation de la polarité commerciale
- 4- Valorisation et développement de l'offre en équipements
- 5- Réappropriation du canal par les habitants
- 6- Développement de l'offre en Transports en commun
- 7- Développement et valorisation des modes de déplacement doux
- 8- Création d'une trame verte et bleue en lien avec le centre ville

CADRE DE VIE

- 1- Hiérarchisation et organisation interne du quartier en liaison avec le centre ville
- 2- Gestion des déchets ménagers
- 3- Fonction des espaces et qualité des aménagements
- 4- Amélioration de l'offre en stationnement
- 5- Gestion des eaux pluviales
- 6- Gestion des espaces extérieurs

HABITAT

- 1- Intervention spécifique copropriétés
- 2- Accompagnement des propriétaires privés pour la réhabilitation
- 3- Diversification de l'offre en habitat
- 4- Intervention spécifique maison en bande
- 5- Accompagnement des bailleurs et réhabilitation du patrimoine social

Orientations et objectifs spécifiques au quartier

Volet habitat /urbain

- ▶ Réalisation d'une étude urbaine (en cours) sur la rénovation du quartier Beauséjour, dans l'optique de porter sa candidature à une opération ANRU
- ▶ Favoriser l'acquisition par la ville des copropriétés les plus délabrées dans un objectif de démolition/reconstruction.
- ▶ Libérer du foncier afin d'atténuer les densités ressenties sur le quartier et l'ouvrir sur la ville, le canal.
- ▶ Désenclavement du quartier en s'appuyant sur les projets à proximité (reconstruction des groupes scolaires, Canal Seine Nord Europe, Opération de la place du marché, requalification de l'avenue Jean Jaurès)
- ▶ Anticiper, en partenariat avec les bailleurs et les syndicats de copropriétés, le relogement des habitants concernés par les travaux cités.
- ▶ Diversifier l'offre de logements sur le quartier afin de développer la mixité sociale.
- ▶ Résidentialiser certains bâtiments
- ▶ Lutter contre la précarité énergétique, rénovation énergétique des équipements publics
- ▶ Réorganiser et faciliter l'accès au stationnement tout en pensant l'intégration paysagère des garages : toitures terrasses, garages semi-enterrés...
- ▶ Mise en place d'un dispositif spécifique pour la réhabilitation des maisons individuelles (ravalement de façade, amélioration énergétique)

Volet équipements, commerces et espaces publics

- ▶ Reconstruire (Rénover) le groupe scolaire St Exupéry.
- ▶ Repenser le maillage viaire, les cheminements au sein du quartier.
- ▶ Améliorer la connexion du quartier au réseau de voies douces.
- ▶ Amélioration des transports en commun et de la desserte automobile
- ▶ Reconquérir les berges du canal
- ▶ Reconnecter le quartier au reste de la ville : prolongement de l'avenue Max Brézillon pour connecter directement le quartier à l'entrée du centre-ville.
- ▶ Atténuer l'aspect trop minéral du quartier : création de jardins et espaces verts.

Renforcement d'une démarche coordonnée de Gestion Urbaine de Proximité

- ▶ Repenser la gestion et le ramassage des ordures et étudier l'opportunité d'implanter de nouveaux conteneurs enterrés.

- ▶ Impliquer les habitants dans le processus de rénovation du quartier : les associer à la maintenance des espaces verts, avec la création, par exemple, de Jardins partagés et d'espaces cultivables en pied d'immeubles.
- ▶ Faire vivre le conseil citoyen du quartier.

Quartier Mont Saint-Siméon

Présentation du territoire

Le quartier du Mont Saint-Siméon se situe au Nord-est de la commune de Noyon. Créé dans les années 70, sur les hauteurs de la ville où poussaient autrefois les vignes, il s'inscrit en limite de la zone urbaine et jouxte la zone naturelle du Mont Saint-Siméon qui constitue un des repères majeurs de la cité Noyonnaise.



Excentré du centre-ville le quartier relativement enclavé, fermé sur lui-même, s'est dégradé au fil du temps. L'absence de mixité dans l'implantation des typologies du bâti, le maillage viaire sans structure intelligible et sa topographie chaotique participe à l'image peu valorisante et sécurisante du quartier.

La ZUS du Mont Saint-Siméon comptait 2133 habitants en 2009. Le nombre de logements sur le quartier est de 705 dont 471 logements locatifs sociaux patrimoine de l'OPAC de l'Oise. Les équipements publics y sont nombreux : établissements scolaires (de la halte-garderie aux lycées), Maison de Quartier, jardins familiaux, city-stade, terrain de football, Maison de la solidarité et des familles... Les commerces sont présents mais le centre commercial de proximité est peu attractif.

La part des foyers fiscaux non imposables (76 %), le très faible revenu médian par ménage (6816 € / an) ne sont que quelques-uns des indicateurs pointant les nombreuses difficultés socioéconomiques rencontrés par les habitants.

La Ville a lancé un premier projet de requalification du quartier en 2002 avec l'OPAC de l'Oise, comprenant la démolition d'un immeuble de 69 logements (bâtiment des Pâquerettes) ainsi qu'une opération de résidentialisation de l'îlot Quéronne (147 logements). Un diagnostic urbain et social réalisé à partir de 2004, a permis de confirmer la pertinence d'une intervention globale sur ce quartier fortement stigmatisé.

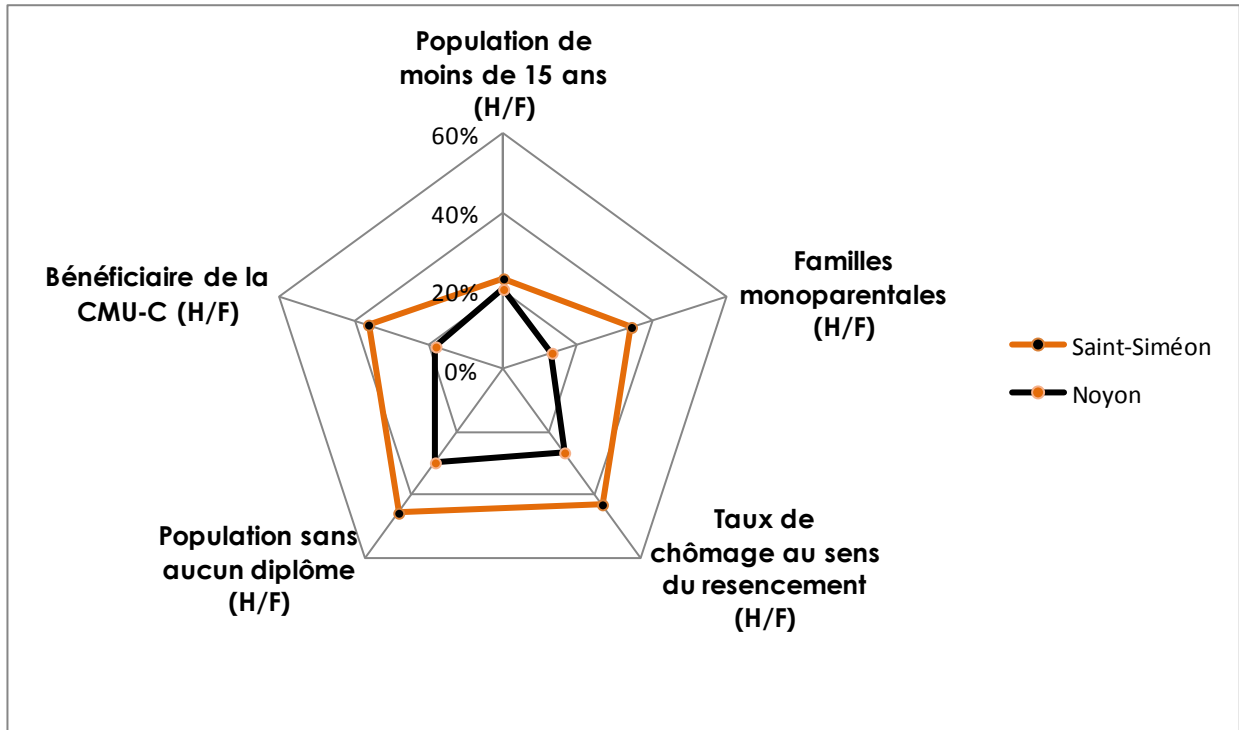
La convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a été signée par la Ville de Noyon et l'OPAC de l'Oise le 9 janvier 2008. Le projet a permis la mise en place d'un programme de travaux ambitieux : création de 151 nouveaux logements, démolition des immeubles des Bleuets et des Giroflées, rénovation des logements vieillissants et des équipements du quartier, réaménagement des voiries et de l'espace publics...

L'objectif est de changer profondément et durablement l'image du quartier, de le réinscrire dans la ville et de tendre progressivement vers une véritable mixité sociale en renforçant son attractivité en matière d'habitat et de cadre de vie. L'ensemble des travaux ont aujourd'hui été lancés ou sont sur le point de l'être.

Alors que le quartier intègre en 2015 le contrat de ville, la commune souhaite réaliser un plan stratégique local (PSL) afin de pérenniser les investissements réalisés sur le quartier, de poursuivre et d'étendre les

dynamiques engagées dans le cadre de ce projet : partenariat, insertion par l'activité économique, gestion urbaine de proximité, implication des habitants...

Profil social du quartier



INDICATEURS SOCIAUX					
Indicateurs		Mont Saint-Siméon	Noyon	France	Commentaires
D E M O G R A P H I E	Population du quartier en 2010 (INSEE 2010-2011)	1494	13593	63 070 344	<p>Une population jeune : les jeunes de moins de 15 ans représentent près de 23% de la population du quartier, les moins de 29 ans plus de 44 % alors que les plus de 60 ans ne représentent que 15 % des habitants.</p> <p>Le nombre de familles monoparentales (33,3%) est très important et près de 2,5 fois supérieur aux moyennes communale et nationale : respectivement 13 et 14,1%.</p>
	Nombre de femmes (INSEE 2010-2011)	782	7281	35 528 044	
	Nombre d'hommes (INSEE 2010)	712	6312	30 542 302	
	Nombre de ménages (INSEE 2010-2011)	546	5751	27 347 574	
	Part population < 15 ans (INSEE 2010-2011)	343 (23%)	20,30%	1 572 872 (18,3%)	
	Part population < 29 ans (INSEE 2010-2011)	661 (44%)	5591 (41,2%)	23114953 (36,6%)	
	Part population > 60 ans (INSEE 2010)	223 (15%)	3121 (23%)	14774273 (23,5%)	
	Familles monoparentales (RP 2011)	34,3%	13,0%	14,1%	
	Ménages de 1 personne en % et en nombre (INSEE 2010-2011)	29,3% / 160	38% (2188)	34,3%	
	Nombre de ménages composés de femme seule (INSEE 2010-2011)	81	23,5% (1351)	19,9%	
Nombre de ménages composés d'homme seul (INSEE 2010-2011)	79	14,6% (837)	14,4%		
L O G E M E N T	Part de logement HLM (RP 2010)	n.r	n.r	14,6%	<p>Les données statistiques concernant le logement fournit par (l'INSEE / RP 2010 ?) se déclinent par tranches permettant une comparaison par rapport à l'ensemble des quartiers prioritaires de la région. Ces tranches se déclinent comme suit : Part des logements HLM : 0/45% ; 45/70% ; 70/80% ; 80/90% ; 90/100%. Part des logements vacants : 0/5% ; 5/7% ; 7/10% ; +10%. Part de logements en location : 0/55% ; 55/65% ; 65/75% ; 75/85% ; 85/100%.</p>
	Part de logement vacant (PRU/ANRU 2008)	14% (2004)	10,9%	7,3%	
	Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2011, en % (INSEE RP2011)	n.r	38,8%	57,8%	
	Part des ménages locataires de leur résidence principale en 2011, en % (INSEE RP2011)	n.r	57,1%	39,8%	
R E V E N U	Foyers fiscaux imposables en 2011 (INSEE - DGFIP 2011)	n.r	40,0%	57,0%	<p>27 % de la population du quartier bénéficie d'allocations de la CAF. Près de 14 % des habitants ont leurs revenus constitué à 100% de prestations sociales. Le revenu médian par ménage (6816 €) est près de trois fois inférieur à la moyenne communale et plus de quatre fois inférieur à celle nationale.</p>
	Foyers fiscaux non imposables (PRU/ANRU 2008)	76,0%	60,0%	43,0%	
	Revenu net déclaré moyen en € (INSEE - DGFIP 2011)	n.r	17 138	25 830	
	Nombre d'allocataires CAF	401 (26,8%)	n.r	n.r	
	Revenu médian par ménage (Ville de Noyon 2014)	6816	17 153	29 330	
	Allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50% des prestations sociales (hors étudiants et	205 (13,7%)	1114 (8,2%)	23,0%	
	Allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 100% des prestations sociales (hors étudiants et	132 (8,7%)	648 (4,7%)	14,0%	
	Personnes bénéficiaires du RSA	173	896	n.r	
... dont RSA socle	146	613	n.r		
E M P L O I	Taux d'activité des 15-64 ans femmes ♀ (INSEE 2010-2011)	49,3%	59,3%	69,1%	<p>Le taux de chômage - au sens du recensement - (F : 38,3 % / H : 47,5 %) est très largement supérieur aux données communales (F : 27,7 % / H : 25,3 %) et près de trois fois supérieur aux taux nationaux. Les données Pôle emploi pour l'année 2013 montrent des indicateurs très proches à l'échelle de la commune et du quartier ne traduisant pas de facteurs aggravant pour les femmes. Le taux de chômage (au sens du recensement) indique même une part de chômeurs nettement plus important. Reste que certains indicateurs traduisent encore une forte disparité hommes/femmes. C'est le cas pour les emplois précaires puisque la part des salariées effectuant un emploi à temps partiel (48,1 %) est plus de deux fois supérieur à celle des salariés (20,4 %).</p>
	Taux d'activité des 15-64 ans hommes ♂ (INSEE 2010-2011)	72,8%	75,3%	76,2%	
	Taux d'activité des 15-24 ans femmes (INSEE 2010-2011)	40,8%	47,1%	40,5%	
	Taux d'activité des 15-24 ans hommes (INSEE 2010-2011)	48,0%	54,0%	47,4%	
	Taux de chômage (au sens du recensement) femmes (INSEE 2010-2011)	38,3%	27,7%	13,0%	
	Taux de chômage (au sens du recensement) hommes (INSEE 2010-2011)	47,5%	25,3%	11,6%	
	Part des salariées occupant un emploi à temps partiel (INSEE 2010-2011)	48,1%	34,8%	28,8%	
	Part des salariés occupant un emploi à temps partiel (INSEE 2010-2011)	20,4%	7,7%	7,1%	
	Part des salariées étrangères (INSEE 2010)	27,7%	n.r	n.r	
	Part des salariés étrangers (INSEE 2010)	31,8%	n.r	n.r	
	Demandeurs d'emploi catégories ABC (Pôle emploi 2013)	212	1664	n.r	
	... % femmes (Pôle emploi 2013)	48,60%	50,20%	n.r	
	... % de jeunes de 26 ans (Pôle emploi 2013)	22,60%	23,50%	n.r	
	... % de 50 ans et + (Pôle emploi 2013)	19,80%	16,60%	n.r	
	... % de longue durée (Pôle emploi 2013)	33,00%	37,10%	n.r	
... % bénéficiaires du RMI ou du RSA (Pôle emploi 2013)	34,40%	28,40%	n.r		
... % sans formation ni qualification	19,30%	16,10%	n.r		
F O R M A T I O N	Part des non-diplômés femmes (INSEE 2010-2011)	47,7%	29,8%	18,0%	<p>Près de la moitié des habitants du quartier ne disposent d'aucun diplôme (F : 47,4 % / H : 43,4%). Ces chiffres sont plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale (F : 18 % / H : 17,1 %) et presque 20 % supérieur à celle communale (F : 29,8 % / H : 29,5 %). Pas de disparités hommes/femmes marqués pour ces données. A titre indicatif la part des hauts niveaux de formation dans le quartier Ceinture centre-ville est de 5,2% pour les femmes et de 6,3% pour les hommes.</p>
	Part des non-diplômés hommes (INSEE 2010-2011)	43,4%	29,5%	17,1%	
	Part des hauts de niveaux de formation femmes (INSEE 2010)	2,4%	n.r	n.r	
	Part des hauts de niveaux de formation hommes (INSEE 2010)	4,4%	n.r	n.r	
S A N T E	Bénéficiaires de la CMU-C (femmes) Cnam 31.12.2013	38,1%	18,9%	4 000 000 : 6,3 % (H/F)	<p>Un grand nombre de femmes et d'hommes bénéficient de la CMU-C (respectivement F : 38,1 et H : 34,4 %). Ces indicateurs sont près de deux fois supérieur à la moyenne communale (F : 18,9 / H : 17,4 %). Les taux de bénéficiaire de l'AAH sont très proches à l'échelle communale et nationale (3,5 et 3,3 %) mais plus de deux fois supérieur aux données nationales : 1,6 %.</p>
	Bénéficiaires de la CMU-C (hommes) Cnam 31.12.2013	34,4%	17,4%	n.r	
	Bénéficiaires de l'AAH (Cnam 2012)	53 (3,5 %)	452 (3,3 %)	997 000 (1,6 %)	
EQUIPEMENTS ET SERVICES					
E Q U I P E M E N T S E T S E R V I C E S	Maternelles Louis Pergaud et Joseph-Parphre Pinchon				
	Ecole primaire Alain Fournier				
	Centre commercial de proximité				
	Maison de quartier				
	Aires de jeux				
	CityStade				
Jardins familiaux					

Objectifs spécifiques au quartier pour pérenniser les investissements réalisés par le PRU :

Volet urbain / habitat :

- ▶ Implantation de nouvelles activités dans le quartier (maison de santé, cellules commerciales, services publics, etc.)
- ▶ Diversification de l'habitat par la reconquête des friches urbaines
- ▶ Mesurer en continu l'attractivité du parc de logements toutes catégories confondues (parc social reconstruit et réhabilité, programme neuf en accession) à partir d'un état initial qualitatif de l'occupation (indicateurs pertinents à croiser : rythme des rotations, motifs de départ, taux d'acceptation et de refus, vacance....)

Volet équipements, commerces et espaces publics

- ▶ Bilan et analyse des équipements réalisés (réhabilitation de la maison de quartier, de l'école primaire Alain Fournier, du gymnase des lycées)
- ▶ Poursuite des aménagements de proximité pour faciliter le quotidien (stationnement, cheminements piétons, ...)
- ▶ S'interroger sur le fonctionnement du centre commercial du quartier
- ▶ Réflexion sur la transformation du parking enterré : lieu de culture, sport, jeunesse, ...

Renforcement d'une démarche coordonnée de Gestion Urbaine de Proximité

- ▶ Maintenir la mobilisation des acteurs
- ▶ Améliorer la bonne tenue et la qualité des espaces extérieurs
- ▶ Améliorer l'information, l'écoute, le dialogue et préparer les transformations urbaines
- ▶ Créer des dispositifs de communication / concertation avec les habitants (création des Conseils citoyens dans le cadre des nouveaux contrats de Ville)
- ▶ Améliorer la gestion des déchets et des encombrants ménagers
- ▶ Actualiser les enjeux de la GUP pour conserver une vigilance sur les évolutions du quartier et maintenir des espaces d'expression / concertation.
- ▶ Faire vivre le conseil citoyen du quartier

Transports en communs

- ▶ Améliorer l'organisation des lignes et la desserte en transports pour assurer l'interconnexion et une fluidité optimale des déplacements entre le quartier et le reste de la ville (transports urbains gratuit desservant tous les quartiers depuis 2009).

Quartier de veille Saint-Blaise

Présentation du territoire



Saint-Blaise, ancien territoire CUCS mais non retenu au titre de la géographie prioritaire, est classé en quartier de veille active.

Il comprend 1815 habitants et 758 logements (9,3% vacants) (Données INSEE 2011)

Composition (logements vacants non comptabilisés)

- ▶ Parc HLM : 218
- ▶ Parc locatif privé : 108
- ▶ Parc non locatif privé : 356

Le quartier est très vaste et coupé du centre-ville par la voie ferrée.

Son développement est limité au sud par la présence de zones naturelles inondables et protégées.

Des actions récentes ont permis :

- ✓ Création de cuves enterrées
- ✓ Installation d'équipements sportifs: City stade et terrain synthétique
- ✓ Espace de jeux pour enfants

Déclinaisons opérationnelles : plan d'action

- Concevoir une stratégie de développement du quartier à partir d'un diagnostic urbain à mener
- Redéfinir les espaces publics des secteurs les plus en difficulté
- Mettre en œuvre une participation des habitants adaptée : création d'un comité de quartier
- Développer une GUP

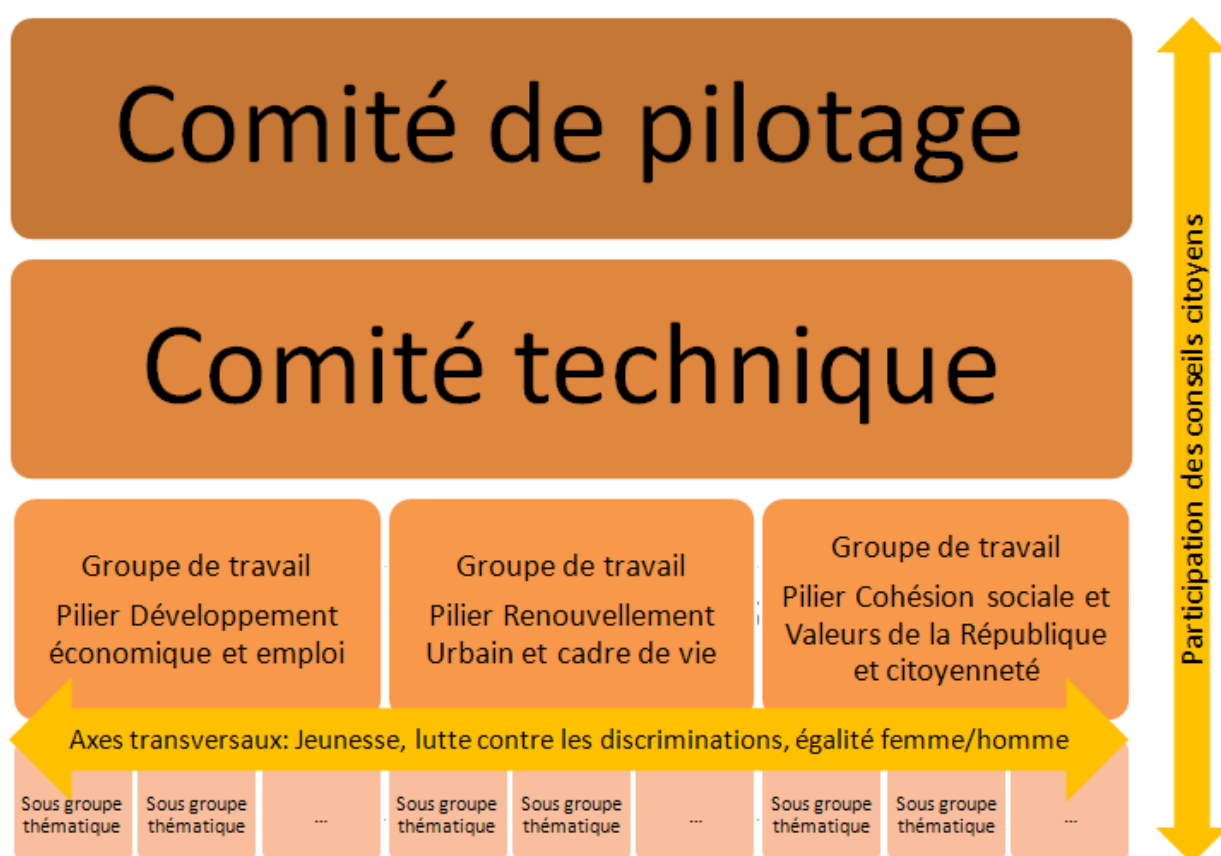
Organisation et modalités de suivi du contrat de ville

1. Pilotage et conduite du contrat de ville

Le nouveau contrat de ville constitue une opportunité pour repenser la gouvernance de la politique de la ville.

A ce jour et dans l'attente du transfert de la compétence politique de la ville à l'EPCI, le contrat de ville sera piloté par le service politique de la ville de la Ville de Noyon.

Les différentes instances du contrat de ville seront les suivantes :



► Un comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour mission de piloter, valider, suivre et évaluer le contrat de ville. Il rassemble l'ensemble des signataires du contrat de ville.

Le comité de pilotage sera l'occasion de présenter un bilan de la programmation de l'année précédente. En fonction de cette évaluation, il orientera les actions à mettre en œuvre pour l'année suivante.

Il se réunira une fois par an.

Composition du comité de pilotage

Présidé par : La Préfecture ou la Sous-Préfecture, le Président de l'EPCI, le Maire de la Ville de Noyon

Réuni les présidents ou directeurs des institutions suivantes :

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
- Directeur de la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
- Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN)
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- Procureur de la République
- Rectorat
- Agence Régionale de la Santé
- Caisse d'Allocations Familiales
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Pôle Emploi
- Mission Locale
- Caisse des Dépôts et Consignations
- EPIDE
- Chambres consulaires
- Gendarmerie Nationale
- Bailleurs
- Conseils Citoyens

► Un comité technique

Le comité technique est chargé de la mise en œuvre des orientations définies par le comité de pilotage. Il suit les actions et vérifie leur adéquation avec les orientations du contrat de ville.

Dans ce cadre, il prépare les décisions du comité de pilotage en s'appuyant sur une évaluation partenariale.

Il est composé des techniciens des institutions du comité de pilotage.

Il se réunit au minimum deux fois par an.

► Des groupes de travail thématiques par piliers

Pour la mise en place opérationnelle d'actions, des groupes de travail et des sous-groupes seront organisés. Ils ont pour objectifs d'organiser les ressources, mobiliser les compétences et construire les actions.

Ces groupes de travail permettront aussi de formaliser des préconisations pour la mise en place de nouvelles actions.

Ils se réuniront autant de fois que nécessaire.

Pilier « Développement économique et emploi »

Thématiques des groupes de travail	Composition
Développement économique et entrepreneuriat	Préfecture, Sous-Préfecture, CCPN, Ville de Noyon, Elus référents, DIRECCTE, DDCS, Droit des femmes, Conseil Régional, Conseil Départemental, Pôle Emploi, Mission Locale Cœur de Picardie, Caisse des Dépôts et consignations, Chambres consulaires, AFPA, associations et entreprises d'insertion, entreprises, bailleurs, conseils citoyens, ...
Accès à la formation, stage, emploi	

Pilier « Renouveau urbain et cadre de vie »

Thématiques des groupes de travail	Composition
Intégrer les quartiers dans le territoire	Préfecture, Sous-Préfecture, CCPN, Ville de Noyon, Elus référents, DDT, ANRU, DDCS, DDSP, Procureur de la République, Gendarmerie Nationale, Police municipale, Droit des femmes, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts et consignations, bailleurs, conseils citoyens, ...
Améliorer le cadre de vie, le logement, l'habitat	
Renforcer la vie de quartier	

Pilier « Cohésion sociale »

Thématiques des groupes de travail	Composition
Education	Préfecture, CCPN, Ville de Noyon, Elus référents, Conseil Régional, Conseil Départemental, Droit des femmes, DDCS, DASEN, Lycées, Collèges, Ecoles, Inspecteur Académique, Réseau Réussite Scolaire, parents d'élèves, Centre d'information et d'Orientation, Pôle Emploi, Mission Locale Cœur de Picardie, DRAC, ARS, CAF, CPAM, Réseau Santé, CCAS, mutuelles, Procureur de la République, Gendarmerie Nationale, Police Municipale, acteurs du CLSPD selon les thématiques, bailleurs, conseils citoyens, instances de participation, associations, acteurs économiques, ...
Culture	
Santé et sport	
Prévention de la délinquance	
Aide aux victimes	
Lien social et citoyenneté	

La composition des groupes et les thématiques abordées pourront être modifiées en fonction de l'évolution du contrat de ville.

- ▶ Des rencontres régulières avec les 2 conseils citoyens.

La participation des habitants

La participation des habitants sera conduite à travers les conseils citoyens, ainsi qu'à travers des sollicitations ponctuelles sur des thématiques précises.

▶ Les objectifs des conseils citoyens

Dans l'esprit du cadre de référence, les conseils citoyens doivent être à la fois des lieux où les habitants et les acteurs locaux peuvent échanger sur les sujets qui les intéressent, mais aussi proposer des actions et des projets pour le quartier. Cette instance, souple dans son fonctionnement, doit permettre à chacun de s'exprimer et de participer.

▶ Le rôle des conseils citoyens

Les conseils citoyens seront intégrés :

- au suivi et à la mise en œuvre du contrat de ville, avec la présence de représentants dans les instances de pilotage ;
- dès la phase d'élaboration, aux projets qui concernent leur quartier, puis pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

Les conseils citoyens sont les relais des habitants et acteurs locaux auprès des institutions. Leur participation doit être articulée avec les autres formes de participation déjà en place sur le territoire.

Les conseils citoyens doivent aussi permettre le développement des initiatives citoyennes, en soutenant des projets initiés par des membres des conseils ou par des habitants non-membres.

▶ Composition

Les conseils citoyens sont composés de deux collèges :

- **Le collège « habitants »**, qui constitue au minimum 50% du conseil citoyen.

Il est composé d'habitants tirés au sort et volontaires, qui habitent le quartier.

- **Le collège « acteurs locaux »**

Il est composé de collectifs, de professionnels et d'associations qui œuvrent dans le quartier.

▶ La co-construction du dispositif avec les habitants

Les conseils citoyens ont été créés en mars 2015. La période qui a suivi la mise en place des conseils citoyens a été l'occasion pour les membres d'expérimenter le dispositif. Il est envisagé de co-construire avec les membres la structure du conseil citoyen, dans l'esprit du cadre de référence, et de les accompagner pour l'écriture d'une charte ou d'un règlement, jusqu'à ce que le dispositif soit autonome.

▶ Accompagnement

Dans sa phase de structuration, le service politique de la ville accompagne les conseils citoyens :

- Pour l'animation des réunions, avec l'utilisation d'outils participatifs
- Pour faciliter les démarches administratives, techniques et logistiques
- Pour proposer des formations, conférences, événements en lien avec la participation des habitants, les conseils citoyens, la politique de la ville.

▶ Moyens

Les conseils citoyens disposent d'un budget de fonctionnement dédié, qui s'élève à 9250€ pour l'année 2015. La Ville de Noyon s'engage à poursuivre l'attribution d'un budget de fonctionnement aux conseils citoyens.

Pour le bon fonctionnement des conseils citoyens, la Ville de Noyon met aussi à disposition :

- Du matériel pour l'organisation d'événements
- Un lieu de réunion

La possibilité de mettre à la disposition des conseils citoyens des bureaux dans les maisons de quartier est envisagée.

La création des conseils citoyens a aussi été un levier pour permettre la création d'une « Bourse aux micro-projets ». Cette bourse devrait être mise en place durant l'année 2015 et être en partie gérée par les conseils citoyens.

3. Suivi et évaluation

Chaque action fera l'objet de modalités d'évaluation spécifiques, qui seront indiquées dans les fiches actions.

Pour faciliter le suivi et la transversalité des informations et des politiques, un référent contrat de ville pourra être mandaté par son institution. Une liste de référents sera établie.

Afin de suivre plus globalement les actions et les résultats, il est envisagé de créer un tableau de bord des quartiers prioritaires, contenant des données clefs sur les trois piliers qui seraient actualisées chaque année. L'élaboration de ce tableau de bord est à étudier avec les partenaires.

Un bilan annuel de la programmation permettra d'alimenter une évaluation collective conduite dans le cadre des comités techniques pour réinterroger les objectifs et orienter si besoin l'action.

Une évaluation plus approfondie est envisagée à mi-parcours et en fin de dispositif.

Fait à Noyon, le 6 juillet 2015

Délégué territorial de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
Délégué départemental de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)
Le Préfet de l'Oise

Emmanuel Berthier

Le Président de la
Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Pour le Maire de Noyon
La 1ère adjointe au Maire, chargée de la Gestion
et de la modernisation du service public communal
- Services à la population

Patrick Deguise

Carole Bonnard

Le Président du Conseil Régional

Le Président du Conseil Départemental

Claude Gewerc

Edouard Courtial

Le Procureur de la République

Le Recteur de l'académie d'Amiens

Chancelier des universités

Stéphane Hardouin

Valérie Cabuil

Le Directeur général de l'Agence Régionale de la
Santé de Picardie

Le Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie de l'Oise

Christian Dubosq

Philippe Enjolras

Pour le Président de la Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de l'Oise

Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Oise

Elu à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de
l'Oise

Membre du bureau de la Chambre de Métiers et
de l'Artisanat de l'Oise

Louis François

Jean-Luc Poulain

Pour la Directrice Territoriale de Pôle Emploi Oise
Le Directeur de l'Agence Pôle Emploi de Noyon

La Présidente de la Mission Locale Cœur de
Picardie

Hervé Guidoux

Aurore Hugot

Le Directeur régional par intérim de la Caisse des
Dépôts et consignations de Picardie

La Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
de l'Oise

Jean-Claude Daverdin

Armelle Pastouret

Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie de l'Oise

Pour la Directrice nationale des centres EPIDE
Le Directeur du centre EPIDE de Margny-Lès-
Compiègne

Marc-André Azam

Bernard Belin

Pour le Directeur général de la Maison du Cil
La Directrice commerciale et territoriale Nord
Aisne

Pour le Directeur général de l'OPAC de l'Oise
Le Responsable entretien et patrimoine

Mélanie Prévost

Cédric Sorin

Le Directeur de l'Unité Territoriale de l'Oise de
Coallia

Le Président du Directoire de Picardie Habitat

Eric Nicaise

Richard Lebrec

Le Directeur général de la
SA HLM de l'Oise

Le Directeur général d'OSICA

Eric Martin

Jean-Alain Steinfeld

Les engagements des partenaires

Les conventions d'application du contrat de ville feront l'objet d'un avenant à ce présent accord-cadre :

- Protocole de préfiguration de Beauséjour (fin de l'été)
- Charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes et leur groupement et les organismes HLM permettra d'assurer un socle d'engagements de qualité de service
- Convention intercommunale visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville
- Pacte financier et fiscal de solidarité
- Annexe financière

Glossaire

Les engagements des partenaires

Les engagements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie

CC du Pays du Noyonnais/Noyon La culture comme vecteur de cohésion sociale	
Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants par des actions de médiation et de sensibilisation portées par des équipes artistiques et/ou des établissements culturels	
Objectif opérationnel	Faire de la culture une dimension à part entière de la dynamique des quartiers
Pilote	Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie (DRAC).
Partenaires de l'action	<u>Les partenaires porteurs</u> : service culture / patrimoine <u>Les partenaires chargés de la mise en œuvre</u> : les bâtiments patrimoniaux ; les structures culturelles et les équipes artistiques
Contexte	Les quartiers de la politique de la ville restent encore assez fermés à la culture. L'objectif est donc d'inciter les habitants à participer aux activités culturelles de manière plus spontanée, et de les accompagner à la découverte de nouvelles formes artistiques.
Objectif stratégique	<ul style="list-style-type: none"> - Inclure les habitants dans le processus créatif (par le biais des résidences d'artistes) ⇒ mettre en place des journées de formation commune à destination des enseignants et des animateurs de centres de loisirs pour la conduite de projets culturels (mieux connaître les pratiques artistiques) ⇒ renforcer les dispositifs existants en matière culturelle à destination des jeunes (Les saisons du cinéma ; Passeurs d'Image ; Les Portes du temps...) ⇒ valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression dans un souci de dialogue interculturel
Résultats qualitatifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Autonomie des habitants dans leur fréquentation des structures culturelles et amélioration de la connaissance de l'offre culturelle. ⇒ Augmentation de la mixité des publics dans le cadre des actions ou projets culturels proposés. ⇒ Augmentation des collaborations entre les structures de proximité et les équipements avec conventions d'objectifs, autour de la programmation et l'approche des publics.

Droit commun mobilisable	<p>DRAC : BOP 224 – BOP 131</p> <p>CR Culture</p> <p>CG Culture</p> <p>ville</p>
Crédits spécifiques mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - DRAC : crédits dédiés à la politique de la ville bop 224 dont les résidences - Crédits politique du CR - crédits politique de la ville du Conseil Général - ville
Échéancier	Saison culturelle (septembre à juin) sur toute la période du Contrat de Ville.
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ nombre d'habitants intégrés dans le processus créatif et retour qualitatif par les équipes de médiation ⇒ statistiques de fréquentation des structures culturelles (origine géographique, âge, sexe, première inscription...)

CC du Pays Noyonnais/Noyon

Accompagner les jeunes des quartiers dans des parcours d'éducation artistique et culturel, pour un continuum de la crèche à l'Université.

La réussite éducative de la petite enfance à l'âge adulte	Objectif opérationnel : Faire une place aux jeunes dans la vie du quartier et les rendre acteurs de leurs projets
Pilotes	Education Nationale et Drac de Picardie
Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none">- <u>Les partenaires porteurs</u> : DRAC, DSDEN, Conseil Général.- <u>Les partenaires chargés de la mise en œuvre</u> : les acteurs culturels (équipements, artistes...), service du patrimoine de la ville
Objectif stratégique	<ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser le plus grand nombre d'enfants aux arts et à la culture- Proposer aux enfants la rencontre d'œuvres et d'artistes, ainsi que la pratique vivante, matérielle, concrète d'une expression artistique dans l'ensemble des domaines de la culture et des arts, à la fois patrimoniaux et contemporains.- Assurer aux élèves un parcours d'éducation artistique et culturelle qui leur permettra, à partir de l'école, de découvrir les ressources culturelles de leur environnement et de les fréquenter hors temps scolaire- Assurer la cohérence des actions développées en temps scolaire et hors temps scolaire.
Résultats attendus	Mise en place de partenariats entre les écoles des quartiers prioritaires et les structures culturelles.
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Les quartiers prioritaires de Noyon
Droit commun mobilisable	<ul style="list-style-type: none">- Education nationale- DRAC – BOP 224- Conseil Général- Conseil Régional
Crédits spécifiques mobilisables	<ul style="list-style-type: none">- Crédits Politique de la ville DDCCS- Crédits politique de la ville du Conseil Général.
Échéancier	Toute l'année.
Indicateurs de suivi	Le nombre de projets réalisés, le nombre d'enfants concernés, la restitution des projets (expositions...)
Indicateurs de performance	Le nombre d'enfants inscrits dans une structure culturelle.

Les engagements du Conseil Régional de Picardie

La mobilisation et la convergence des politiques publiques des collectivités territoriales

Sur la période 2014-2015 à 2020 qui va être couverte par le Contrat de ville, différents programmes financiers dotés de crédits de droit commun, articulés et cohérents entre eux, peuvent être mobilisés.

En Picardie, peuvent être notamment cités :

- **Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020**
- **Le programme opérationnel européen 2014-2020**
- **Les politiques régionales** : La Région mobilisera ses dispositifs de droit commun pour le contrat de ville, dans le cadre des 3 priorités régionales en lien avec :
 - Réussite éducative : conforter une véritable chaîne éducative afin de permettre à chaque jeune picard de construire son projet de vie
 - L'entrepreneuriat et l'accès à l'emploi : créer des dynamiques innovantes en création d'entreprises, mettre en réseau les acteurs de l'emploi, favoriser l'artisanat le commerce et les services
 - L'aménagement urbain intégré

La Politique Régionale d'Aménagement du Territoire 2014-2020 décline au travers du Contrat Territorial d'objectifs du Pays du Noyonnais, les schémas régionaux et enjeux locaux. A ce titre elle assure une logique de territorialisation et de coordination des politiques publiques.

Les engagements du Conseil Départemental de l'Oise

A la date de la signature, le Conseil Départemental de l'Oise ne s'est pas prononcé concernant son intervention dans la mise en œuvre des contrats de ville.

Les engagements du Conseil Départemental seront annexés au contrat de ville avant la fin de l'année 2015.

Les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté de communes du Pays Noyonnais.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Les engagements de Pôle Emploi Oise

En complément de la délivrance de son offre de services, Pôle emploi :

- pourra animer des ateliers ponctuels à thème (CV, s@d,...) au sein de lieux d'accueil proposés par ses partenaires,
- informera, sur demande, les partenaires sur les services à distance de pôle-emploi.fr,
- participera aux plans d'action partenariaux ciblés sur l'insertion, la promotion des mesures gouvernementales,...

Les engagements de la Mission Locale Cœur de Picardie

Les Missions Locales sont chargées de l'accompagnement des jeunes dans la perspective de leur insertion sociale et professionnelle. Elles font partie du Service Public de l'Emploi, et interviennent de façon importante dans le cadre de l'orientation et la formation des publics jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Les missions locales interviennent également dans les champs cruciaux liés à la vie quotidienne des jeunes. (Santé, mobilité, logement loisirs, sport, culture, citoyenneté.)

Les missions locales se sont développées à partir de 1982, en France, par la volonté conjointe des communes, de l'Etat et des Régions, pour coordonner localement leurs interventions au service des jeunes en quête d'un emploi.

Les approches locales, partenariales et locales constituent les clés de voute de l'action quotidienne des missions locales.

Forte de son implantation à Noyon, la Mission Locale Cœur de Picardie, s'engage dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de Noyon à mettre en œuvre les dynamiques suivantes :

- Repérer, accueillir, faire bénéficier de notre offre de services, et intégrer dans les dispositifs que nous portons, les jeunes résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Désigner un référent « contrat de ville », chargé des relations avec les partenaires locaux du contrat de ville, en particulier pour améliorer l'orientation des jeunes des quartiers défavorisés qui ne viennent pas spontanément auprès des structures de type « services publics ».
- Favoriser l'orientation des jeunes en grande difficulté vers le centre EPIDE de Margny-Lès-Compiègne.
- Participer à la mise en œuvre des politiques publics en faveur de l'emploi et de la jeunesse en intégrant les jeunes issus des quartiers prioritaires.
- Faire bénéficier les jeunes des quartiers prioritaires en grande précarité, et en particulier les jeunes ni en formation ni en emploi ni étudiants (NEET), du dispositif « Garantie Jeunes ».
- Permettre au public peu ou pas diplômés résidant les quartiers prioritaires de bénéficier du contrat d'insertion dans la vie Sociale (CIVIS).
- Contribuer à la promotion et la mise en œuvre du service civique auprès des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville.

Les engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise

La CCI de l'Oise est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, administré par des dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs commerçants, industriels et prestataires de service du département de l'Oise. En 2015, 20362 chefs d'entreprise représentent leurs pairs au sein de la CCI de l'Oise.

Elle représente les entreprises auprès des collectivités locales et défend leurs intérêts généraux afin qu'elles se développent et prospèrent de la meilleure façon qui soit au sein du territoire isarien.

La loi lui assigne 4 types de missions :

- Consultatives : représentation des intérêts généraux des entreprises et de l'économie de l'Oise,
- Formation : formation initiale, formation continue, apprentissage dans le département de l'Oise, ainsi qu'une mission d'accompagnement des porteurs d'idées ou de projets en création et reprise d'entreprises et de développement de l'entrepreneuriat.
- Appui aux entreprises : information et appui actif auprès des entreprises de l'Oise,
- Appui au territoire : développement local et gestion d'équipements pour les entreprises de l'Oise.

Attentive aux mutations et aux enjeux de son territoire économique et aux besoins des entreprises, elle élargit en permanence son éventail de prestations et services, dans le cadre de ses actions afin notamment de susciter des projets, renforcer la pérennité des entreprises existantes, favoriser et faciliter l'entrepreneuriat et la création-reprise d'entreprise. La CCI est pleinement engagée dans le contrat de ville du territoire de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, elle saura déployer spécifiquement son dispositif départemental à l'émergence et à l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales pour le contrat de ville.

Les engagements de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise

- Création d'entreprise:

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise accompagne les porteurs de projets (créateurs ou repreneurs) par les actions suivantes : informations et orientation des créateurs et repreneurs d'entreprises, stage de préparation à l'installation obligatoire, assistance au montage des dossiers d'aides, formalités juridiques, diagnostics en matière d'hygiène, d'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite, aides à l'embauche, suivi d'entreprises, formation continue.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, en partenariat avec Pôle Emploi effectue aussi des études de faisabilité de créations d'entreprises (EPCE ou OPCRE) ayant pour but de valider l'adéquation homme/projet, les aspects commerciaux, financiers et juridiques.

Elle participe aux différents Salons, forums sur l'emploi et/ou la création/reprise d'entreprise organisés sur tout le département.

La CMA peut dans le cadre du Contrat de Ville participer aux réunions, ateliers, communications autour de la création d'entreprise avec d'autres partenaires.

- Découverte des Métiers (Instituts des Métiers de de l'Artisanat de Beauvais et Compiègne) :

Les Instituts des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise proposent des formations dans les métiers de la boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie et la coiffure.

Les formations en maréchalerie se déroulent uniquement sur le site de Beauvais.

Ces formations sont dispensées dans le cadre de deux filières, l'apprentissage classique (formation diplômante) et la filière DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) qui permet à des jeunes à partir de 15 ans de découvrir un métier.

Une découverte des Instituts des Métiers et de l'Artisanat est possible soit en groupe, soit individuellement, soit lors des "portes ouvertes" organisées plusieurs fois par an.

Des interventions dans les établissements scolaires afin de présenter les métiers de l'Artisanat peuvent être envisagées.

Dans le cadre du contrat de Ville, les IMA peuvent proposer les actions suivantes :

- Intervention dans les Collèges pour présenter les métiers de l'IMA (possibilité de faire venir des collègues d'autres CFA, par exemple dans le bâtiment),
- Accueil de jeunes intéressés en banc d'essai, une journée dans les laboratoires IMA,
- Aide à la recherche pour des jeunes voulant effectuer leur semaine de stage (4ème, 3ème) dans une entreprise artisanale relevant des métiers pré cités,
- Aide à la recherche d'un employeur pour des jeunes souhaitant effectuer un apprentissage à l'IMA

De manière générale, la CMA sera à l'écoute des demandes faites par les partenaires ou les porteurs de projet pour promouvoir, sensibiliser, former et accompagner les créateurs/repreneurs d'entreprises artisanales.

Les engagements de l'Agence Régionale de la Santé

POLITIQUE DE LA VILLE

Contribution de l'ARS de Picardie en vue de l'élaboration des volets santé des contrats de ville

L'ARS est associée à l'élaboration des contrats de ville, en particulier pour le volet santé. Elle sera signataire des contrats de ville.

Jusqu'alors les volets santé des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) étaient pilotés par la DDCS, les actions qui y étaient inscrites faisant l'objet de financements de l'ACSé. L'ARS pouvait parfois, à l'initiative de la collectivité locale, être invitée à participer à la sélection des projets qui devaient être financés dans le cadre du CUCS. Elle pouvait également cofinancer sur ses fonds propres certains projets s'inscrivant dans les orientations générales de son projet régional de santé.

Dans le cadre de la préparation des nouveaux contrats de ville, conformément à la méthodologie proposée par la Préfecture de l'Oise, l'ARS a mis en place un groupe thématique santé. Aux regards des réflexions portées par ce groupe, l'Agence a arrêté plusieurs principes. Ces principes guideront désormais l'action de l'ARS afin que les enjeux poursuivis par la politique de la ville soient intégrés dans la mise en œuvre du projet régional de santé.

1. Le premier principe consiste à délimiter le périmètre d'intervention de l'Agence. **Seuls les domaines de compétence suivants pourront être retenus dans les contrats de ville :**
 - l'accès aux soins de premier recours
 - la prévention et promotion de la santé
 - la santé environnementale

Il est à noter que ce sont ces mêmes domaines de compétence qui sont retenus dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS) auxquels l'instruction du 15 octobre 2014 fait référence. Sur les territoires où la collectivité locale s'est engagée dans cette démarche, ce sont les objectifs inscrits dans le CLS qui seront reportés dans le contrat de ville afin d'assurer une cohérence entre les différents dispositifs.

2. Le deuxième principe vise à définir les modalités d'intervention de l'Agence. **La mobilisation des crédits de droit commun de l'ARS au service de la politique de la ville suppose d'adapter les processus internes de l'agence**

Concernant l'accès aux soins de premier recours

Le principe de la liberté d'installation ne permet pas de contraindre les professionnels de santé (PS) à s'installer en zone sous-dense. L'objectif est donc de les inciter à s'installer dans les zones déficitaires et ainsi de garantir un maillage territorial de l'offre de soins de premier recours satisfaisant.

L'exercice regroupé est désormais souvent souhaité par les jeunes PS ; il est donc important de pouvoir accompagner les projets de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) par exemple, pour favoriser l'installation de nouveaux PS.

Dans ce cadre, l'Agence est chargée, en partenariat avec les représentants de l'Etat, de la Région, des départements, des intercommunalités, des communes, des URPS etc., d'analyser les projets de MSP en vue de leur labellisation par le comité régional de sélection auxquels participent notamment les institutions et collectivités locales susceptibles d'apporter une aide à l'investissement.

Dans le cadre de l'instruction de ces demandes, désormais, l'Agence soutiendra particulièrement les projets de création de structures d'exercice regroupées dès lors que leur installation est fixée dans un quartier prioritaire politique de la ville. Ce principe a été validé lors de la réunion du comité régional de sélection du 27 novembre 2014.

En amont, pour inciter les PS à porter un projet de MSP dans un quartier politique de la ville, l'ARS accordera un accompagnement adapté à ces PS, dont l'implication autour d'un projet médical partagé est indispensable pour garantir la viabilité d'une MSP.

Concernant le financement des actions de prévention et promotion de la santé,

L'Agence inclura dans le cadre de ses appels à projets des critères de sélection permettant de favoriser les projets dont les publics cibles seront issus des quartiers prioritaires politique de la ville.

Il est à noter que l'Agence ne peut garantir la mise en place d'un appel à projets chaque année dans la mesure où il est conditionné par la délégation de crédits de prévention délégués par l'échelon central.

3. Le troisième principe vise à encourager la coordination de l'action de l'Agence avec les services de l'Etat au service de la politique de la ville. **Les actions coordonnées doivent être favorisées afin de mutualiser les ressources mobilisables au profit des quartiers prioritaires.** Ainsi l'articulation des dispositifs déployés par l'Agence avec ceux portés par les services de l'Etat doit être recherchée tant au niveau de la définition des objectifs poursuivis par les politiques respectives qu'au niveau de l'accompagnement financier des actions répondant à ces objectifs.

L'Agence est déjà engagée par des conventions de partenariat avec la DRJSCS, le Rectorat, la DRAAF notamment. L'objectif est d'encourager l'utilisation des politiques partenariales au service de la politique de la ville.

Afin de permettre aux équipes territoriales de l'Etat (ETE) réunies dans chaque arrondissement, de disposer des éléments utiles pour conduire les échanges avec les collectivités territoriales, une fiche par commune disposant d'un ou plusieurs quartiers prioritaires a été établie et est annexée à la présente note.

L'Agence ne pourra être représentée systématiquement à l'ensemble des réunions des ETE. Toutefois, elle reste mobilisable si des problématiques particulières relatives à la santé devaient être traitées spécifiquement.

Pour réaliser ces fiches, nous avons pour chaque commune :

- recensé les dispositifs existants
- caractérisé l'offre proposée
- proposé en conséquence des orientations pouvant être inscrites dans le contrat de ville répondant aux priorités locales de santé.

Par ailleurs, 3 remarques générales doivent être portées à votre connaissance. Elles doivent être intégrées dans l'analyse pour la rendre pertinente.

1. En termes de méthode, comme d'autres services de l'Etat, la difficulté majeure à laquelle a été confrontée l'ARS est de pouvoir isoler par territoire prioritaire les éléments de diagnostic permettant de cibler les actions à mener.

Il est à noter que l'observatoire régional de la santé et du social (OR2S) peut, à la demande de la Préfecture ou d'une collectivité territoriale et sous réserve d'un financement ad hoc, analyser les données à l'échelle communale.

2. De plus, la structuration de l'offre en tant que telle ne permet pas d'isoler les quartiers prioritaires : la zone d'attractivité ou d'intervention des services ou structures de santé est bien souvent plus large que le ressort communal et donc a fortiori des quartiers prioritaires.

Cette situation est particulièrement vraie concernant l'offre de santé spécialisée. Celle-ci est concentrée dans les grandes agglomérations isariennes, Beauvais, Compiègne et Creil mais à vocation à couvrir l'ensemble de la population de l'Oise.

3. Et donc, compte tenu de la structuration de l'offre et de sa concentration en zone urbaine, elle reste toute proportion gardée plus accessible dans les quartiers politique de la ville que dans certaines zones rurales isolées.

Le principal enjeu du volet santé des contrats de ville est donc de cibler et de mettre en place, en partenariat avec les collectivités locales concernées, les mesures qui permettront d'encourager et de favoriser l'accès des populations des quartiers prioritaires aux dispositifs de santé existants tant en matière de prévention et d'éducation à la santé, qu'en matière de soins de premier recours.

NOYON

Arrondissement de Compiègne

Quartiers prioritaires

Quartier Beauséjour
Quartier Le Mont Saint Siméon

Orientations générales et communes aux territoires prioritaires

Cf. note ci-dessus

Dispositifs existants et caractérisation de l'offre

La ville de Noyon est investie dans les sujets relatifs à la santé. La faible densité médicale, l'évolution de l'offre hospitalière dans le cadre de la fusion des CH de Compiègne et de Senlis, a conduit la collectivité à se pencher sur la question de l'accès aux soins des noyonnais.

L'ARS a engagé la fusion des 2 établissements de santé afin de pouvoir pérenniser et sécuriser certaines activités de soins à Noyon.

La ville de Noyon est engagée par l'intermédiaire de son CCAS et avec l'appui de partenaires extérieurs dans les projets de mise en réseau des acteurs, mais aussi des projets de développement des actions de prévention et promotion de la santé.

L'ARS accompagne financièrement des porteurs de projets pour favoriser l'accès aux soins des personnes précaires ; à titre d'exemple, des crédits ont été alloués à l'association AMI dans le cadre de l'appel à projets porté par l'ARS, pour proposer à la population des ateliers interculturels « santé et vie quotidienne » ainsi qu'une permanence pour l'accompagnement individuel et collectif dans les démarches de soin.

Une des 4 permanences d'accès aux soins de santé (PASS) du département est située à Noyon et est implantée au centre hospitalier. Elle accueille toutefois peu de bénéficiaires (46 en 2013).

Orientations à proposer au regard des priorités locales

La création d'une MSP ou d'un centre de santé doit être favorisée dans cette commune caractérisée par une très faible densité médicale.

L'augmentation de la fréquentation de la PASS doit être recherchée.

Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

L'engagement de la Caf de l'Oise dans le contrat de ville se concrétise au travers des dispositifs de droit commun tels que :

- les fonds destinés au soutien à la parentalité : Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire, Réseau d'Écoute d'Appui et Accompagnement des Parents, la médiation familiale, l'aide à domicile, les lieux d'accueil enfants-parents et les espaces de rencontre.
- les fonds destinés au temps libre des jeunes et des familles.

Cet engagement est sous-tendu au respect des orientations de la Branche Famille, conditionné à la décision des commissions d'action sociale et aux enveloppes budgétaires allouées chaque année à la Caf de l'Oise.

Les engagements de la Maison du CIL – SA d’HLM

Depuis sa création en 1959, la Maison du CIL – SA D’HLM est devenue au fil des années un acteur majeur dans le domaine du logement social, en assurant la gestion d’un patrimoine locatif de 23 214 logements sur 8 départements et 3 régions.

Dans le cadre de ses implantations et de son développement orientée autour de la **territorialité et de la proximité** (4 territoires : Aisne (Nord et Sud), Somme-Cambrésis, Ile de France Est, 8 agences et 30 points d’accueil de quartiers), la Maison du CIL SA d’HLM conduit des actions dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, quartiers qui nécessitent la mobilisation de moyens complémentaires en vue d’assurer une qualité de service homogène sur l’ensemble de son patrimoine.

La qualité de vie urbaine est un des objectifs des Contrats de Ville. Dans cette continuité, la Maison du CIL SA d’HLM apportera, aux côtés des collectivités locales et des différents partenaires, son appui technique et sa participation financière pour la mise en œuvre du Contrat de Ville de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, afin d’améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers. Ces contributions financières s’inscriront dans le respect d’un budget formalisé par le « **Cadre national d’utilisation de l’abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine** », signée le 29 avril 2015 et annexé au présent Contrat de Ville.

Afin de décliner localement ce cadre national, des conventions d’utilisation de l’abattement TFPB seront signées par les différents intervenants : le Maison du CIL SA d’HLM, l’Etat, la collectivité locale (commune / EPCI).

Ces conventions fixeront les objectifs, le programme d’action triennal et les modalités de suivi et d’évaluation. Leur élaboration associera fortement les représentants des locataires.

Ces conventions d’utilisation de l’abattement TFPB ont vocation à s’articuler avec les démarches de Gestion Urbaine de Proximité et les grandes orientations du Contrat de Ville.

Les moyens mises en œuvre par la Maison du CIL SA d’HLM

La mobilisation du droit commun : qualité de service client et accompagnement de projets immobiliers pour le cadre de vie

La qualité de service pour nos clients s’articule autour de 8 points forts :

- L’aide à la constitution du dossier de demande de logement
- L’activation des aides financières possibles dont il est possible de bénéficier afin de réduire les frais d’entrée (avance de l’APL)
- Accueillir nos clients dans un logement propre et sain (remise en état du logement)
- Communiquer les coordonnées des interlocuteurs privilégiés et être à l’écoute de nos clients 7 jours sur 7 et 24h sur 24
- Répondre aux demandes de réparation et limiter les désagréments en cas d’intervention au domicile

- Veiller à la qualité du cadre de vie (entretien des équipements (ascenseurs, contrôle d'accès), nettoyage et maintenance des parties communes et abords, gardiennage et surveillance des immeubles)
- Accompagner nos clients lors du départ du logement
- S'engager dans une démarche d'amélioration continue en mesurant régulièrement la satisfaction des clients

L'accompagnement des projets immobiliers pour l'amélioration du cadre de vie

La Maison du CIL SA d'HLM a vocation à apporter aux élus locaux, dans le cadre de la réglementation des logements aidés et grâce à ses différents produits en locatif et en accession à la propriété, des solutions de logements pour tous les demandeurs.

Les compétences de la Maison du CIL sont multiples : construction et gestion de logements familiaux, acquisition et réhabilitation de logements, construction de résidences pour publics spécifiques (étudiants, personnes âgées et handicapées, etc.), construction et vente de programme en accession à la propriété, aménagement de zones à urbaniser, résorption de l'habitat indigne, acquisition de patrimoine.

La mobilisation des crédits spécifiques TFPB pour une gestion renforcée des quartiers

Préalablement à la mobilisation des crédits spécifiques à l'abattement TFPB, la Maison du CIL SA d'HLM réalisera un état des moyens de gestion de droit commun comparativement au reste de son parc HLM, ceci afin d'identifier les surcoûts en matière de renforcement des moyens de gestion à côté de ceux spécifiquement déployés dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Les actions relevant de l'abattement de TFPB – qui pourront notamment être portées par des structures associatives - devront soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social en agissant spécifiquement sur les champs suivants :

Favoriser l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier et former/soutenir les personnels de proximité.

Favoriser l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance aux usages et modes d'habiter.

Favoriser les dispositifs et actions en faveur de la tranquillité résidentielle (surveillance des chantiers, dispositif tranquillité, etc.).

Favoriser les actions de développement social en faveur du vivre ensemble (accompagnement social spécifique, auto-réhabilitation des logements, TIG, accueils nouveaux arrivants, mise à disposition de locaux, etc.) et **du développement de l'insertion par l'activité économique** (chantiers d'insertion, etc.).

Renforcer l'efficacité du travail de gestion au quotidien (sécurité passive, gestion des accès aux caves, etc.).

Renforcer la concertation et la sensibilisation des locataires (sensibilisation à la maîtrise des charges, enquête de satisfaction, etc.).

Les engagements de l'OPAC de l'Oise

Principal bailleur des quartiers prioritaires de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, l'OPAC de l'Oise, acteur de terrain, est un partenaire quotidien des collectivités locales. À ce titre, l'office entend tout particulièrement poursuivre les actions de gestion urbaine de proximité qu'il conduit sur ces quartiers et souhaite renforcer la coordination de ses actions avec celles des autres acteurs.

L'enjeu est multiple, améliorer la qualité de service rendue aux habitants et notamment les aînés au travers du Label Habitat Seniors Services®, préserver les investissements réalisés lors du PRU du Mont Saint Siméon et accompagner les futures opérations sur les quartiers. Pour ce faire et pour les actions de GUP, l'office pourra notamment s'appuyer sur son antenne de gestion et sur les équipes de l'association ELAN-CES.

Par ailleurs, l'OPAC de l'Oise reste résolument engagé dans la lutte contre l'insécurité et maintiendra sa participation active à la cellule de veille du CLSPD (renforcement de la vidéo-protection, sécurité privé ...). L'office souhaite indiquer la nécessité de poursuivre la lutte contre les trafics de drogue qui prospèrent depuis plusieurs années sur certains îlots des quartiers prioritaires et qui rendent de plus en plus difficile les actions du personnel de l'organisme et la vie des locataires.

Les engagements du centre EPIDE de Margny-Lès-Compiègne

OFFRE DE SERVICES du centre EPIDE de Margny-lès-Compiègne pour la CC du pays Noyonnais

L'EPIDE est un établissement public d'insertion d'Etat dont la tutelle de premier rang est assurée par les ministères chargés de la ville et de l'emploi. Il est financé par l'Etat et Fonds Social Européen (FSE).

Les centres EPIDE, et notamment celui de Margny-lès-Compiègne auquel vous êtes abonné, sont des instruments d'Etat mis à la disposition des préfetures et des collectivités territoriales, actrices de la politique de la ville.

Ils ont pour mission d'assurer, au moyen d'un projet éducatif global, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes gens volontaires majeurs de moins de 25 ans, sans qualification ni emploi, cumulant difficultés familiales, sociales et professionnelles et en voie de marginalisation.

Nos cibles :

- des hommes et femmes, volontaires, âgés de 18 à 25 ans révolus lors de leur admission dans le centre,
- sans qualification professionnelle, ni emploi
- pouvant être en échec scolaire majeur aux limites de l'illettrisme,
- médicalement aptes à la pratique du sport et à la vie en collectivité,
- de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour régulier leur permettant d'accéder à l'emploi.

Notre programme est personnalisé et peut durer de 8 à 24 mois, en pratique sur 8 à 10 mois réels, il comprend, quatre modules indissociables :

- une levée des obstacles à l'insertion sociale, professionnelle et personnelle,
- une formation civique et comportementale,
- un enseignement général personnalisé adapté au volontaire et à son projet professionnel,
- la construction d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi.

Notre programme est dispensé en internat obligatoire du dimanche soir au vendredi après-midi et les volontaires portent une tenue uniforme.

La philosophie des centres EPIDE est de donner une deuxième chance à ceux qui veulent la saisir : le règlement intérieur est conçu pour que les volontaires ne soient pas déstabilisés lors de leurs premiers pas dans l'emploi. La motivation du jeune et son aptitude à respecter le règlement intérieur montrent qu'il pourra accepter les règles en milieu de travail. L'ensemble de l'offre de service est gratuite pour les volontaires et les prescripteurs.

61% des jeunes admis au centre de Margny-lès-Compiègne en sortent insérés par l'activité professionnelle ou une formation professionnelle qualifiante.

Seuls les frais de transport domicile/gare de Compiègne et gare de Compiègne/domicile du week-end restent à la charge des jeunes. Il est souhaitable que ces frais soient pris en charge par le CCAS de la collectivité d'origine du volontaire soit sous forme de bon soit sous forme de secours.

L'Etat alloue aux volontaires assidus une allocation de 300 € /mois, dont 210 € versés mensuellement auxquels s'ajoute une prime capitalisée de 90 € /mois remise à l'issue du parcours en cas de sortie positive.

Le centre EPIDE de Margny-lès-Compiègne dispose de 150 places pour accueillir les volontaires à l'insertion ; les jeunes issus des contrats de ville nouvelle génération disposent d'une priorité forte pour accéder à ce dispositif, 60 % des places leur sont réservées.

Dans le cadre du contrat de ville nouvelle génération, en tant qu'instrument au service des acteurs de la politique de la ville, le centre de Margny-lès-Compiègne qui assure votre soutien peut vous réserver au titre des quartiers sensibles de la communauté de communes du pays Noyonnais : 20 places sur une base annuelle indicative pour la durée du présent contrat.

GLOSSAIRE

- ▶ **ANRU** : AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE
- ▶ **ARS** : AGENCE REGIONALE DE SANTE
- ▶ **ASV** : ATELIERS SANTE-VILLE
- ▶ **CCPN** : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS
- ▶ **CLAS** : CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE
- ▶ **CLS** : CONTRAT LOCAL DE SANTE
- ▶ **CLSPD** : CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
- ▶ **CUCS** : CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
- ▶ **FEDER** : FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL
- ▶ **FIPD** : FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
- ▶ **FSE** : FONDS SOCIAL EUROPEEN
- ▶ **GUP** : GESTION URBAINE DE PROXIMITE
- ▶ **NPNRU** : NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE
- ▶ **PDU** : PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN
- ▶ **PLH** : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
- ▶ **PLIE** : PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI
- ▶ **PNRU** : PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE
- ▶ **PRE** : PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
- ▶ **QPV** : QUARTIER PRIORITAIRE POLITIQUE DE LA VILLE
- ▶ **RRS** : RESEAU DE REUSSITE SCOLAIRE
- ▶ **REAAP** : RESEAU D'ECOUTE, D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
- ▶ **SIAE** : STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE
- ▶ **STSPD** : STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
- ▶ **VVV** : VILLE VIE VACANCES
- ▶ **ZFU** : ZONE FRANCHE URBAINE
- ▶ **ZUS** : ZONE URBAINE SENSIBLE